Rapport annuel 1981-1982
Ministère des Affaires intergouvernementales

Édition réalisée à la
Direction générale des
publications gouvernementales du
ministère des Communications

Dépôt légal — 4e trimestre 1982
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN-2-550-02810-4
©Éditeur officiel du Québec
ISSN 0711-947X

Rapport annuel 1981-1982
Ministère des Affaires intergouvernementales

Éditeur officiel
Québec

Québec, le 10 novembre 1982

Monsieur Jacques-Yvan Morin
Ministre des Affaires intergouvernementales
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice financier 1981-1982.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La sous-ministre,

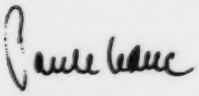

Paule Leduc

Québec, le 10 novembre 1982

Monsieur Claude Vaillancourt
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Il me revient de vous présenter le rapport du ministère des Affaires intergouvernementales pour la période s'étendant du 1er avril 1981 au 31 mars 1982, bien que je n'aie été appelé à assumer les responsabilités de ce ministère par le Premier ministre que le 17 février 1982.

Aussi me permettrez-vous de saisir l'occasion, de rendre hommage à mon prédécesseur, M. Claude Morin. Celui-ci s'est identifié au ministère depuis les tout débuts, d'abord comme haut fonctionnaire, de 1963 à 1971, puis, à compter de 1976, en qualité de ministre des Affaires intergouvernementales. M. Morin a donc consacré plusieurs années à construire les «Afinter» et si le Québec rayonne aujourd'hui, par sa présence, dans de nombreux pays, cela est dû aux efforts constants qu'il a consentis. Je m'en voudrais de ne pas souligner également la haute compétence de l'équipe de collaborateurs qu'il a su réunir autour de lui.

À mon arrivée au ministère, nous avons choisi de mettre l'accent sur les relations internationales du Québec. Nous n'avons pas pour autant négligé les questions canadiennes. Le rapatriement du «British North America Act», la tentative d'imposer au Québec de nouvelles règles fondamentales sans son consentement, constituent des défis de toute première importance pour le gouvernement et le ministère des Affaires intergouvernementales.

Je me permets de vous signaler que, depuis février dernier, le ministère s'est donné pour objectif de mieux dégager ses orientations et priorités. Cet effort collectif est avancé et devrait porter ses fruits au cours de l'année qui vient. Il me paraît également pertinent de mentionner que j'ai commencé, depuis quelques semaines, la tournée des régions du Québec en vue de mieux faire connaître à la population les services que le ministère est en mesure de rendre à l'étranger, grâce notamment à son réseau de délégations. Cette tournée se poursuivra au cours des premiers mois de 1983.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre des Affaires
intergouvernementales,

Jacques-Yvan Morin

Table des matières

Introduction 1

Chapitre premier: Structure et gestion 3

1. La Direction générale des affaires internationales 3
2. La Direction générale des affaires canadiennes 6
3. La Direction générale de l'administration 7
4. La Direction des communications . 9
5. La Direction du protocole 10
6. Le Secrétariat du ministère 10
7. Le Service juridique 10
8. Le Service de la comptabilité 10

Chapitre deuxième: Les affaires internationales 11

1. Les relations bilatérales et multilatérales 12
   - 1.1 Les États-Unis 12
     - 1.1.1 Les affaires économiques 13
     - 1.1.2 Rencontres intergouvernementales 14
     - 1.1.3 Éducation et culture . 15
     - 1.1.4 Affaires publiques et communications 16
     - 1.1.5 Délégations du Québec aux États-Unis 17
   - 1.2 L'Europe 21
     - 1.2.1 La France 21
     - 1.2.2 La Belgique 25
     - 1.2.3 La Grande-Bretagne . 27
     - 1.2.4 L'Allemagne 28
     - 1.2.5 L'Italie 29
     - 1.2.6 La Communauté économique européenne 29
   - 1.3 L'Amérique latine 30
     - 1.3.1 Les relations intergouvernementales 30
     - 1.3.2 La promotion des relations économiques et commerciales 31
     - 1.3.3 La coopération culturelle, éducative et technique 32
     - 1.3.4 La reconnaissance du Québec comme centre de la culture française en Amérique 33
     - 1.3.5 La rentabilité des délégations 33
   - 1.4 L'Afrique et le Moyen-Orient . 35
     - 1.4.1 L'Afrique Sub-Saharienne 35
     - 1.4.2 L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient 37
     - 1.4.3 Les organismes non gouvernementaux de coopération internationale 38
   - 1.5 L'Asie et l'Océanie 39
     - 1.5.1 Le Japon 39
     - 1.5.2 La Chine 40
     - 1.5.3 Le Pakistan 41
     - 1.5.4 La Nouvelle-Zélande . 41
   - 1.6 Les organisations internationales francophones 41
     - 1.6.1 L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) 41
     - 1.6.2 La Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française (CONFEMEN) 42
     - 1.6.3 Conseil africain et mauricien de l'enseignement supérieur (CAMES) 43

1.6.4 La Conférence des ministres de la jeunesse et des sports des pays d'expression française (CONFEJES) .. 43
1.6.5 L'Institut international de droit d'expression française (IDEF) 44
1.6.6 L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) 44
1.6.7 Le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF) 44
2. La concertation et les politiques gouvernementales en matière culturelle 45
2.1 Les affaires éducatives et culturelles 45
2.1.1 Les étudiants étrangers 45
2.1.2 Le fichier du spectacle 45
2.1.3 Autres activités 45
2.2 Les affaires sociales et institutionnelles 46
2.2.1 Les affaires sociales . 47
2.2.2 La condition féminine 47
2.2.3 La fonction publique . 47
2.2.4 Les affaires municipales 48
2.2.5 Les communautés culturelles et l'immigration 48
2.2.6 Le travail, la main d'oeuvre et la sécurité du revenu 49
2.2.7 La langue 49
2.2.8 La justice 49
2.2.9 Les congrès et colloques internationaux .. 49
2.2.10 La participation aux organisations internationales des secteurs social et institutionnel 49
2.2.11 Les opérations liées aux activités du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration à l'étranger .. 50
2.2.12 Les ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale .. 51
2.3 La coordination économique . 51
2.3.1 Le contexte économique des années 1981 et 1982 52
2.3.2 L'industrie et le commerce 52
2.3.3 Le tourisme 52
2.3.4 L'agriculture, les pêcheries et l'alimentation 52
2.3.5 L'énergie 53
2.3.6 Les ressources 54
2.3.7 L'amiante 54
2.3.8 L'environnement 54
2.3.9 Le secteur coopératif 54
2.3.10 Les organisations et conférences internationales à caractère économique 55
2.3.11 Le Centre québécois des coopérations industrielles 55
2.3.12 La politique des relations économiques internationales 55

Chapitre troisième: Les affaires canadiennes 57

1. Les affaires institutionnelles 58
1.1 Les affaires constitutionnelles 58
1.2 L'intégrité du territoire 60
1.3 Les affaires législatives et judiciaires 61
1.4 Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes 61
1.5 La recherche 61

2. Les affaires économiques et financières 62
2.1 Le développement économique 62
2.2 Les finances publiques 62
2.3 L'industrie et le commerce .. 63
2.4 Le développement régional .. 64
2.5 Les transports 64
2.6 L'agriculture et les pêcheries 65
2.7 L'environnement 66
2.8 L'énergie et les ressources .. 66
2.9 Les statistiques 67
3. Les affaires sociales, éducatives et culturelles 67
3.1 La santé 67
3.2 Les programmes sociaux 67
3.3 La justice 68
3.4 Les droits de la personne ... 68
3.5 La protection du consommateur 69
3.6 L'immigration 69
3.7 Le travail, la main d'oeuvre et la fonction publique 69
3.8 L'habitation et les affaires municipales 70
3.9 La culture 70
3.10 Les communications 71
3.11 Loisirs et parcs 71
3.12 Le tourisme 72
3.13 L'éducation 72
3.14 Le développement scientifique et technologique 72
3.I5 Les affaires autochtones 73
4. Les programmes d'aide et de coopération 73
4.1 Les programmes d'aide et de coopération dans l'Ouest canadien 74
4.2 Les programmes d'aide et de coopération avec l'Ontario ... 75
4.3 Les programmes d'aide et de coopération dans l'est canadien 76
5. Le Bureau du Québec à Toronto .. 76
5.1 Les affaires publiques 76
5.2 L'information 77
5.3 L'industrie, le commerce et le tourisme 77
5.4 Le revenu 78
5.5 La culture 78
6. Le Bureau du Québec à Moncton . 78
6.1 Les affaires acadiennes 78
6.2 Les affaires publiques 79
6.3 L'économie 79
6.4 L'information 79
7. Le Bureau du Québec à Edmonton 80
7.1 L'économie 80
7.2 Autres activités 81

Chapitre quatrième: Les communications 83

1. L'information aux clientèles extérieures 83
1.1 L'information écrite 83
1.2 L'information audio-visuelle .. 84
1.3 Les moyens promotionnels .. 84
2. L'information aux clientèles québécoises 85
2.1 L'information écrite 85
2.2 L'information et la documentation 86
2.3 La publicité 86
2.4 Les relations avec les médias québécois 86

Chapitre cinquième, la direction du protocole 87

Introduction

Ce rapport annuel rend compte de l'organisation administrative et des activités du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'exercice 1981-1982.

Le premier chapitre est consacré à la structure du ministère: identification des unités administratives et description de leurs principales responsabilités. Les activités de la Direction générale de l'administration y sont aussi brièvement décrites.

Le deuxième chapitre rend compte des activités internationales du ministère, sous l'angle des actions du Québec dans un certain nombre de pays étrangers et auprès d'organismes internationaux. Cette partie met également en lumière les modes de concertation développés avec les ministères sectoriels dans la conduite des dossiers internationaux.

Le troisième chapitre porte sur les activités de la Direction générale des affaires canadiennes, décomposées selon les principales missions de l'État.

Le quatrième chapitre présente une synthèse des réalisations de la Direction des commucations.

Le cinquième chapitre présente les activités de la Direction du protocole.

Des annexes complètent le rapport sous forme de tableaux ou de graphiques. Celles-ci portent sur l'utilisation des crédits disponibles au cours de l'exercice, les effectifs, les réunions intergouvernementales canadiennes auxquelles le ministère a participé et les ententes conclues au cours de l'année.

Chapitre premier: structure et gestion

La Direction générale des affaires internationales

La Direction générale des affaires internationales a d'abord pour rôle d'élaborer et de proposer à la direction du ministère une politique en matière de relations internationales correspondant aux aspirations des Québécois et aux impératifs de l'action du gouvernement. Elle est chargée de la mise en oeuvre des politiques arrêtées, selon les décisions prises par le gouvernement et compte tenu de la conjoncture internationale.

Dans ce cadre, elle établit, maintient et développe les relations que le gouvernement entretient avec des pays étrangers et divers organismes internationaux. Elle veille notamment à la négociation et au respect des ententes intergouvernementales auxquelles le Québec est partie prenante.

En matière d'échanges, elle conçoit et réalise, en liaison avec les ministères sectoriels, les programmes de coopération susceptibles de favoriser le rayonnement et le développement culturel social et économique du Québec

Compte tenu du mandat général confié au ministère d'assurer la coordination de toutes les activités du gouvernement à l'extérieur du Québec, elle collabore avec les autres ministères dans la mise en oeuvre à l'étranger de politiques dont ils ont la responsabilité, entre autres dans les domaines de l'immigration, de l'industrie, du commerce et du tourisme.

Pour atteindre ces objectifs, la direction générale est dotée d'une direction « Recherche et Développement », de six directions géographiques et de trois directions sectorielles, auxquelles s'ajoutent des unités de soutien.

La Direction « Recherche et Développement »

Cette direction est chargée de conduire les travaux nécessaires au développement des politiques du ministère en matière internationale. Elle appuie le sous-ministre associé aux affaires internationales au titre de la planification et de la coordination générale des travaux effectués par les autres directions. Elle est aussi chargée de la planification budgétaire de la direction générale.

Les directions géographiques

Elles correspondent aux six entités géographiques suivantes: Etats-Unis, Europe (à l'exclusion de la France), France, Afrique/ Moyen-Orient, Amérique latine et Asie-Océanie. Elles intègrent les divers responsables des actions du Québec dans les pays avec lesquels nous entretenons des relations et les délégations du Québec qui s'y trouvent localisées.

Il appartient aux directions géographiques de rassembler toutes les informations utiles sur chaque pays ou chaque région qui offre un intérêt particulier pour le Québec, de contribuer à la définition des objectifs à atteindre et des stratégies opportunes, de réaliser les actions appropriées notamment en matière de coopération internationale et de mener à bonne fin les ententes du ministère avec ces pays.

Les directions sectorielles

Au nombre de trois, elles sont identifiées selon les missions principales de l'État : Affaires éducatives et culturelles, Affaires sociales et institutionnelles, Coordination économique.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires intergouvernementales

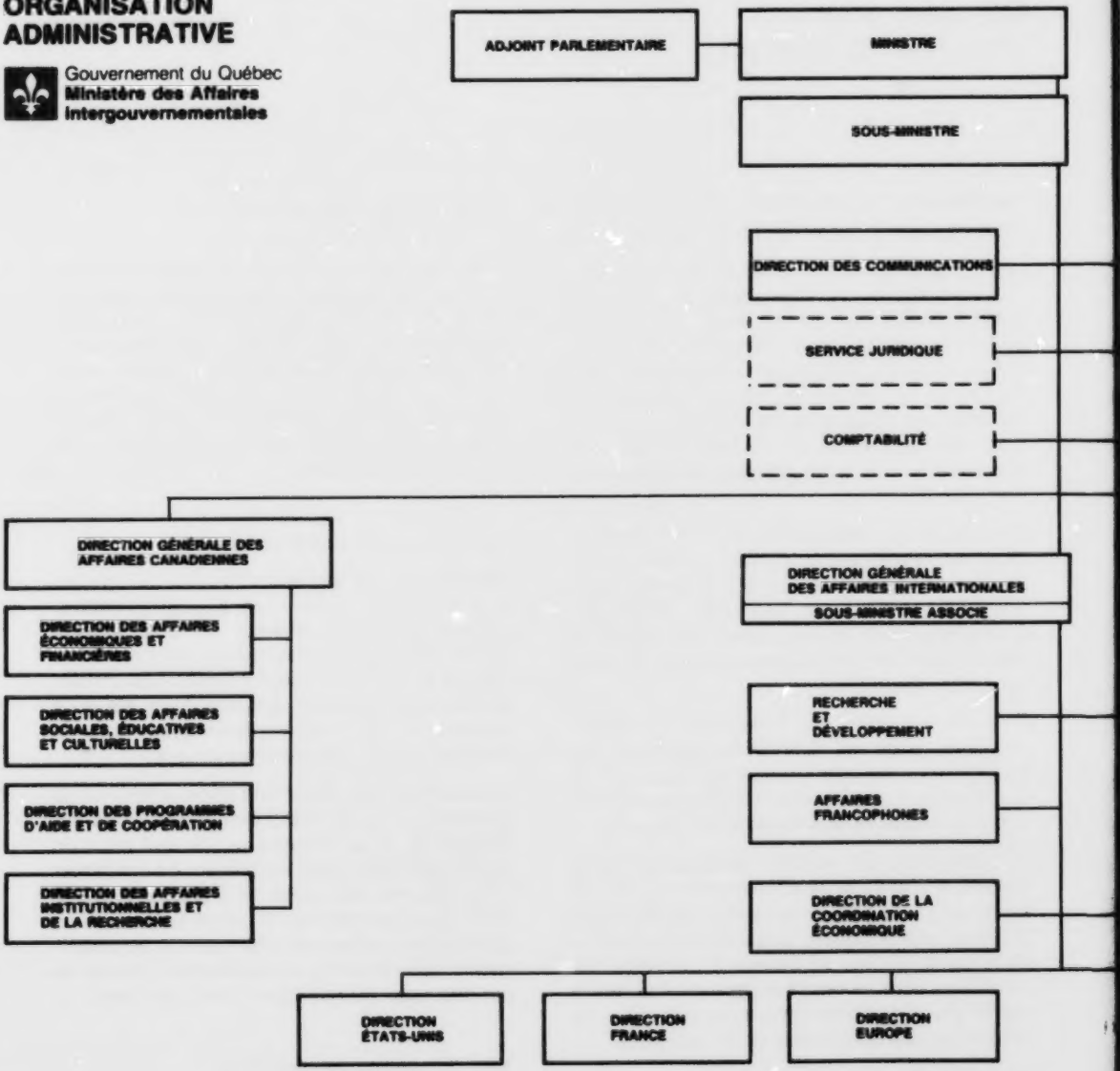

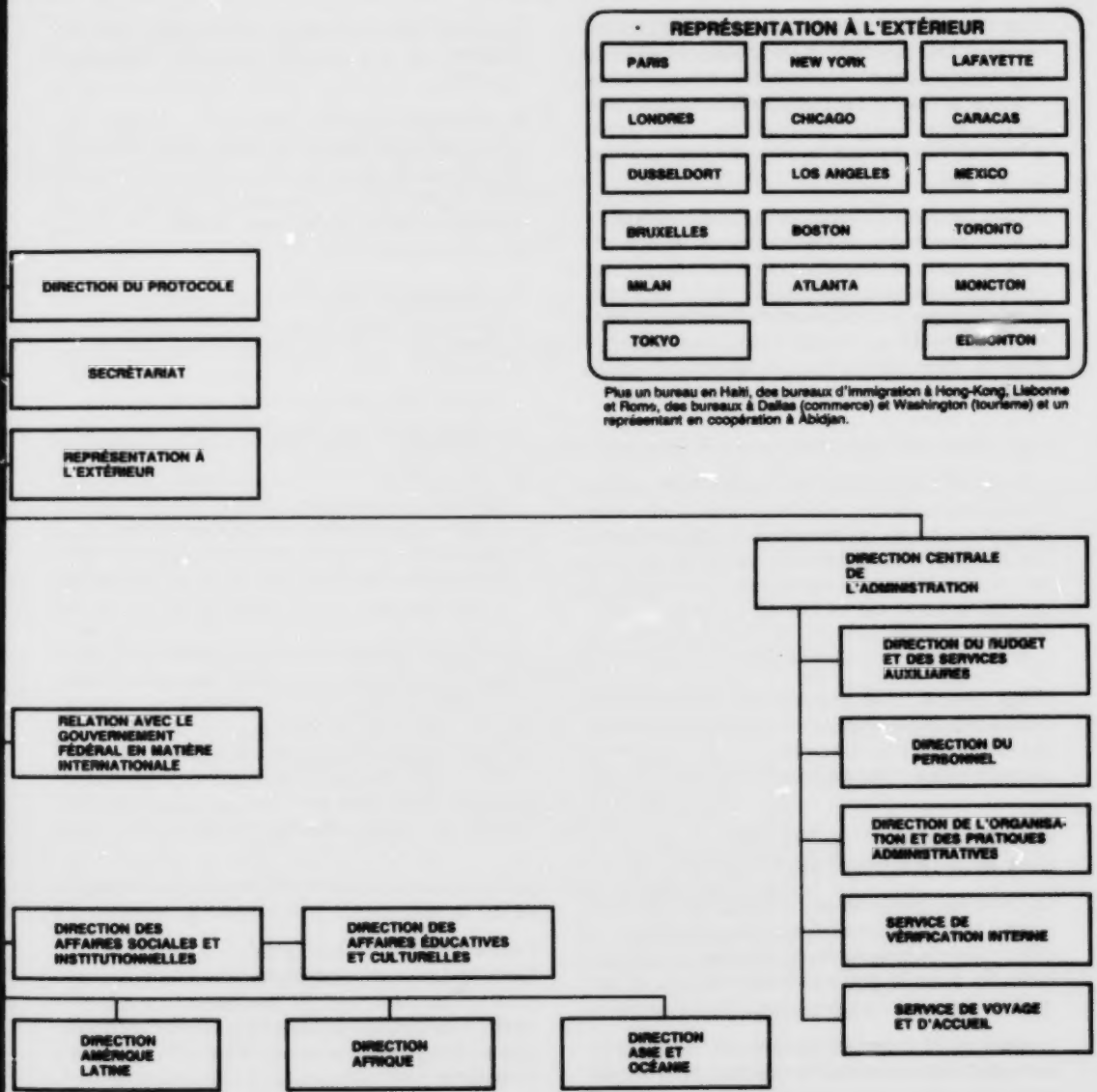
REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR
PARIS
NEW YORK
LAFAYETTE
LONDRES
CHICAGO
CARACAS
DUSSELDORT
LOS ANGELES
MEXICO
BRUXELLES
BOSTON
TORONTO
MILAN
ATLANTA
MONCTON
TOKYO
EDMONTON
Plus un bureau en Haïti, des bureaux d'immigration à Hong-Kong, Lisbonne et Rome, des bureaux à Dallas (commerce) et Washington (tourisme) et un représentant en coopération à Abidjan.
DIRECTION DU PROTOCOLE
SECRÉTARIAT
REPRÉSENTATION À L'EXTÉRIEUR
DIRECTION CENTRALE DE L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU BUDGET ET DES SERVICES AUXILIAIRES
DIRECTION DU PERSONNEL
DIRECTION DE L'ORGANISATION ET DES PRATIQUES ADMINISTRATIVES
SERVICE DE VÉRIFICATION INTERNE
SERVICE DE VOYAGE ET D'ACCUEIL
RELATION AVEC LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL EN MATIÈRE INTERNATIONALE
DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES ET INSTITUTIONNELLES
DIRECTION DES AFFAIRES ÉDUCATIVES ET CULTURELLES
DIRECTION AMÉRIQUE LATINE
DIRECTION AFRIQUE
DIRECTION ASIE ET OCÉANIE

Les directions sectorielles sont plus particulièrement responsables de tâches relatives à la programmation : elles contribuent à l'élaboration et à l'évaluation des politiques sectorielles qui, sous l'angle international, sont aptes à favoriser la promotion et le développement du Québec.

Il leur appartient d'assurer la liaison régulière et harmonieuse avec les ministères et organismes québécois oeuvrant dans leurs sphères correspondantes d'activités. Elles doivent également se tenir informées du fonctionnement et des réalisations d'organismes internationaux dont la vocation ne peut laisser le Québec indifférent.

Les unités sectorielles

La direction générale est également dotée d'une unité chargée de liens qu'entretient le Québec avec les diverses institutions internationales de la francophonie : Agence de coopération culturelle et technique, conférences ministérielles et autres mécanismes internationaux de concertation ou de coopération existant entre pays francophones.

S'ajoute une unité responsable de la coordination des relations entre le ministère des Affaires intergouvernementales et le ministère canadien des Affaires extérieures.

2. La Direction générale des affaires canadiennes

La Direction générale des affaires canadiennes a pour rôle d'assurer la coordination des activités du gouvernement du Québec dans ses rapports avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces du Canada.

Le personnel, regroupé en directions dont chacune est responsable d'un certain nombre de dossiers apparentés, travaille de concert avec les ministères sectoriels correspondants ; il participe aux travaux de comités interprovinciaux et fédéraux-provinciaux, de même qu'aux conférences ministérielles ; il contribue également à l'élaboration et à la négociation des ententes intergouvernementales entre le Québec et les autres gouvernements du Canada.

Au cours de l'année 1981-1982, la DGAC a refait son plan d'organisation administrative supérieure de façon à mieux adapter sa structure et son fonctionnement à l'évolution des dossiers à traiter. La nouvelle structure a donc notamment pour but de :

— développer une capacité d'analyse régionale à l'intérieur de la DGAC ;
— favoriser une meilleure communication entre la DGAC et les bureaux du Québec à Moncton, Edmonton et Toronto ;
— développer une fonction « recherche » au sein de la DGAC ;
— rééquilibrer certaines charges de travail entre les directions ;
— favoriser une utilisation optimale des ressources humaines dans un contexte de décroissance des ressources humaines et budgétaires.

Au niveau de la structure administrative supérieure, ce nouveau plan d'organisation a eu pour effet de réduire de cinq à quatre le nombre de directions à l'intérieur de la DGAC et de réduire de quatre à deux le nombre de conseillers rattachés directement au directeur général. Les diverses composantes de la DGAC sont désormais les suivantes :

La Direction des affaires institutionnelles et de la recherche

En étroite liaison avec le Service juridique, la Direction des affaires institutionnelles exerce une fonction-conseil en matière constitutionnelle. À ce titre, elle conduit toutes recherches utiles, analyse les positions exprimées par les intervenants sur la scène politique canadienne, formule des avis et génère les documents d'appui permettant au gouvernement de définir ses positions

En outre, elle suit les causes pendantes devant les tribunaux en matière constitutionnelle et

étudie les projets de loi fédéraux qui peuvent avoir une incidence sur l'exercice des compétences et priorités québécoises.

Elle coordonne également l'expertise dans le domaine de l'intégrité du territoire tant dans sa dimension externe qu'interne. Enfin, la Direction entreprend des recherches d'intérêt général sur les relations intergouvernementales au Canada.

Cette direction exerce également une responsabilité géographique pour les questions touchant aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

La Direction des affaires économiques et financières

Cette direction assure la coordination des dossiers concernant l'activité industrielle, les finances, le revenu, les richesses naturelles, les mines, l'énergie, les forêts, l'agriculture, les transports, le développement régional, l'eau et l'environnement. La Direction appuie également les ministères responsables de ces divers dossiers dans leurs relations avec le gouvernement fédéral.

Cette direction est responsable de la liaison fonctionnelle avec le Bureau du Québec à Edmonton et suit de façon particulière les questions concernant les provinces de l'Ouest.

La Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles

La Direction des affaires sociales, éducatives et culturelles s'occupe des secteurs suivants: sécurité du revenu, santé et services sociaux, affaires urbaines, affaires municipales et habitation, travail, main d'oeuvre, immigration et démographie, éducation, langue, culture, science et technologie, jeunesse, loisir et sport, tourisme, communication, justice, droits de la personne, protection du consommateur et condition féminine. Elle suit aussi les dossiers relatifs aux affaires amérindiennes et inuit, à la capitale fédérale et à la région de l'Outaouais.

Cette direction est également responsable de la liaison fonctionnelle avec le Bureau du Québec à Toronto et suit d'une façon particulière les questions ontariennes.

La Direction des programmes d'aide et de coopération

Cette direction est responsable des programmes d'aide aux minorités francophones canadiennes et des programmes de coopération interprovinciale. Ces deux programmes qui étaient auparavant gérés par la Direction de la francophonie hors-Québec et la Direction des affaires éducatives et culturelles sont maintenant regroupés au sein d'une même unité.

Les unités de soutien

Un adjoint au directeur général assure maintenant les responsabilités qui étaient auparavant dévolues, d'une part, au secrétaire de la direction générale et d'autre part, au responsable des services administratifs.

Le directeur général est également assisté d'un conseiller chargé de tenir le répertoire des ententes conclues entre le gouvernement du Québec et ses organismes ou tout autre gouvernement canadien ou étranger. Ce conseiller s'occupe, par ailleurs, des transactions immobilières entre le Québec et les autres gouvernements.

3. La Direction générale de l'administration

La Direction générale de l'administration comprend trois directions et deux services.

La Direction du personnel

La Direction du personnel conseille et assiste les gestionnaires du Ministère dans la gestion de leurs ressources humaines ainsi que les employés dans la planification et le développement de leurs carrières. Elle coordonne à ces fins un ensemble d'intervention en matière de dotation, de formation, de relations de travail et de rémunération.

Les effectifs réguliers du ministère des Affaires intergouvernementales ont diminué de 471 à 432 postes du 1er avril 1980 au 31 mars 1982. Afin de participer à réaliser les objectifs du Ministère en matière de compressions d'effectifs, la Direction du personnel a dû orienter ses efforts vers des activités-conseils aux membres de la direction, aux gestionnaires et aux employés en vue d'une gestion rationnelle des ressources humaines du Ministère.

a) Formation et perfectionnement

L'utilisation de personnes-ressources internes au Ministère afin de perfectionner le personnel a été privilégiée tout au cours de l'année dans le but de minimiser les dépenses relatives à ce domaine tout en y assurant l'importance nécessaire. Ainsi, le total des coûts de formation et de perfectionnement n'a pas dépassé 40 000 $ pour plus de 630 jours par personnes.

Compte tenu du volume très élevé de contacts que les employés du Ministère doivent entretenir avec des ressortissants d'États anglophones, la Direction du personnel s'est dotée en 1981-1982 d'une responsable de l'enseignement de l'anglais afin d'améliorer la connaissance de cette langue chez tous les employés du Ministère susceptibles de l'utiliser dans leur travail. L'apprentissage, par certains employés, des langues espagnole, allemande et néerlandaise a aussi été favorisé.

b) Relations de travail

En matière de relations de travail, la Direction du personnel a pris l'initiative de créer un comité interministériel chargé de proposer au ministère de la Fonction publique des moyens d'adapter ou d'améliorer certaines clauses des conventions collectives s'appliquant au personnel affecté à l'extérieur du Québec. Un comité de travail a également été formé en collaboration avec le ministère de la Fonction publique afin d'améliorer les règles concernant la gestion et la carrière des employés professionnels et cadres du Ministère.

La Direction du budget et des services auxiliaires

La Direction du budget et des services auxiliaires conseille la direction du Ministère en matière de gestion des ressources financières et fournit aux différentes unités du Ministère les moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de leur mandat.

Elle est chargée, par ailleurs, de l'analyse des demandes de voyage à l'extérieur du Québec en provenance de l'ensemble des ministères et fait les recommandations appropriées au ministre ou au sous-ministre, qui doivent autoriser ces voyages en vertu d'une délégation du Conseil du Trésor. La Direction assure enfin la gestion des locaux du Ministère, l'approvisionnement et les achats ainsi que les services reliés aux postes et messageries.

En ce qui concerne les activités de la direction en 1981-1982, la mise en place d'un système uniforme de traitement des données comptables pour le réseau extérieur doit être soulignée, de même que l'implantation d'un nouveau système de renflouement des fonds de roulement des postes à l'extérieur, ce qui a généré des économies appréciables en terme de frais et de délais pour les usagers. La Direction a aussi contribué à l'élaboration de nouvelles dispositions réglementaires édictées par le Conseil du Trésor en matière de déplacements des employés à l'extérieur du Québec; afin de faciliter le choix d'établissements hôteliers à des prix raisonnables à l'extérieur du Québec, un répertoire d'établissements des principales villes du monde a été produit.

La Direction de l'organisation et des pratiques administratives

La Direction de l'organisation et des pratiques administratives joue un rôle conseil à tous les niveaux de la structure administrative du Ministère dans les domaines de l'organisation des ressources et du développement des politiques administratives.

C'est ainsi qu'en 1981-1982, l'intégration du service de télécommunications écrites de l'édi-

fice « H » à la structure administrative du Ministère a fait suite à une recommandation en ce sens de la direction. Au cours de l'année qui se termine, la Direction a aussi été appelée à évaluer les besoins de plusieurs unités administratives du Ministère dans le nouveau domaine de la bureautique. Ces évaluations se sont soldées par l'acquisition d'appareils utiles au traitement de fichiers et de textes.

— le Service de la planification et du contrôle budgétaire est chargé plus spécifiquement de l'élaboration des enveloppes budgétaires et du contrôle del'exécution du budget;
— le Service de la gestion des propriétés à l'étranger assume l'organisation matérielle des bureaux et résidences de même que l'organisation des déménagements entreposages des biens des employés du réseau. Au cours de l'année, le développement d'une politique cohérente du déménagement et de l'entreposage par ce service a contribué à améliorer le rendement de cet aspect particulier du réseau des délégations;
— le Service de la gestion des opérations à l'étranger est chargé de l'interprétation et de l'application du régime d'emploi des fonctionnaires affectés à l'étranger ainsi que du traitement de comptes de toute nature provenant des délégations.

Le Service de la vérification interne

Le Service de la vérification interne, qui relève du Directeur général, a comme fonction d'évaluer d'une façon indépendante l'efficacité des contrôles mis en place par le Ministère dans ses unités administratives.

Il a pour objet de veiller à ce que les ressources humaines, financières et matérielles soient utilisées rationnellement et gérées conformément aux dispositions qui les régissent.

Au cours de l'année écoulée, selon le plan annuel qui lui avait été assigné, plusieurs programmes de coopération en Afrique, certaines directions géographiques et la gestion des déménagements et de l'entreposage des effets personnels des fonctionnaires envoyés en poste à l'extérieur du Québec ou rapatriés au Québec ont fait l'objet d'une vérification.

Certains mandats spéciaux de vérification ont aussi été réalisés dans diverses unités du Ministère.

Le Service de voyage et d'accueil

Le Service de voyage et d'accueil assume la responsabilité de l'opération du service du voyage du gouvernement à l'intention de toute personne dont les frais de voyage sont assumés par un ministère ou un organisme du gouvernement. Il élabore et surveille l'observance de la procédure d'application des modalités d'opération du service du voyage. Il surveille l'application des contrats intervenus avec les agences de voyage. Il négocie auprès des entreprises concernées, les tarifs préférentiels pour tout service relatif à un voyage.

En ce qui concerne l'accueil proprement dit, le Service prépare et coordonne les activités d'accueil des visiteurs étrangers dans le cadre de programmes d'échanges ou de visites officielles, qui ne sont pas pris en charge par la Direction du protocole. Le Service a collaboré activement à l'accueil de quelque 2700 visiteurs étrangers au Québec au cours de l'année dernière.

4. La Direction des communications

La Direction des communications a pour rôle de faire connaître à la population du Québec les politiques, programmes et activités du Ministère et d'informer les clientèles étrangères des politiques et réalisations du gouvernement du Québec.

À l'intérieur du Québec, elle fait notamment connaître la vocation propre du Ministère et les différents programmes de coopération et d'échanges auxquels peuvent participer les Québécois.

Elle fait aussi connaître les initiatives et les actions entreprises par le Ministère tant sur le plan canadien que sur le plan international.

Mais le caractère particulier du rôle de la Direction se manifeste davantage dans ses activités hors Québec. Il lui appartient en effet de soutenir les efforts du gouvernement dans la présentation du Québec à l'extérieur.

Pour mener à bien cette tâche, elle s'appuie entre autres sur les agents d'information qui exercent leurs fonctions au sein des délégations du Québec.

5. La Direction du protocole

Conformément aux usages internationaux, la Direction du protocole agit, sous l'autorité du sous-ministre, comme intermédiaire entre le gouvernement du Québec et l'ensemble des représentations officielles des gouvernements étrangers. Elle fournit à ces représentations et à leur personnel les services matériels, techniques, administratifs et diplomatiques qui leur sont utiles.

Cette direction est également chargée de la préparation des visites au Québec des membres des gouvernements étrangers et elle apporte son concours aux séjours que sont amenés à effectuer au Québec les ministres et autres personnalités officielles du Canada. Elle s'occupe des visites à l'étranger du Premier ministre et contribue à la préparation des séjours officiels à l'étranger des autres membres du gouvernement.

6. Le Secrétariat du ministère

Le secrétaire du ministère contribue à la coordination générale de l'activité du Ministère et agit comme adjoint exécutif du sous-ministre.

Le Service de la gestion des documents

Le secrétaire du Ministère est également responsable du Service de la gestion des documents. Cette unité veille à faciliter la circulation de l'information au sein du Ministère, en assurant notamment l'accès aux dossiers et aux archives.

L'année 1981-1982 fut marquée par le début de l'informatisation du système de références documentaires, la mise à jour des guides et manuels édités par le service, et le parachèvement de l'implantation du système de classement uniforme des documents au siège central. Un appui important fut aussi apporté à plusieurs constituants du réseau extérieur, notamment en vue d'harmoniser leurs systèmes de classement avec celui en vigueur à Québec.

7. Le Service juridique

Rattaché au sous-ministre, le Service juridique a pour fonction essentielle d'examiner la teneur juridique des actes posés par le Ministère. Son personnel relève du ministère de la Justice.

Le Service intervient dès qu'un acte à caractère juridique concerne directement ou indirectement le Ministère. Les décrets, ententes, contrats préparés au Ministère ou impliquant celui-ci font l'objet d'un examen et d'une approbation par le service.

En matière d'affaires canadiennes, le Service veille à ce que les compétences du Québec soient respectées et étudie en conséquence les dossiers soumis à son attention, de concert avec la Direction générale des affaires canadiennes. Dans cette optique, il participe à l'élaboration des documents préparatoires aux diverses rencontres fédérales-provinciales relatives à la Constitution et fournit certaines opinions juridiques sur diverses questions constitutionnelles ou autres d'actualité.

D'autre part, le Service continue de prendre part aux négociations d'ententes en matière de sécurité sociale entre le Québec et certains pays.

8. Le Service de la comptabilité

Placé sous l'autorité du Contrôleur des finances, ce service tient la comptabilité générale du Ministère. Conformément à la loi, il enregistre les engagements financiers imputables sur les crédits autorisés et veille à ce que ces engagements et les paiements qui en découlent n'excèdent pas les crédits disponibles.

Chapitre deuxième: les affaires internationales

a) Les fondements

Le Québec possède constitutionnellement des compétences exclusives ou partagées dans un grand nombre de domaines comme l'éducation, la culture, l'environnement, la santé, le travail, l'immigration, les richesses naturelles, l'agriculture, le développement économique, etc.

Ces compétences ont forcément des prolongements internationaux et le gouvernement ne peut s'en remettre à d'autres pour assurer que celles-ci soient adéquatement exercées à l'extérieur de nos frontières.

En effet, il est vital pour le Québec d'agir sur le plan international. Aujourd'hui, pratiquement toutes les sphères des activités d'un peuple sont largement conditionnées par l'environnement international. Ainsi, la croissance économique du Québec repose très largement sur la bonne santé économique de ses partenaires, puisque plus de 40% de son produit intérieur brut est exporté.

Par ailleurs, les grands débats entre peuples dans les domaines économique, social ou culturel qui affecteront les politiques nationales de demain trouvent de plus en plus de résonance au sein des grandes enceintes internationales. Être absent ou mal informé aurait des conséquences financières incalculables.

Mais plus fondamentalement, pour le Québec, seul État francophone en Amérique du Nord, entouré de 260 millions d'Anglophones, les relations internationales constituent un oxygène indispensable à son épanouissement à tous les niveaux. En outre, dans beaucoup de domaines, que ce soit en matière d'art, de technologie, de génie-conseil ou de gestion des affaires publiques, le Québec a acquis une compétence et souvent une originalité qui peuvent avantageusement être transmises à d'autres partenaires ou partagées avec eux.

En conséquence, le Québec se doit d'assumer au plan international la plénitude de ses attributions.

b) Les moyens

Pour être présent sur la scène internationale, le Québec s'est doté de moyens importants. Le réseau des délégations et bureaux constitue la pierre angulaire de son action à l'étranger. Le Québec dispose de six missions aux États-Unis, d'une importante délégation générale à Paris et d'une solide représentation dans d'autres pays d'Europe: Belgique, Royaume-Uni, République fédérale d'Allemagne, Italie ainsi que de missions au Japon, au Mexique et au Venezuela. Six autres bureaux d'immigration en Europe, en Asie, en Amérique latine et dans les Antilles complètent ce réseau.

La participation du Québec aux institutions de la francophonie et aux travaux de certaines organisations internationales comme la Communauté économique européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation internationale du travail et l'UNESCO, la conclusion d'accords ou d'ententes avec de nombreux pays sont autant d'outils précieux de coopération internationale.

Mentionnons enfin que le Québec participe à de multiples activités de coopération internationale qui le font connaître sur la scène internationale tout en mettant de l'avant son potentiel et ses immenses ressources. Ces activités, en plus de contribuer au développement international, nous confèrent également une image

particulière et favorisent nos échanges dans tous les domaines.

c) Les priorités

Caractérisé par une économie très sensible à la conjoncture économique internationale, le Québec se doit de consolider sa position sur ses marchés traditionnels et d'accroître sa pénétration de nouveaux marchés. Aussi, bien que la plupart des délégations du Québec à l'étranger assurent la promotion d'un large éventail d'intérêts québécois, la majorité des postes du réseau ont tout d'abord une mission économique.

Mais la projection de l'entité québécoise et l'enrichissement de sa vie socio-culturelle sont également des objectifs importants.

La protection de l'ensemble de nos intérêts passe par une meilleure compréhension de nos réalités par nos partenaires. À cet égard, un effort soutenu est accompli afin de projeter à l'étranger l'image la plus fidèle possible de l'identité québécoise.

D'ailleurs, l'action gouvernementale à l'étranger n'est que le reflet et l'expression d'un phénomène d'ouverture qui se manifeste de plus en plus dans toutes les couches de la population québécoise. Cette action gouvernementale est elle-même fort diversifiée car si le MAIQ est responsable de la coordination de l'ensemble des rapports extérieurs du Québec, il collabore étroitement avec d'autres ministères et sociétés d'État qui agissent au niveau international.

Dans le chapitre qui suit, les points saillants de l'activité internationale du ministère sont évoqués. Deux éléments méritent d'être particulièrement soulignés : tout d'abord, le rapport ne prétend pas établir de façon exhaustive le bilan de la totalité des activités poursuivies en matière internationale ; l'accent est mis plutôt sur les principales réalisations de 1981-1982.

La deuxième caractéristique de ce chapitre découle de ce qu'une attention particulière a été apportée cette année à cerner la rentabilité du réseau à l'extérieur. Il est important que les contribuables québécois sachent que l'investissement, effectué par le gouvernement sur ce plan, rapporte. Les données consignées dans les pages qui suivent devraient contribuer à alimenter le débat sur ce sujet.

1. Les relations bilatérales et multilatérales

1.1 Les États-Unis

Les relations du Québec avec son voisin du sud sont conditionnées par un certain nombre de facteurs, avec lesquels toute politique québécoise en matière de relations extérieures doit compter. Sur le plan économique d'abord, bon an, mal an, de 60% à 65% du commerce international du Québec se fait avec les États-Unis; ce pays constitue de loin notre premier partenaire commercial international.

Les investissements américains au Québec dans le secteur manufacturier, comme dans bien d'autres secteurs de l'activité économique, jouent un rôle très important dans l'orientation et le développement de notre économie. L'industrie du tourisme au Québec est aussi très largement tributaire du flot de visiteurs qu'attirent chaque année nos régions; inversement, des millions de Québécois se rendent chaque année aux États-Unis, été comme hiver. Il est donc tout à fait légitime d'affirmer que l'évolution des relations économiques entre le Québec et les États-Unis, sous leurs diverses facettes, contribue très largement à déterminer le niveau de croissance de notre économie.

Mais il n'y a pas que dans le domaine économique que les relations entretenues avec les États-Unis influent sur notre vie quotidienne. La culture américaine, sous ses manifestations les plus diverses, exerce un très fort attrait sur notre société; on pense évidemment à cet égard à l'audio-visuel, mais on pourrait citer aussi la musique et les arts plastiques. Le Québec ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui s'il n'avait su assimiler un apport culturel précieux en provenance du sud de nos frontières.

Il n'est donc pas surprenant que la nature de la perception du Québec, qu'entretiennent les milieux les plus divers de la société américaine, revête une importance considérable pour notre pays. Une mauvaise information à propos de ce qui se passe chez nous sur le plan économique ou politique peut inciter un investisseur à s'adresser ailleurs dans le monde. Nos industries culturelles verront leurs débouchés sérieusement limités si nous ne parvenons pas à mieux les faire connaître aux États-Unis.

De fait, il est dans l'intérêt du Québec de consacrer une attention tout à fait particulière à nos rapports avec nos voisins, et le Ministère cherché à traduire cette réalité au cours de l'année 1980-1981 dans les activités qu'elle a poursuivies au Québec et aux États-Unis.

Il convient d'ajouter aux facteurs que nous venons d'énumérer un certain nombre d'éléments conjoncturels qui ont aussi aidé à orienter nos politiques. La crise de l'énergie que traversent les États-Unis depuis une dizaine d'années a incité les autorités américaines à manifester un intérêt tout à fait particulier pour les sources énergétiques québécoises dans le domaine de l'électricité. Le gouvernement du Québec a donc cherché tout au long de l'année à répondre aux attentes de nos interlocuteurs, plus particulièrement pour la région du nord-est des États-Unis.

Certaines politiques fédérales, notamment celle touchant au tamisage des investissements étrangers et le lancement de la politique nationale de l'énergie ont contribué à faire évoluer défavorablement la perception que les milieux économiques américains avaient de l'environnement politico-canadien. Le Ministère s'est donc attaché à faire connaître les politiques du gouvernement dans ce domaine.

Enfin, le déroulement des discussions constitutionnelles au Canada et les événements qui suivirent l'entente intervenue le 5 novembre entre Ottawa et les neuf provinces anglophones furent suivis avec beaucoup d'attention aux États-Unis. Compte tenu de l'importance que présentent pour nous nos relations avec les États- Unis, il était absolument primordial que la position du gouvernement dans ces débats soient connue des milieux intéressés aux États-Unis.

C'est dans ce contexte que le Ministère a oeuvré au Québec et à partir des composantes de notre réseau aux États-Unis afin d'assurer la promotion de nos intérêts politiques et économiques aux États-Unis et d'améliorer la connaissance des Américains sur le Québec. Les activités du ministère reliées à ces objectifs étaient réparties en quatre programmes: économique, relations intergouvernementales ou paragouvernementales, éducation et culture, affaires publiques et communications.

En collaboration avec d'autres instances du gouvernement et plus particulièrement l'Office québécois du commerce extérieur (OQCE), le Ministère a cherché tout au long de l'année à soutenir les efforts de pénétration du marché américain. Les pages consacrées ci-après aux activités de notre réseau aux États-Unis traitent de l'implication du Ministère dans ce domaine par région aux États- Unis.

1.1.1 Affaires économiques

— *L'énergie*

Les relations économiques entre le Québec et les États-Unis couvrent toute la gamme des liens qui peuvent exister entre États dans ce domaine d'activité. Aussi, ne retiendrons-nous pour les fins de ce rapport que quelques exemples des travaux menés par le Ministère au cours de 1980-1981.

Comme il a été noté dans l'introduction à cette section du rapport, les questions énergétiques prennent une importance de plus en plus grande dans nos relations avec nos voisins américains. Le 9 septembre 1981, à l'occasion d'un colloque sur les échanges d'électricité organisé par la Chambre de Commerce de Montréal, le ministre québécois de l'Énergie a précisé que le Québec était prêt à considérer l'exportation d'énergie ferme sur une offre

valable de la part de la Nouvelle-Angleterre. Ces questions ont été au centre des entretiens qu'a eus le Premier ministre du Québec avec les gouverneurs Brennan, du Maine, et Garrahy, du Rhode Island, le 9 septembre, ainsi qu'avec le gouverneur Snelling, du Vermont, le 16 novembre.

Hydro-Québec et le New England Power Pool devaient ultérieurement indiquer qu'ils s'entendaient sur la nécessité de l'installation d'une ligne d'interconnexion entre le Québec et la Nouvelle- Angleterre. Il reste cependant à en déterminer le tracé et à savoir pour quelle quantité d'énergie et dans quelles conditions la Nouvelle-Angleterre est prête à conclure un contrat d'approvisionnement en énergie hydro-électrique avec le Québec.

Enfin, le 19 mars dernier, Hydro-Québec et le Power Authority of the State of New York (PASNY) signaient un contrat prévoyant la vente par le Québec d'une quantité d'électricité allant jusqu'à 111 milliards de kilowatts/heure pour une période de 13 ans à compter de 1984. Ce contrat fournit à Hydro-Québec un débouché pour les surplus de production prévus dans les prochaines années. Le contrat a été paraphé à New York en présence du gouverneur de l'État de New York, Hugh Carey, et du Premier ministre du Québec, René Lévesque.

— *L'environnement*

Dans le but d'organiser une concertation avec les États-Unis, le ministre de l'Environnement du Québec rencontrait le 24 octobre le commissaire à l'Environnement de l'État de New York. Les 9 et 10 mars 1982, le ministre dirigeait à New York une délégation québécoise pour participer à une réunion sur les pluies acides convoquée par le gouverneur de l'État, Hugh Carey. Des représentants d'une vingtaine d'États américains et des provinces de l'Est du Canada y participaient également. Le Québec a convenu à cette occasion d'unir ses efforts à ceux de l'État de New York pour promouvoir la recherche sur les pluies acides. Le ministre de l'Environnement s'est également entretenu avec son homologue du Vermont, le commissaire Brendan Whittaker, le 16 novembre. Le Québec et cet État ont convenu de mettre en commun leurs ressources et leurs travaux portant sur les effets des pluies acides.

— *Le tourisme*

Dans un autre ordre d'idées, le Québec a décidé de participer à la mise sur pied d'un projet conjoint de promotion touristique avec le Vermont. Confirmé par lettre du Premier ministre au gouverneur Snelling le 15 septembre, le projet sera mis en oeuvre par un comité conjoint et devrait attirer particulièrement les habitants des États du sud des États-Unis.

1.1.2 Rencontres intergouvernementales

Le gouvernement du Québec entretient des relations avec des instances gouvernementales diversifiées aux États-Unis. Il est tout à fait naturel que nos relations se soient plus particulièrement développées avec les États voisins du Québec.

Rencontre annuelle des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada

Le Québec n'a pas participé cette année à la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada tenue à Saint-Jean, Terre-Neuve, en juin 1981, du fait de l'attitude du gouvernement de Terre-Neuve à l'égard du Québec. Il a cependant adhéré aux principales résolutions adoptées à cette session: signature d'une entente de réciprocité sur l'immatriculation des véhicules automobiles et création d'un comité spécial de fonctionnaires sur la lutte contre les pluies acides; ce dernier comité a tenu une première réunion à Montréal les 11 et 12 mars.

Rencontres de parlementaires

Les relations avec l'association de parlementaires, le Council of State Governments, se

sont amplifiées cette année. Le ministre de l'Énergie et des Ressources était conférencier invité à la réunion annuelle de la section nord-est de cet organisme les 17, 18 et 19 août à Danvers (Massachusetts). Un groupe de 25 parlementaires du nord-est des États-Unis a fait un séjour d'information au Québec du 8 au 10 juillet. Le Council of State Governments envoyait également au Québec un groupe du corps législatif de New York les 17 et 18 septembre 1981, pour un séjour d'information sur l'énergie.

Une délégation de parlementaires québécois, dirigée par le président de l'Assemblée nationale, Claude Vaillancourt, a participé activement aux travaux de la réunion annuelle d'une autre association de parlementaires américains, la National Conference of State Legislatures, à Atlanta du 26 au 31 juillet.

Relations avec les autorités fédérales américaines

Le Ministère a maintenu tout au cours de l'année des contacts avec les représentations américaines installées au Québec à propos de questions d'intérêt mutuel. Parmi les événements les plus notables, citons la visite à Québec du nouvel ambassadeur des États-Unis au Canada, Paul-H. Robinson, le 10 novembre et celle du nouveau consul général à Montréal, William Morgan, le 17 décembre.

1.1.3 Éducation et culture

La coopération éducative et culturelle

La coopération avec l'État de la Louisiane s'est poursuivie sous l'égide du comité conjoint Québec-Louisiane, qui a publié le 17 février le programme de coopération 1982-1983. Le contingent de professeurs québécois a été fixé à 25 pour cette année; un programme de bourses et de stages d'immersion en français a été inauguré.

Sous l'égide de l'organisme national fédéral, le Consortium for International Cooperation in Higher Education (CICHE), un groupe de présidents d'universités d'État ont effectué une tournée au Québec du 5 au 9 octobre 1981. Venant de six États (Maine, Connecticut, Pennsylvanie, New York, Missouri et Texas), les présidents ont étudié avec les représentants des universités des possibilités de coopération entre les réseaux d'universités.

Un pas important a été fait cette année du côté des groupes américains s'intéressant à la culture française, notamment à travers l'étude de la langue. Du 9 au 11 avril 1981, le congrès de la North East Modern Language Association regroupait 600 personnes à Québec. Les cours de français par immersion, surtout, ont connu un essor important. Plusieurs groupes d'étudiants américains se sont inscrits dans les écoles d'été de français du Québec en provenance soit de l'American Association of Teachers of French (AATF), soit du Consortium for International Cooperation in Higher Education (CICHE), soit de la Louisiane.

Échange d'étudiants

Deux ententes sur les échanges d'étudiants ont été signées durant l'année. Le 28 janvier, en présence du ministre de l'Éducation, Camille Laurin, et du gouverneur du Massachusetts, Edward King, les représentants de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) et du New England Board of Higher Education ont paraphé à Boston un accord mettant sur pied un échange d'étudiants entre les universités du Québec et de la Nouvelle-Angleterre. Le 15 octobre 1981, les représentants de la CREPUQ ont officialisé le programme d'échange d'étudiants avec les universités et collèges d'État de la Californie. Ces programmes ne comportent pas de frais supplémentaires puisque les étudiants s'inscrivent et payent leur scolarité dans leur université d'origine, tandis qu'ils suivent les cours donnés par l'institution hôte.

Réunion annuelle du North East Council on Quebec Studies

Le Vice-premier ministre, alors ministre d'État au Développement culturel, Jacques-Yvan Morin, a participé du 1er au 3 octobre 1981 aux travaux du North East Council on Quebec Studies, dont la réunion annuelle avait lieu à New Haven, Connecticut, sur le campus de l'Université Yale.

1.1.4 Affaires publiques et communications

— *Les affaires publiques*

Un nombre croissant de colloques, conférences, symposiums, requièrent la présence comme conférenciers de membres ou de représentants du gouvernement du Québec. Ces événements donnent l'occasion de présenter aux différents milieux américains une analyse québécoise de notre situation. Des nombreuses interventions qui ont ainsi eu lieu durant l'année, on peut retenir les suivantes:

Le 20 avril dernier, le ministre des Institutions financières et coopératives, Pierre-Marc Johnson, a donné au Carnegie Endowment for International Peace un exposé sur le thème « Le Québec après les élections ». Le ministre de l'Énergie, Yves Duhaime, était le conférencier principal au colloque sur les relations économiques Québec/États-Unis, organisé conjointement par l'École des Hautes Études Commerciales et la World Peace Foundation à Mount Kisco (New York), les 4 et 5 décembre 1981. Le ministre d'État au Développement économique, Bernard Landry, a donné des exposés sur l'économie du Québec, d'abord le 28 janvier au colloque intitulé « Canada and the United States in the 1980's » organisé par l'University of Southern California à Los Angeles, puis le 26 mars devant la New York Society of Security Analysts.

Le sous-ministre associé aux Affaires internationales, Claude Roquet, et le directeur général des Énergies conventionnelles au ministère de l'Énergie et des Ressources, Denis L'Homme, ont participé les 9 et 10 avril 1981 au colloque sur les politiques énergétiques en Amérique du Nord, à l'Université Harvard.

Le 5 juin 1981, des représentants des ministères des Affaires intergouvernementales ainsi que de l'Énergie et des Ressources ont donné des exposés au colloque de la Carnegie Endowment for International Peace, portant sur les relations économiques Québec/États-Unis. Le colloque était organisé par la journaliste québécoise, Lise Bissonnette.

Le Ministère a participé à l'organisation ou à la réalisation de deux importants colloques sur la civilisation québécoise. Le premier, tenu à Montréal et à Québec du 14 au 19 juin, était organisé conjointement par le Ministère et l'Université du Québec à Montréal, avec la participation de la Chambre de Commerce et du Montréal Board of Trade. Les exposés sur le Québec donnés à l'occasion de ce colloque ont été réunis dans un document intitulé « Contemporary Québec ».

Les communications

Plusieurs groupes de journalistes, diplomates ou boursiers de certaines universités américaines (« fellowships ») ont eu l'occasion de faire un court séjour au Québec et de se familiariser avec notre société: du 22 au 28 novembre, les Dag Hammarskjold Fellows; les 4 et 5 décembre, les Harvard Fellows; les 10 et 12 décembre, les Stanford Fellows; et du 27 au 29 janvier, les Nieman Fellows.

Il convient de signaler par ailleurs le passage au Québec, du 12 au 14 décembre, des commandants de la première navette spatiale Columbia, le colonel Joe H. Engle et le capitaine Richard H. Truly.

Le Ministère a prêté son concours pour la parution, dans certaines grandes revues américaines, d'encarts spéciaux sur le Québec. Un reportage, réalisé avec le concours du MICT et de plusieurs entreprises privées, paraissait dans le *Business Week* du 26 octobre 1981. En

décembre, le *Journal of Commerce* faisait un reportage spécial sur le système Saint-Laurent/Grands Lacs. « Home Magazine », un supplément du *Los Angeles Times*, tiré à 1 250 000 exemplaires, consacre son numéro de printemps 1982 à l'architecture traditionnelle et moderne du Québec.

Deux réseaux de télévision, l'un (KIRO-TV) de Seattle, l'autre (CBS) de Boston, desservant chacun plus d'une centaine de stations, ont réalisé une émission d'une heure sur la vie au Québec, pour diffusion dans le cadre d'émissions intitulées « P.M.-Magazine » (KIRO) et « Evening Magazine » (CBS).

1.1.5 Délégations du Québec aux États-Unis

a) New York

Les 12 et 13 mai 1981, le Délégué général était reçu officiellement par le gouverneur de l'État de New York, Hugh Carey, et les commissaires à l'Énergie, à l'Environnement et à l'Éducation de cet État. Il a d'autre part effectué, les 18 et 19 août, une série de rencontres avec des hauts fonctionnaires du gouvernement américain à Washington : le secrétaire à l'Energie, le sous-secrétaire aux Affaires internationales de ce même département; le directeur de la section Affaires canadiennes et le sous-secrétaire adjoint aux Affaires européennes au State Department et un représentant de la Federal Energy Regulatory Commission.

Ces diverses rencontres ont permis au Québec de se mettre à jour sur les politiques du gouvernement américain, notamment au sujet de l'énergie et des relations canado-américaines, et d'en mesurer l'impact possible sur le Québec. À la fin d'octobre, le conseiller à la Délégation générale a été reçu par le gouverneur du Delaware, Pierre S. Dupont IV, et par les commissaires à l'Énergie et au Développement économique de cet État.

Dans le domaine économique, la Délégation générale de New York occupe une position de première importance sur le marché américain et son territoire capte à lui seul près de 40% des exportations du Québec aux États-Unis. Ces dernières s'élevaient, pour 1980, à un total de 8,91 milliards de $. Il est à remarquer que plus de la moitié de nos exportations aux États-Unis est constituée de produits manufacturés qui proviennent dans une bonne mesure des P.M.E. Ce sont justement ces entreprises qui recourent au réseau des délégations pour trouver assistance dans leurs opérations d'étude de marché, de promotion ou dans leurs efforts pour trouver des distributeurs de leurs produits aux États-Unis.

New York est le théâtre d'une série d'expositions commerciales auxquelles les entreprises du Québec participent, avec le soutien de la Délégation, afin de faire la promotion de leurs produits : le North America Men's Sportswear Buyers Show, où les exposants québécois ont vendu pour 300 000 $ en octobre 1981; l'International Sporting Goods Show également en octobre; le New Products Taste Show en novembre; le National Fancy Food and Confection Show du 14 au 16 décembre; Optifair '82 en mars.

Le territoire de la Délégation générale constitue un important réservoir de touristes pour le Québec et fournit 25% de notre clientèle. Cette année, plus de 50 000 personnes ont demandé à la section touristique de la Délégation des renseignements sur le Québec.

À la suite du travail de promotion de la section touristique, plusieurs associations qui ont leur siège à New York ont décidé de tenir leur congrès au Québec dans les prochaines années: l'American Association of Clinical Chemists conjointement avec la Canadian Society of Clinical Chemists (Montréal 1986, 22 500 nuitées); le Congrès national des Alcooliques Anonymes (Montréal 1985, 50 000 nuitées).

Les contacts universitaires sont nombreux entre le Québec et cette région; plusieurs professeurs québécois sont, par l'entremise du ministère, désignés comme conférenciers devant des organismes comme la Société des

professeurs de français en Amérique (New York, 11 avril 1981), la National Association of State Universities and Land Grant Colleges (Washington, 8-11 novembre 1981), le University Consortium for Research on North America (New York, septembre 1981), l'American Association of Community and Junior Colleges (Washington, 20-23 avril 1981). Ces participations permettent de mieux faire connaître le Québec de façon générale, d'évaluer les possibilités de coopération et même de susciter les études sur le Québec.

Parmi les activités culturelles à noter, il faut mentionner l'inauguration officielle du Studio du Québec à New York, le 5 mars dernier: le Studio permet à un artiste québécois de se loger à New York pendant un an. Deux importantes expositions de gravures ont eu lieu: celle de la collection Lavalin, inaugurée le 12 novembre et celle des oeuvres de Pierre-Léon Tétreault en mars 1982. Enfin, la Délégation a commencé cette année une série de projections de films québécois, sous le titre de «Ciné-Club Québec».

b) Boston

Le territoire de la Nouvelle-Angleterre, que dessert la Délégation du Québec à Boston, constitue la porte d'entrée du Québec aux États-Unis. Les relations avec les États de la Nouvelle-Angleterre sont mises en relief annuellement lors de la Conférence des Gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des Premiers ministres de l'Est du Canada.

Sur le plan commercial et touristique, la Nouvelle-Angleterre est le troisième marché en importance pour les exportations du Québec aux États-Unis: 1 milliard de dollars, soit 12% du total de nos ventes aux États-Unis en 1980, et environ un million de touristes. Plusieurs expositions commerciales tenues à Boston permettent aux manufacturiers québécois de lancer leurs produits sur ce marché voisin: Superseal au printemps 1981, High Technology Market Place en octobre, America Cast Building Material Show du 7 au 10 janvier, Boston Boat Show du 3 au 7 février, New England Boat Show encore en février, On Snow Show et Ski Show en mars, ainsi que New England Furniture Show.

Les relations académiques et culturelles sont importantes en Nouvelle-Angleterre: la région compte à la fois quelques-unes des grandes universités américaines et une concentration de près d'un million de personnes de culture française. Par l'intermédiaire de l'University Consortium for Research on North America, l'Université Harvard est le lieu de colloques ou de conférences où des spécialistes québécois sont invités à prendre la parole.

La diffusion culturelle dispose maintenant d'outils importants dans la région. La librairie Schoenof, de Boston, agit désormais comme distributeur de livres du Québec pour la Nouvelle-Angleterre et la bibliothèque de Harvard a été désignée comme dépositaire des publications officielles du gouvernement québécois. Écrivains et journalistes sont régulièrement invités à venir présenter la culture québécoise. Mentionnons une intervention de l'écrivain Marie-Claire Blais les 2 et 3 octobre au premier congrès régional de l'A.A.T.F. à Worcester, Massachusetts, et une tournée de conférences du journaliste Jean Ethier-Blais. En février 1982, la pièce de Michel Garneau, «Quatre à Quatre», a été montée et jouée en anglais à Boston.

c) Chicago

À cause de sa situation dans le coeur industriel des États- Unis, la délégation de Chicago dessert le territoire du Midwest et couvre le deuxième marché en importance aux États-Unis pour le Québec: 2,6 milliards de dollars d'exportations en 1980, soit 30% de notre total aux États-Unis. Durant la dernière année, plus de 215 entreprises du Québec se sont adressées à cette délégation pour obtenir un soutien dans leurs efforts d'exportations. Plus d'une centaine d'autres ont participé à quelque quarante expositions tenues sur le territoire dont: National Home Center, où les neuf

entreprises québécoises ont vendu pour 8 M $; National Office Product Association; National Railway Maintenance Association; International Marine Trade Exhibition and Conference; Micom; Gift Market. Parmi les activités d'exportations des entreprises, les plus réussies ont été: ventes de Polylab (4,5 M $), Steel Plas (5 M $), Sécuritex (l,5 M $). Un des secteurs industriels les plus en demande est le mobilier de bureau: 23,7 M $ de ventes en 1981.

La région du Midwest fournit sa part de la clientèle touristique. Plus de 5500 personnes se sont adressées à la délégation pour préparer leur voyage au Québec. Par l'intermédiaire des services touristiques, une demi-douzaine de voyages de familiarisation ont été organisés pour des agents de voyage. Il s'est produit un déblocage en 1981-1982 et, pour la première fois, plusieurs grossistes vendent maintenant des voyages au Québec.

Les activités académiques sont stimulées par l'entente entre le Ministère et le département de Sciences politiques de l'University Northwestern. Cette entente favorise le développement des études québécoises dans cette université, où des conférenciers québécois sont régulièrement invités: les professeurs Louis Balthazar et Edouard Cloutier, la journaliste Lise Bissonnette. Des groupes d'étudiants de Northwestern viennent à Québec en stage d'études ou en immersion de français. Les stages et les cours d'immersion sont d'ailleurs appelés à augmenter, puisque la collaboration du Québec va s'établir maintenant avec le Committee for Institutional Cooperation.

Dans le domaine culturel, mentionnons que, grâce au soutien du Ministère, le groupe québécois Répercussion a pu se produire devant le Percussive Art Society International Convention.

d) Atlanta-Dallas

La Délégation du Québec à Atlanta et le bureau commercial du Québec à Dallas sont situés dans la région à croissance économique la plus forte des États-Unis. Les exportations du Québec ont d'ailleurs reflété en partie ce dynamisme: augmentation des ventes de 30% en 1980, pour un total de 535 M $ en 1980 contre 414 M $ en 1979.

Depuis sa mise en opération au début de 1979, la Délégation a pu mettre sur pied un réseau de plus de 1000 agents manufacturiers et distributeurs par lesquels les entreprises québécoises peuvent écouler leur production. Les secteurs industriels les plus sujets à promotion dans la région sont: les transports en commun (pour les grandes villes comme Atlanta, Houston et Miami), l'équipement forestier, le matériel de construction, l'agro-alimentaire et l'équipement de transmission et de distribution électrique. Pour appuyer les opérations courantes de promotion, un séminaire économique sur le Québec a eu lieu à l'Université Duke de Caroline du Nord, les 3 et 4 décembre dernier.

La section touristique de la Délégation a accompli un travail de déblayage considérable depuis sa mise en place, dans cette région qui compte plus de 2000 agents de voyages et dont au moins 400 sont intéressés à vendre le Québec comme destination touristique. 325 agents de voyage et 35 journalistes ont pris part à une quinzaine de tournées de familiarisation sur le Québec. Le nombre de grossistes faisant la promotion de forfaits au Québec s'est multiplié par 10, entre 1979 et 1981, et le nombre de forfaits vendus a fait une semblable progression pour dépasser les 3000 en 1981. La section touristique s'attaque plus spécialement à la promotion auprès des organisateurs de congrès et de voyages-motivation. Par exemple, un groupe de 125 distributeurs régionaux de produits chimiques étaient amenés à Québec par leur firme en décembre 1981.

La Délégation travaille assidûment à la promotion des écoles de français, langue seconde auprès de la South Atlantic Modern Language Association et invite des conférenciers québécois dans plusieurs institutions du territoire: Georgia Institute of Technology, universités de Floride à Gainesville, à Miami, Florida Interna-

tional University et devant l'American Association of Teachers of French, section de la Floride.

Sur le plan culturel, l'événement marquant a été la Semaine du Québec à Atlanta du 14 au 21 novembre 1981. Cette semaine comprenait une série de manifestations culturelles dans trois institutions (Georgia Tech., l'Université de Georgie à Athens et Georgia State University) ; la journée du 21 a été déclarée Québec Art Day par le gouverneur, George Busbee.

e) Los Angeles

La Délégation de Los Angeles est située dans un territoire qui a accueilli des exportations québécoises pour une valeur de 278 M $ en 1980; cependant le potentiel apparaît fort impressionnant. Les exportations du Québec, bien que modestes, montrent une progression de 300% sur 1975. Il est important de noter que ces exportations sont constituées de produits finis de haute valeur, comme la machinerie industrielle et agricole et le matériel de transport. Quelque 70 firmes québécoises ont demandé l'appui à la Délégation du Québec à Los Angeles pour soutenir leurs activités d'exportations; la Section économique a facilité la participation du Québec à une trentaine de foires commerciales.

La promotion du Québec s'est faite à plusieurs niveaux. À l'occasion d'un colloque organisé par la University of Southern California à Los Angeles, le 28 janvier dernier, le ministre d'État au Développement économique, Bernard Landry, a pu brosser un tableau de la situation économique du Québec. Il a profité de ce séjour sur la côte pour faire, auprès des autorités de la Californie, la promotion du matériel de transport en commun fabriqué au Québec et auprès de Lockheed Corporation des avantages comparatifs du Québec pour la production de l'hydrogène liquide.

Au début de mars, une importante mission québécoise a été réalisée auprès des 12 plus grandes firmes de l'aérospatiale dont Lockheed, Hughes Missile Division, Rockwell et Ford Aerospace, toutes ces firmes sont situées sur la côte ouest.

Plusieurs conférenciers du Québec ont participé à des congrès importants d'associations de professeurs de langue ou de professionnels de l'éducation: Rocky Mountain Modern Language Association, à Boise en Idaho du 23 au 25 octobre; Philological Association of the Pacific Coast, à Stanford University du 6 au 8 novembre; Comparative and International Education Society à Santa Monica en Californie.

Dans le domaine des affaires culturelles, deux événements importants sont à mentionner. Cet été avait lieu l'exposition de gravures de la Banque Nationale, du 12 juillet au 6 septembre, sur le campus Long Beach de la University of California. En février et mars, sur divers campus de la University of California, se tenait un festival du film du Québec qui s'est transporté de Los Angeles (4-24 février) à San Francisco (12-18 mars).

f) Lafayette

La Délégation de Lafayette s'occupe, de façon prioritaire, d'affaires éducatives depuis sa création en 1969. Son territoire regroupe des États du Centre-Sud, soit la Louisiane, l'Alabama, l'Arkansas, le Mississipi et le Texas.

Le centre des activités de la Délégation demeure la coopération dans le domaine de l'enseignement via le Conseil pour le Développement du français en Louisiane (CODOFIL). Le comité conjoint Québec-Louisiane, qui établit les programmes de cette coopération, s'est réuni à Québec en février dernier. Le programme 1982-1983 prévoit l'envoi d'un contingent de 25 professeurs québécois. L'objectif du Québec est de contribuer, par l'envoi de professeurs et de conseillers pédagogiques, à la formation d'une relève locale. Or, celle-ci s'élève déjà à 115 professeurs cette année, ce qui est un indice des succès obtenus. Quatre universités louisianaises offrent maintenant un baccalauréat spécialisé en enseignement du français.

Le protocole d'entente Québec-Louisiane prévoit, cette année, des bourses et des stages d'immersion en français. Cette formule stimule la participation des étudiants louisianais aux écoles d'été de français du Québec. Un important contingent de Louisianais s'est, en effet, inscrit l'an dernier à l'immersion en français et ce nombre est appelé à croître régulièrement.

L'activité de la Délégation s'est par ailleurs élargie cette année aux universités louisianaises. L'objectif est de sensibiliser celles-ci à la présence québécoise et aux possibilités de coopération. Une soixantaine de conférences sur le Québec ont donc été données dans la plupart des universités de l'État. Un certain nombre d'équipes locales se forment actuellement pour implanter des cours sur le Québec et le regroupement de ces équipes mènera à la création d'une Southeastern Conference on Quebec Studies. Ces réalisations contribuent à faire évoluer profondément la coopération Québec- Louisiane vers des échanges de plus en plus équilibrés et complets.

1.2 L'Europe

Les relations du Québec avec l'Europe remontent à la fondation de la Nouvelle-France; aussi ne sera-t-on pas surpris de constater que celles-ci présentent un éventail très large de facettes, à l'image des liens sur le plan humain qui persistent au fil des décennies à travers « le grand large ».

Deuxième partenaire commercial du Québec, source importante de capitaux et d'immigrants, foyer culturel de la très grande majorité des Québécois, l'Europe est donc une région où il est primordial que le gouvernement assure que nos intérêts soient promus notamment à travers de nombreux programmes de coopération avec plusieurs pays du continent.

Si l'histoire et le coeur font que la France occupe une place tout à fait particulière dans les relations extérieures du Québec, il n'en est pas moins vrai que l'action du Ministère déborde désormais largement les frontières de l'hexagone; trois délégations générales, deux délégations et un bureau d'immigration témoignent de l'importance que le gouvernement attache à ses relations avec le continent européen.

1.2.1 La France

a) Affaires politiques

Au cours de l'année 1981-1982, les relations franco-québécoises ont été placées à la fois sous le signe du changement avec le nouveau gouvernement qu'a connu la France, à partir de juin 1981, et de la continuité, puisque les orientations prises depuis quelques années vers une coopération entre les deux États ont trouvé leur confirmation.

Dès le mois de juin 1981, le ministre des Affaires intergouvernementales, Claude Morin, s'est rendu en visite de travail afin de faire le point sur les relations entre les deux gouvernements. À cette occasion, M. Morin rencontra le nouveau Premier ministre, Pierre Mauroy, et plusieurs membres de son gouvernement.

Les conclusions auxquelles parvinrent M. Morin et ses interlocuteurs devaient être ratifiées à l'issue du sommet des pays industrialisés, à Ottawa le 21 juillet. MM. Mitterand et Lévesque, au terme de leur séance de travail, devaient annoncer que les liens directs et privilégiés qui liaient les deux États seraient maintenus et renforcés.

La France, par ailleurs, saisit l'occasion qui lui était offerte pour réaffirmer qu'il ne saurait être question d'écarter le Québec de la place qui lui revenait au sein des institutions de la francophonie; le Président de la République française nota à cet égard que le Québec devait être présent à une éventuelle réunion des chefs d'États et de gouvernements de l'espace francophone. Les deux parties s'accordèrent aussi pour donner la priorité, au sein des programmes de coopération, aux volets économiques et techniques.

L'accent mis sur cette facette de la coopération se reflète dans les visites ministérielles de part et d'autre. En septembre 1981, le ministre d'État au Plan et à l'Aménagement du territoire, Michel Rocard, a effectué une visite officielle au Québec où il a rencontré notamment le ministre d'État au Développement économique, Bernard Landry, afin d'accélérer plusieurs projets de coopération économique dans des secteurs de pointe: biotechnologie, télématique, énergies nouvelles, agro-alimentaire, implantations industrielles françaises au Québec.

Il fut suivi, en novembre 1981, par son collègue le ministre d'État à la Recherche scientifique, Jean-Pierre Chevènement, venu participer au Colloque international sur l'avenir du français dans les publications et communications scientifiques ou techniques, tenu à Montréal. Il a rencontré son homologue québécois, alors ministre d'État au Développement scientifique, Jacques-Yvan Morin, afin d'intensifier la coopération scientifique et technologique.

MM. Chevènement et Morin, à l'issue de leurs séances de travail, ont conclu que la coopération franco-québécoise devait, en matière de recherche et de développement scientifique être axée sur les implications économiques de la recherche scientifique, sur les programmes conjoints de formation de chercheurs et sur la création de centres d'excellence en vue d'aboutir au développement d'un véritable espace scientifique et technologique francophone.

En février 1982, le ministre de l'Énergie et des Ressources, Yves Duhaime, s'est rendu en France afin de discuter avec ses homologues français des aspects sécuritaires et des applications industrielles de l'amiante.

À l'invitation du ministre du Plan, Michel Rocard, le ministre Bernard Landry a été reçu en visite officielle en France en mars 1982. Les deux ministres ont inauguré le Centre québécois des coopérations industrielles dont la création avait été annoncée lors de la visite du Premier ministre René Lévesque à Paris en décembre 1980. Ils ont également poursuivi les travaux entrepris lors de la visite de M. Rocard au Québec.

Au début d'avril, le ministre du Commerce extérieur, Michel Jobert, est venu en visite officielle au Québec, où il a été reçu par le Premier ministre René Lévesque et M. Landry.

En outre, ces derniers ont marqué également l'importance qu'ils accordent à la coopération réalisée par les associations jumelles France-Québec et Québec-France et par l'Office franco-québécois pour la jeunesse. En août 1981, le ministre André Chandernagor est venu présider les congrès conjoints de Québec-France et France-Québec, et à l'automne les ministres Claude Charron et Edwige Avice ont présidé le conseil d'administration de l'OFQJ à Paris; ils ont décidé notamment d'augmenter le budget de l'organisme et de créer un programme d'échanges de jeunes travailleurs.

b) Coopération

La Commission permanente de coopération franco-québécoise et les six conseils d'orientation créés en 1980 ont reflété dans leurs délibérations et recommandations la priorité accordée par les deux gouvernements à la coopération économique, scientifique et technique. En conséquence, la programmation des échanges a été sensiblement réduite dans les autres secteurs notamment l'éducation et les affaires sociales et institutionnelles, ce qui explique la diminution du nombre de participants aux échanges franco-québécois comme l'illustre le tableau ci-joint.

Toutefois, la Commission permanente, qui s'est réunie à la suite des conseils d'orientation à Québec, à la fin mars 1982, a défini de nouvelles orientations qui se traduiront par des échanges mieux articulés en fonction des besoins nouveaux des deux gouvernements et présentant un meilleur impact auprès des divers milieux des deux sociétés.

Elle a également recommandé une relance de la coopération dans les secteurs vitaux de la

linguistique et des communications qui devrait se refléter dans la mise en oeuvre de nouveaux programmes en 1982-1983.

c) Économie

Les diverses activités à caractère économique, y compris certains programmes dont la création est récente, ont commencé à donner des résultats significatifs. Un nombre croissant d'industriels et d'hommes d'affaires québécois, particulièrement au niveau des P.M.E., s'intéressent au marché français. Ainsi, les activités de promotion commerciale de la Délégation générale du Québec à Paris ont permis à plusieurs d'entre eux de réaliser des ventes totalisant plus de 20 M $ lors des « journées économiques » et des diverses activités commerciales à caractère culturel, telles le MIP-TV, le QUOJEM et le MIDEM.

Plus d'une vingtaine d'accords industriels furent conclus entre P.M.E. québécoises et françaises avec le concours de l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique (ACTIM) et le Ministère. Des ententes inter-entreprises intervinrent au cours de l'année en matière de fabrication d'équipements d'informatique ; d'autres ententes furent conclues dans les domaines du caoutchouc, du plastique, de la machine-outil, du meuble, des textiles et de la maroquinerie, et plusieurs autres sont en cours d'élaboration.

Le programme de coopération avec la région française du Grand-Ouest a produit également plusieurs ententes entre P.M.E. dans le secteur agro-alimentaire: Gardeil et Leclerc (biscuits), Dieutegard et Artel (pommiculture), Guyomarc'h et Bexel (plats cuisinés) ; plusieurs ententes sont en négociation dans des secteurs impliquant des technologies à forte valeur ajoutée.

La coopération franco-québécoise aide également à la conclusion d'accords entre partenaires privés, à la prospection d'investissements et aux implantations industrielles. En 1981, on peut souligner l'accord entre Alsthom et Marine Industrie par lequel la précédente cession de licence de la société française à la firme québécoise fut transformée en une coopération industrielle d'investissement de 13 M $ portant sur 35% des actions de Marine Industrie et ouvrant des perspectives vers de nouveaux marchés. On compte quelques implantations industrielles totalisant près de 10 M $ d'investissements et la création d'environ 250 emplois en 1981 et plusieurs projets importants sont en négociation dans les secteurs de l'aluminium, de la chimie, de l'électricité et de la construction en bâtiments.

Les programmes de coopération technique orientés vers l'économie ont produit également des résultats intéressants. Le programme de recherche et d'innovation, créé en 1980 et destiné aux P.M.E., a été confié au CRIQ (Québec) et à l'ANVAR (France).

Quelques projets ont déjà été conclus, plusieurs sont en négociation et de nombreuses entreprises ont manifesté un intérêt envers ce programme qui permet à des partenaires français et québécois associés de mettre au point des techniques ou des produits nouveaux. La coopération dans le secteur prioritaire des biotechnologies présente également un bilan notable. Il faut noter en particulier l'accord de recherche et développement entre l'Institut Armand-Frappier et l'Institut Pasteur: recherche conjointe comportant notamment des applications bio-industrielles.

L'intérêt réciproque marqué au niveau des deux gouvernements se reflète dans le secteur privé où l'attrait pour les programmes gouvernementaux a suscité plus de 500 propositions de dossiers et où les contacts se multiplient entre les entreprises.

Les actions portent actuellement vers les secteurs prioritaires suivants où plusieurs accords sont en voie de négociation, notamment: les énergies nouvelles et les économies d'énergie, l'industrie pétrochimique, les industries de l'environnement, les technologies pétrolières marines, l'informatique et la télématique, l'agro-alimentaire et les machines-outils. Elles visent particulièrement la coparticipation dans les

mises de fond, les transferts technologiques, l'utilisation de la technologie de pointe, la fabrication comportant une haute valeur ajoutée, le développement de nouveaux produits s'adressant à un marché mondial (plutôt que limités au seul marché franco-québécois), la recherche d'investissements dans des secteurs essentiels au développement du Québec et la mise en commun d'expériences de développement économique réciproques visant l'amélioration de nos politiques et programmes gouvernementaux tels l'aide aux P.M.E., le développement régional, l'aide à l'exportation, etc.

La coopération dans le domaine de la langue française a connu cette année un développement notable avec la signature d'une entente sur le réseau de néologie entre l'O.L.F. et FRANTERM et par la mise en marche du terminal d'informatique donné par le Québec à FRANTERM.

Il faut noter également la visite au Québec du nouveau secrétaire général du Haut-Comité de la langue française, et la tenue à Montréal du Colloque international sur l'avenir du français dans les publications scientifiques et techniques.

Ces éléments donneront une nouvelle impulsion à ce secteur de la coopération franco-québécoise tout en alimentant la recherche scientifique et technologique de nouvelles données en langue française.

e) Éducation et culture

Le volume des activités franco-québécoises dans le domaine de l'éducation, tout en demeurant important, a de nouveau diminué en 1981-1982. La réduction des moyens affectés à ce domaine s'est effectuée pour l'essentiel au profit de la coopération économique et technique et, notamment de projets de recherche et d'innovation technologique dont certains ont été réalisés avec la collaboration d'établissements universitaires.

Notons qu'en décembre 1981, la Direction générale des moyens d'enseignement du ministère de l'Éducation signait avec le Centre national de documentation pédagogique de France une entente destinée à développer la coopération amorcée depuis plusieurs années entre ces deux organismes, en particulier dans la production conjointe d'outils pédagogiques.

En 1981-1982, le Ministère a contribué au développement des relations culturelles franco-québécoises. D'une part, les programmes de coopération culturelle déjà en cours ont été maintenus: livre, télévision (TVFQ-99), échanges d'artistes, écrivains et experts culturels, entre autres.

D'autre part, plusieurs activités nouvelles ont été réalisées. Parmi celles auxquelles le Ministère a été associé, soulignons l'organisation d'une journée québécoise au Printemps de Bourges, le plus important festival de chanson en France; la publication d'un numéro de la revue « Zoom » entièrement consacré à la photographie au Québec; la réalisation par la deuxième chaîne de télévision française, en novembre 1981, d'une émission de la série « Apostrophes », émission qui fut réservée à des écrivains québécois; l'exposition au Centre Georges-Pompidou de Paris, en février 1982, de quelque 400 livres scientifiques et techniques québécois; le lancement du film « Les Plouffe » à Paris en mars 1982; l'exposition « Fer blanc, fil de fer », de l'Atelier des enfants du Centre Georges-Pompidou, qui circule au Québec depuis l'automne 1982.

La Délégation générale du Québec à Paris

Dans le contexte du changement dans la continuité qu'ont connu les relations franco-québécoises en 1981-1982, le rôle de la Délégation générale du Québec à Paris fut particulièrement important.

À travers les contacts maintenus avec les milieux politiques et administratifs français, la Délégation générale effectue un travail constant d'explication de la réalité québécoise, et concourt à l'adaptation des relations des deux pays aux nécessités de l'heure.

Participants aux échanges franco-québécois
1981/82

	Québécois (en France)	Français (au Québec)
Éducation 1 (primaire, secondaire, enseignement technologique)	142	117
Éducation 2 (enseignement supérieur, recherche, formation permanente)	195	165
Culturel	43	44
Économique (ACTIM/MAIQ)	102	110
Technique et économique (autres secteurs)	90	121
Social et institutionnel	262	211
Total	**834**	**768**
Somme totale: 1602		

* Ces chiffres n'incluent pas les échanges hors programmation ni les échanges organisés par les associations France/Québec et par l'OFQJ.

La représentation québécoise a, dans ce domaine, apporté son concours à l'organisation d'un important colloque sur les problèmes constitutionnels vécus par le Québec, organisé sous la direction du professeur Maurice Duverger, par les universités Paris I et II, le 5 février 1982. Au-delà de cette tâche primordiale, compte tenu de l'importance que revêtent nos relations pour chacune des deux parties, notre représentation à Paris assure aussi les contacts quotidiens sur place avec les organismes de la francophonie institutionnalisée ayant leur siège à Paris, au premier rang desquels figurent l'Agence de coopération culturelle et technique, et d'autres organisations internationales qui intéressent le Québec, comme l'OCDE et l'UNESCO.

1.2.2 La Belgique

Depuis le milieu des années 1970, les relations entre la Belgique et le Québec ont été placées sous le signe d'un développement constant de la coopération entre les deux parties. La visite du Premier ministre René Lévesque en Belgique, en décembre 1980, avait témoigné de l'intérêt que présentait pour le Québec l'accroissement des liens économiques en premier lieu, mais aussi des rapports éducatifs et culturels avec ce pays situé au coeur du Marché commun.

L'évolution institutionnelle qu'a connue la Belgique depuis quelques années a créé des nouveaux partenaires pour le Québec dans ce pays: les régions et les communautés. Il n'est donc pas surprenant que le Québec ait attaché la plus grande importance à la visite qu'a effectuée, au mois d'octobre 1981, le ministre-président de l'Exécutif régional wallon, Jean-Maurice Dehousse. Celui-ci était accompagné d'une délégation importante de responsables de sociétés d'État et d'industriels.

De nombreuses rencontres avec les milieux gouvernementaux et le secteur privé ont permis d'aboutir à la conclusion qu'il convenait d'institutionnaliser la coopération entre la région wallonne et le Québec.

À l'issue de la visite du Ministre-Président à Québec, un communiqué conjoint fut donc signé créant un comité permanent chargé de suivre et de coordonner les travaux que les deux parties mèneraient au cours des années

à venir; ce comité se réunira sur une base annuelle alternativement en Wallonie et au Québec.

Une mission flamande d'envergure comparable devait se rendre au Québec au printemps 1982; la tenue d'élections nationales en Belgique a retardé sa venue de quelques semaines.

Depuis plusieurs années déjà, la coopération belgo-québécoise a atteint un rythme de croisière jugé satisfaisant par les deux parties compte tenu des contextes de restrictions budgétaires de part et d'autre.

Les travaux menés en mars 1981 par un groupe mixte de travail a cependant infléchi, au cours de l'année 1981-1982, les orientations arrêtées par les instances de la coopération dans le sens d'une plus grande rentabilité des projets retenus en terme de retombées concrètes. C'est ainsi que, pour l'année 1982, 72 projets d'échange sont programmés dont 19 en éducation, 14 dans le secteur culturel, 7 dans le secteur des affaires sociales et institutionnelles et 32 dans le secteur socio-culturel; environ 300 personnes participeront aux échanges.

Les deux parties ont poursuivi leur soutien aux Associations Wallonie-Québec et Québec-Wallonie. L'Association wallonne a notamment organisé, au mois de novembre à Mons, un important colloque sur le fonctionnement des sociétés d'État au Québec et en Wallonie. Le Ministère a assuré une présence québécoise de qualité à cet événement.

La Délégation générale du Québec à Bruxelles

L'année écoulée a été particulièrement active pour la mission québécoise à Bruxelles qui est chargée de la représentation du gouvernement auprès de la Belgique, des Communautés européennes, des Pays-Bas et du Luxembourg. Charnière de la coopération entre la Belgique et le Québec, la Délégation générale joue aussi un rôle considérable sur le plan de la promotion commerciale.

En effet, sur le plan économique, les services de la Délégation ont soutenu la participation de trois groupes d'industriels à des expositions et à des salons tandis que les conseillers économiques accueillaient 16 entreprises venues individuellement en Belgique à la recherche de distributeurs ou d'agents; 18 entreprises ont été aidées par la Délégation générale dans leurs démarches en vue de solliciter des technologies nouvelles: deux accords de fabrication sous licence ont été signés et d'autres sont en bonne voie de négociation.

Des journées économiques du Québec ont été organisées par la Délégation générale à Liège, Anvers et Amsterdam en coopération avec des chambres de commerce ou des organismes patronaux. Les conseillers ont aussi participé à de nombreux colloques et séminaires et ont coordonné les programmes de missions techniques québécoises au Bénélux portant sur la sous-traitance, le recyclage de verre, les techniques d'exportation et l'organisation portuaire.

Un deuxième aspect important des activités de la Délégation générale est le travail de diffusion culturelle et d'information sur le Québec. Sur ces plans, la participation à plusieurs foires (Foires de Nivelles, Libremont, Anvers) a permis la présentation d'expositions de livres et documents d'archives, ainsi que des conférences sur le Québec. L'animation scolaire a aussi rejoint plusieurs dizaines de milliers de personnes en 1981-1982. Les services de la mission ont aussi apporté une aide à plusieurs artistes québécois en tournée en Belgique en vue de faciliter leur insertion dans les réseaux commerciaux du territoire. Des manifestations ont été organisées dans les locaux même de la Délégation générale comme par exemple, une exposition d'un peintre bruxellois, M. Heymons, constituée d'oeuvres représentant des paysages québécois.

La Délégation générale a aussi largement contribué à la participation québécoise à la Foire du livre de Bruxelles; les ventes au kiosque québécois ont connu une augmentation par rapport aux foires précédentes. À travers les

contacts noués pendant la Foire, plusieurs maisons d'édition québécoises ont pu trouver un distributeur pour le Bénélux.

Enfin, dans le domaine de l'immigration, les deux conseillers en poste à Bruxelles ont effectué 30 missions ailleurs en Europe, accordé plus de 1000 entrevues et émis 90 certificats de sélection pour 1685 personnes. Ils ont aussi assuré une concertation avec plusieurs organismes d'aide aux réfugiés établis à Vienne, qui s'occupent des exilés des pays d'Europe de l'Est.

1.2.3 La Grande-Bretagne

Les relations entre le Québec et la Grande-Bretagne ont été fortement marquées au cours de l'année écoulée par l'implication des autorités britanniques dans le dossier constitutionnel canadien.

À partir du Québec et de Londres, le Ministère a présenté aux milieux politiques et administratifs, et en premier lieu aux parlementaires britanniques appelés à se prononcer sur le Canada Bill, les positions du Québec en cette matière. L'effort important accompli sur ce plan par le Ministère a permis de rejoindre des centaines de personnalités britanniques qui ne manqueront pas de porter, au cours des années à venir, un intérêt tout à fait particulier à l'évolution du Québec et aux relations entre son gouvernement et celui de la Grande-Bretagne. Il s'agit là, sans doute, du principal acquis d'une action persévérante qui devrait connaître des retombées à plus long terme pour la promotion de nos intérêts en Grande-Bretagne.

La présence d'une délégation générale du Québec a constitué un facteur important pour le développement de nos relations avec la Grande-Bretagne; ce fut bien sûr le cas au cours du débat constitutionnel, mais cela est tout aussi vrai dans le domaine des échanges notamment sur le plan commercial. En 1980, le Québec exporta pour plus de 3 milliards de dollars de marchandises en Grande-Bretagne; ce pays depuis longtemps constitue le principal partenaire commercial du Québec à l'extérieur de l'Amérique du Nord après avoir été le premier partenaire commercial du Québec au monde.

Malgré une situation économique difficile, les exportations du Québec vers la Grande-Bretagne ont encore augmenté d'environ 4% en 1981. Les services économiques de la Délégation générale ont accueilli 4 missions de groupe se rapportant à l'agro-alimentaire, l'électronique, les matériaux de construction et la machinerie. Une quarantaine de missions individuelles d'hommes d'affaires furent aussi organisées par la mission québécoise.

Au Québec, une quinzaine d'acheteurs anglais ont visité plus de 60 entreprises en 1981-1982 et un séminaire sur l'exportation au Royaume-Uni a été offert à Montréal à plus de 80 entreprises dont plusieurs ont réussi à trouver un agent distributeur au Royaume-Uni. Une estimation sommaire des ventes, auxquelles les services du Ministère ont pu contribuer en Grande-Bretagne, établit celles-ci à 40 M $ pour l'année 1981-1982.

Sur le plan des investissements, on note qu'une société pétrochimique britannique et un fabricant de produits pharmaceutiques ont procédé à d'importants investissements au Québec.

À Londres, la Délégation générale a favorisé à plusieurs reprises les prises de contacts entre organismes québécois à la recherche de financement et le milieu bancaire londonien. Un effort systématique d'information sur la situation économique au Québec a aussi été dirigé vers la majorité des grandes banques internationales oeuvrant sur la place de Londres.

Dans le secteur touristique, les efforts à Londres ont surtout porté auprès des grossistes de voyage à forfaits. À l'heure actuelle, une soixantaine de ceux-ci présentent des tours organisés au Québec.

Dans le domaine de l'immigration, plusieurs immigrants en provenance du territoire desservi par la délégation générale peuvent être considérés comme des investisseurs d'envergure et on peut chiffrer leur apport à l'économie québécoise pour 1981-1982 à plus de 30 M $.

Enfin, dans les secteurs éducatif et culturel, notre programmation avec la Grande-Bretagne s'effectue surtout par le truchement d'un organisme du gouvernement britannique, le « Central Bureau for Educational Visits »; au cours de l'année écoulée, une trentaine de Québécois et autant de Britanniques ont profité de stages en administration scolaire, en éducation des adultes, en loisirs et en sports de part et d'autre de l'Atlantique.

1.2.4 L'Allemagne

La direction que le Ministère a cherché à imprimer à nos relations avec l'Allemagne au cours de la dernière décennie a été essentiellement économique. C'est ainsi que la mission la plus importante confiée à notre Délégation à Dusseldorf a longtemps été la recherche d'investissements allemands, notamment dans le secteur manufacturier. Les préoccupations du Ministère se sont élargies cependant ces dernières années et l'accent est désormais mis sur nos exportations en direction de l'Allemagne et l'appui aux entreprises québécoises qui cherchent à obtenir des cessions de licences dans les domaines de technologie avancée.

L'action conjointe de la Délégation en Allemagne et des services gouvernementaux au Québec a contribué à la décision de deux sociétés industrielles allemandes d'investir de façon significative au Québec. Une usine de panneaux-particules et de pièces pour meubles sera implantée à Sayabec et un important fabricant de moteurs diésels établira une usine à Boucherville; 600 emplois directs découleront de ces initiatives. En Allemagne, l'action de la délégation a permis à 21 P.M.E. québécoises de trouver des agents distributeurs en Allemagne, alors que 76 entreprises voyaient leur participation à 16 salons appuyées par les services économiques de la Délégation.

Dans le domaine des transferts technologiques, 5 sociétés québécoises ont pu démarrer de nouvelles unités de production à la suite de projets conjoints avec des partenaires allemands, alors que 5 autres ont obtenu par cession de licence la possibilité de diversifier leur production.

Enfin, notre mission en Allemagne a participé à 6 séminaires d'information sur les conditions d'affaires au Québec où nos employés ont pu rencontrer plus de 500 représentants des milieux de l'industrie et de la finance.

Au cours de l'année écoulée, les préoccupations économiques du gouvernement du Québec ont incité le ministre de l'Énergie et des Ressources et le ministre d'État au Développement économique à se rendre en Allemagne afin de rencontrer les milieux bancaires et industriels. M. Landry a effectué ce déplacement à l'invitation du Premier ministre du Land de Bade-Würtemberg.

Si les activités du Ministère en direction de l'Allemagne sont surtout de nature économique, comme on peut le constater, les préoccupations d'ordre culturel et éducatif n'en sont pas moins présentes. Le Ministère a favorisé les échanges interuniversitaires dans des domaines comme la physique nucléaire. Dans le cadre d'une entente, l'ENAP et l'Académie fédérale d'administration publique projettent d'organiser des séminaires alternés pour les hauts fonctionnaires. Le Centre d'études québécoises de l'Université de Trèves a reçu 300 nouveaux ouvrages et est désormais inscrit comme dépositaire des publications du gouvernement.

Enfin, la Délégation a répondu à de nombreuses demandes de renseignements sur la vie au Québec et a fait circuler une quantité importante de matériel audio-visuel en réponse à des demandes provenant du monde académique.

1.2.5 L'Italie

Les relations entre le Québec et l'Italie sont conditionnées par l'existence d'une forte communauté d'origine italienne au Québec et d'un courant d'échanges économiques qui ne s'est pas ralenti au fil des années. Ces deux facteurs ont incité le Ministère à ouvrir une délégation à caractère surtout économique à Milan et à soutenir la création d'un bureau d'immigration à Rome au cours de la dernière décennie. Les échanges d'ordre culturel ont cependant pris une importance croissante et les activités de la Délégation de Milan s'en sont donc trouvé diversifiées.

Comme à Dusseldorf, lors de sa création, la Délégation de Milan avait comme tâche essentielle la recherche d'investissements industriels. L'évolution de la situation économique en Italie a toutefois incité le gouvernement à chercher à favoriser plutôt des accords interentreprises en matière de transfert technologique, en plus de mettre l'accent désormais sur la promotion de nos exportations.

Au cours de l'année écoulée, 4 accords industriels ont été signés entre partenaires italiens et québécois, alors que 6 P.M.E. québécoises, appuyées par la Délégation, ont réussi à trouver des agents distributeurs en Italie. On estime que le potentiel de vente de 14 M $ existe pour celles-ci au cours de l'année à venir.

Le service économique de la Délégation a, par ailleurs, participé à 8 conférences et séminaires portant sur les possibilités d'affaires au Québec.

Quant au service d'immigration implanté à Rome, environ 200 entrevues par mois sont menées et de 100 à 150 certificats de sélection sont émis.

Dans le domaine culturel et éducatif, on note un intérêt croissant pour les échanges avec le Québec qui s'est traduit par des initiatives dans les universités italiennes en matière d'études sur la littérature québécoise, d'une part, et d'autre part, par la production régulière par les médias électroniques italiens d'émissions sur le Québec.

Les artistes québécois comme Gilles Vigneault et Diane Tell participent désormais à des émissions nationales de télévision. La Délégation a fait circuler, avec beaucoup de succès, dans plusieurs villes, dont Milan et Gênes, une exposition d'art inuit, alors que des festivals de films ont été organisés à l'Université de Bari et qu'une semaine du Québec a été tenue à l'Université de Rome.

1.2.6 La Communauté économique européenne

Depuis 1978 le Québec participe activement à la mise en oeuvre de l'Accord-cadre Canada-CEE. Le Ministère a assuré une présence québécoise lors des rencontres des instances de coopération générale et industrielle en avril 1981 à Bruxelles et en novembre 1981 à Ottawa. Le gouvernement participa aussi à des missions en Europe organisées dans le cadre de la coopération Canada-CEE sur les transports urbains et l'énergie électrique.

Les intérêts particuliers pour le Québec proviennent des travaux menés au sein de l'Accord-cadre sur l'utilisation de l'amiante; parmi les résultats tangibles que l'on peut souligner, figure la collaboration de la Commission européenne aux études épidémiologiques menées de part et d'autre de l'Atlantique sur l'amiante et sa coparticipation au Symposium international qui se tiendra en mai 1982 à Montréal. Le ministre de l'Énergie et des Ressources, Yves Duhaime, s'est d'ailleurs rendu à Bruxelles en février 1982 afin d'indiquer à la Commission l'importance attachée par le Québec au développement des nouvelles techniques et normes dans ce secteur.

Le Ministère a aussi porté une attention particulière au cours de l'année écoulée, aux relations avec la Commission dans le domaine des pâtes et papiers, des alcools et des pêches maritimes.

Sur le plan politique, l'événement marquant en 1981 fut la visite officielle à Québec de Mme Simone Veil, président du Parlement européen; le séjour de Mme Veil au Québec traduit l'importance des liens établis depuis deux ans entre le Parlement européen et le Québec. Au cours de sa visite, la Présidente s'est entretenue avec les instances dirigeantes du gouvernement et de l'Assemblée Nationale; elle a aussi prononcé un discours remarqué à l'Université Laval.

Enfin, le Québec a participé, en mai 1981 à Luxembourg, à la 3e Conférence des ministres européens responsables des affaires culturelles, convoquée dans le cadre du Conseil de l'Europe. Il s'agissait d'une première participation aux activités d'une institution qui oeuvre dans des domaines qui intéressent le Québec.

Le Ministère a d'ailleurs organisé ultérieurement une mission qui s'est rendue au Secrétariat général du Conseil en juin afin de cerner les secteurs qui pourraient faire l'objet d'une coopération éventuelle.

1.3 Amérique latine

L'ouverture du Québec sur le continent latino-américain correspond non seulement à l'émergence d'une conjoncture nouvelle au sud du Rio Grande mais aussi à un élargissement de l'horizon national et à une prise de conscience des intérêts hémisphériques de la collectivité québécoise. Cette ouverture est fondée sur une politique latino-américaine pragmatique qui s'articule essentiellement autour d'un triple constat:

— L'appartenance à un même continent et à une même sphère géopolitique;
— la proximité d'un immense marché pour les biens et services québécois;
— une parenté culturelle à peine explorée.

Après l'implantation de délégations au Venezuela et au Mexique, le ministère des Affaires intergouvernementales peut faire état des résultats suivants:

a) Il s'est fait reconnaître par les gouvernements et institutions de ces deux pays comme un interlocuteur actif;
b) en coordination avec les ministères et organismes impliqués, il a identifié dans ces pays des partenaires et des clientèles-cibles auprès desquels il a fait connaître son potentiel économique, ses produits, sa technologie et la qualité de son génie-conseil;
c) il a établi des programmes permanents de coopération culturelle, éducative et technique avec les deux pays mentionnés de même qu'avec d'autres pays et organismes de la région;
d) il s'est fait reconnaître auprès de ses voisins latins du Sud comme centre vivant de la culture française en Amérique.

Les services d'immigration de notre bureau d'Haïti ont été maintenus, tandis qu'un conseiller du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration était nommé au Mexique pour mieux desservir ce pays, la région centre-américaine ainsi que le nord de la région andine.

1.3.1 Les relations intergouvernementales

Reconnues au Mexique et au Venezuela comme missions gouvernementales, les représentations québécoises ont eu accès aux diverses instances publiques, parapubliques et privées de ces deux pays. Ces rapports à caractère technique et fonctionnel visaient à identifier des interlocuteurs et des clientèles intéressés dans les échanges économiques, sociaux et culturels avec le Québec.

Ainsi, le Délégué général du Québec au Mexique est entré en relation avec de nombreux ministères mexicains, et sociétés parapubliques mexicaines, ainsi qu'avec les autorités de plusieurs États et villes de ce pays.

Le gouverneur et maire de Mexico, Carlos Hank Gonzalez, a effectué une visite officielle au Québec et l'épouse du Président du Mexique était reçue par les autorités québécoises. Le Gouverneur du Nuevo Leon, l'État le plus industrialisé du Mexique, est venu au Québec dans le but d'étudier le système de transport urbain de Montréal dans le cadre d'un projet de métro pour la ville de Monterey, capitale du Nuevo Léon.

La Délégation du Québec au Venezuela, mettant l'accent sur la dimension technique et économique de son mandat, a établi des relations avec les organismes gouvernementaux pertinents, dont l'Office central de coordination de la planification de la présidence de la République, la Direction générale de l'énergie du ministère des Mines et de l'Énergie et la Fondation Mariscal Ayacucho.

Trois membres du gouvernement vénézuelien ont visité le Québec pour y amorcer des liens de coopération au cours de l'année écoulée: M. Luis Alberto Machado, ministre du développement de l'intelligence, M. José Luis Alvarenga, président du Conseil national des affaires culturelles et M. Alberto Arapé, président de l'Office central du personnel.

Le gouverneur de Sao Paulo, Paulo Salim Maluf, a dirigé au Québec une mission économique d'une centaine d'hommes d'affaires et de hauts fonctionnaires de cet État de plus de 20 millions d'habitants.

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Énergie de Panama, de passage au Québec, a effectué des rencontres avec ses homologues québécois.

1.3.2 La promotion des relations économiques et commerciales

Les sections économiques des délégations du Mexique et du Venezuela ont travaillé en terrain favorable. En effet, l'abondance des ressources pétrolières a permis à ces deux pays de mettre de l'avant de vastes programmes d'industrialisation, de développement agro-alimentaire et de création d'infrastructures pour la formation des ressources humaines. Chacune des délégations a retenu les services d'un recruté local pour assister le conseiller du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

Au Mexique, les priorités sectorielles suivantes ont été établies:

— transport et aménagement urbains;
— agro-industrie;
— pâtes et papiers;
— foresterie;
— hydro-électricité;
— télécommunications;
— équipement minier.

Le Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Jean Garon, après avoir piloté une mission exploratoire en février 1981, s'est rendu de nouveau au Mexique, en juin 1981, pour y signer une entente de coopération agro-industrielle.

Dans le secteur privé, outre les négociations menées avec une centaine de firmes, la Délégation générale a établi des rapports suivis avec le Conseil d'entrepreneurs mexicains pour les affaires internationales (CEMAI), avec la Chambre nationale de l'industrie de transformation (CANACINTRA), avec la Confédération des chambres nationales de commerce (COCANACO) et avec la Confédération nationale des chambres industrielles (CONCAMIN).

Onze missions de caractère économique de groupe et 64 visites individuelles ont été réalisées au Mexique, cependant que 19 missions mexicaines étaient accueillies au Québec, comprenant des acheteurs, des hauts fonctionnaires et des financiers.

En résumé, au cours de cette année, le marché mexicain a été prospecté de façon systématique, quoique non exhaustive, en coordination avec les organismes et hommes d'affaires québécois. Les résultats se font déjà sentir: les exportations du Québec au Mexique

ont augmenté d'environ 50% en 1980 par rapport à 1979 et les exportations de 1981 feront un bond similaire par rapport à 1980 pour se chiffrer à 170 M $.

Hydro-Québec a signé une entente de coopération avec son homologue mexicain, la Commission fédérale d'électricité. Les opérations consignées dans cette entente visent à ouvrir la voie à la technologie québécoise.

En dépit d'une situation économique difficile, le Venezuela continue d'être un marché intéressant pour la P.M.E. québécoise. Les domaines suivants ont constitué les priorités sectorielles de la Délégation:

- équipement hydro-électrique;
- avionnerie;
- produits de l'amiante;
- équipements de construction, de textile de boulangerie et de petites entreprises en général;
- informatique;
- équipement de sport.

Hydro-Québec s'est également introduite dans ce marché dont le potentiel de production et de consommation hydro-électrique est considérable.

Le sous-ministre adjoint de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a dirigé au Venezuela une mission exploratoire dont les retombées, à court et à moyen terme, sont prometteuses pour les producteurs agro-industriels du Québec.

1.3.3 La coopération culturelle, éducative et technique

Les programmes de coopération que le Ministère a établis avec les pays d'Amérique latine, particulièrement avec le Mexique et le Venezuela, visent d'abord à encourager les échanges entre institutions dans des domaines reliés au potentiel économique, technologique et culturel du Québec, ainsi qu'à son savoir-faire administratif.

Les projets mis en oeuvre dans le cadre de ces échanges ont permis d'établir des liens fonctionnels avec quelques organismes régionaux importants comme l'Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE), la Confédération latino-américaine des coopératives d'épargne et de crédit (COLAC), avec le Conseil latino-américain des sciences sociales (CLACSO) et l'Institut centre-américain d'administration publique (ICAP).

La coopération Québec-Mexique s'est, en plusieurs cas, concrétisée par des ententes interinstitutionnelles dont le contenu est l'objet d'un suivi à la fois par le Ministère et par la Délégation générale. Parmi les institutions qui ont officialisé leurs échanges, signalons les suivantes:

- L'Ecole nationale d'administration publique et l'Institut national d'administration publique du Mexique;
- l'Université de Montréal et l'Université nationale autonome du Mexique;
- l'Université Laval et l'Université de Guanajuato;
- Radio-Québec et le Centre des moyens et procédés avancés en éducation du Mexique;
- CKRL-MF et Radio UNAM;
- CKRL-MF et Radio Educacion;
- trois cégeps et le Collège national d'enseignement professionnel et technique du Mexique.

Une entente, signée en janvier 1982 entre trois cégeps du Québec et le Conseil national de l'enseignement technique et professionnel (CONALEP), constitue une première car elle ouvre la voie à l'exportation de biens et de services éducatifs à l'étranger.

Le Ministère a appuyé la naissance de l'Association Québec-Mexique et d'associations correspondantes au Mexique en vue de favoriser la connaissance mutuelle et le rapprochement des deux peuples.

Avec le Venezuela, la Commission mixte établie dans le cadre de l'accord ministériel en

matière d'administration de la justice signé en 1980, s'est réunie pour la deuxième fois en mars 1982. Cette rencontre, qui a eu lieu à Caracas, a permis d'évaluer les projets en cours: appui du ministère de la Justice du Québec au programme de réforme du système pénitentiaire du Venezuela; élaboration d'un programme de prévention de la délinquance et de libération conditionnelle; gestion des établissements ouverts et organisation des ressources communautaires; mise sur pied de l'Internat judiciaire de la ville de Barcelona et de l'Institut de pénologie du Venezuela.

Un groupe de 16 coordonnateurs d'enseignement du ministère de l'Éducation du Venezuela a effectué une mission au Québec dans le but d'étudier le fonctionnement décentralisé du système éducatif québécois aux niveaux primaire et secondaire.

L'Université de Montréal et l'Université Simon Bolivar ont institutionnalisé leurs échanges par une entente formelle.

L'Institut vénézuelien des parcs continue de faire appel à l'expertise québécoise dans les domaines du reboisement, de la lutte contre les incendies de forêt et de l'interprétation de la nature.

Le Ministère a aussi élaboré et mis sur pied un programme minimal d'échanges entre les universités québécoises et les institutions d'enseignement supérieur du Brésil dans le but d'explorer les possibilités de coopération avec ce pays qui, à lui seul, représente la moitié du sous-continent.

Ce début de coopération entre les institutions québécoises et latino-américaines a permis d'établir que ce vaste ensemble géoculturel que constitue l'Amérique latine — qui compte plus de 300 universités et 1500 instituts d'enseignement supérieur — pourrait se révéler une source d'enrichissement pour la culture québécoise et un débouché intéressant pour les biens et les services éducatifs et culturels du Québec.

1.3.4 La reconnaissance du Québec comme centre de la culture française en Amérique

Pour le 4e année consécutive, le ministère des Affaires intergouvernementales a organisé, en collaboration avec l'Université Laval et l'AUPELF, un stage à l'intention des professeurs de français latino-américains. Axé sur le perfectionnement de l'enseignement du français langue seconde, le stage permet par ailleurs aux participants, par une série d'activités socioculturelles, de prendre contact avec la réalité québécoise comme force de rayonnement de la culture française en Amérique. Le stage 1981 réunissait 78 professeurs de niveau universitaire en provenance du Mexique, du Brésil, du Venezuela, de la Colombie et de l'Argentine.

Le gouvernement et diverses institutions universitaires du Québec ont participé activement à la 3e Session annuelle des professeurs de français latino-américains qui s'est tenue à Bogota en juillet 1981.

Le Ministère a voulu encourager les associations de professeurs de français de divers pays latino-américains à consolider leurs structures et leurs programmes d'action. Il a aussi contribué, à la demande des participants latino-américains, à la création du Centre international de recherche et d'étude sur l'Amérique latine et les Caraïbes, dont le secrétariat a été fixé en Martinique.

Ces quelques opérations, encore modestes, laissent entrevoir la possibilité pour le Québec de s'affirmer et de se faire reconnaître comme centre de la culture française en Amérique et comme source de formation, de perfectionnement et de production de matériel didactique pour l'enseignement du français langue seconde.

1.3.5 La rentabilité des délégations

La brièveté de ce rapport nous oblige à ne retenir que deux des principaux critères qui pour-

Mexique

Secteurs	Contrats obtenus @	Potentiel à moyen terme (24 mois) @@
Agro-alimentaire et pêcheries	2 630 000 $	10 millions $
Foresterie	2 500 000	6 millions
Énergie	2 013 000	10 millions
Transport	—	50 millions
Télécommunications	—	2 millions
Mines	450 000	5 millions
Produits pharmaceutiques	—	400 000
Équipement scolaire	—	300 000
Total	**7 593 000 $**	**90 millions $**

@ Avec l'intervention de la Délégation, liste non exhaustive.

@@ Ces chiffres ne représentent pas le potentiel *global* pour *toutes* les entreprises installées au Québec mais sont une estimation du potentiel du marché évalué à la suite de missions commerciales organisées avec l'appui de la Délégation générale du Québec et impliquant en majeure partie les PME québécoises. Parallèlement à cette action menée par la Délégation, plusieurs compagnies tel SNC, Lavalin, Bombardier, Dominion Engineering ont décelé un potentiel beaucoup plus important pouvant aller jusqu'à 200 M $. L'action de la Délégation s'inscrit dans une conjoncture qui est favorable pour les échanges commerciaux entre le Québec et le Mexique et ses activités permettent d'intensifier ceux-ci.

Venezuela et Colombie

Secteurs	Contrats obtenus @	Potentiel à moyen terme (24 mois) @@
Agro-alimentaire et pêcheries	650 000 $	4 millions $
Foresterie	—	10 millions
Énergie	50 millions (sur 5 ans)	10 millions
Transport	—	4 millions
Mines	1,2 million	4 millions
Informatique	3 millions	4 millions
Aménagement urbain	2 millions	10 millions
Construction	2 millions	2 millions
Équipement didactique	150 000	500 000
Autres	550 000	—
Total	**59 950 000 $**	**48 500 000 $**

@ Avec l'appui de la Délégation.

raient constituer une grille d'analyse pour évaluer la rentabilité des nouvelles délégations du Québec en Amérique latine :

— la qualité et le nombre des interlocuteurs identifiés ;

— les résultats obtenus et le potentiel à moyen terme.

1.4 L'Afrique et le Moyen-Orient

Les relations du Québec avec l'Afrique et le Moyen-Orient sont conditionnées par le fait que ces pays regroupent près d'un demi-milliard d'habitants dont une large partie s'identifie à la francophonie internationale ; ils constituent également un des pôles économiques parmi les plus importants des prochaines décennies.

Les liens de notre collectivité avec les pays d'Afrique et du Moyen-Orient sont nombreux et la présence québécoise dans cette région peut être estimée à plusieurs milliers de personnes (experts conseils, représentants de firmes privées, coopérants gouvernementaux et d'organismes internationaux de coopération, missionnaires). Ces Québécois ont favorisé la connaissance des compétences technologiques québécoises particulièrement dans les secteurs du génie- conseil, de l'hydro-électricité, des communications, de la foresterie, de l'éducation et de la santé. Profitant du développement qui fut sien au cours des deux dernières décennies et de sa capacité à exporter une technologie nord-américaine adaptée et en français, le Québec a acquis dans les dernières années une renommée fort enviable dans nombre de pays d'Afrique et du Moyen-Orient.

Malgré l'existence de nombreuses contraintes, le gouvernement du Québec a su poursuivre les priorités qu'il s'était fixées pour 1981-1982, soit : développer ses activités vers les principaux pays d'Afrique et du Moyen-Orient et les États membres des organismes de la francophonie ; appuyer l'effort des firmes privées pour l'exportation de biens et de services québécois ; intensifier l'aide au développement.

Cette année encore, les moyens d'intervention déployés dans la poursuite de ces objectifs ont été variés : missions ministérielles, accueil de hauts fonctionnaires, stagiaires et boursiers d'Afrique et du Moyen-Orient, détachement d'experts québécois auprès de divers gouvernements et organismes internationaux, échanges universitaires, assistance aux entreprises québécoises de génie conseil (répondant à des appels d'offres internationales), maîtrise d'oeuvre de projets de l'ACDI, appui financier et technique aux organismes non gouvernementaux de coopération internationale du Québec (O.C.I.).

1.4.1 L'Afrique sub-saharienne

Pour une large part, les activités du Québec au sein des organisations internationales francophones dont il est membre s'adressent à des pays de l'Afrique sub-saharienne. Une autre partie de ce rapport en traite ; il ne sera ici question que des actions bilatérales. Quelques exemples serviront d'illustration.

a) Côte-d'Ivoire

Le conseiller en coopération du Québec à Abidjan a permis de maintenir le rythme élevé des échanges entre le Québec et la Côte-d'Ivoire dans des secteurs très variés, ce qui avait été le cas au cours des années précédentes.

Ainsi, le Québec a accueilli cette année au moins 198 étudiants ivoiriens bénéficiant de l'entente en éducation signée en 1980 entre le Québec et la Côte-d'Ivoire relative à l'exemption des droits de scolarité. Par ailleurs, cinq étudiants ivoiriens bénéficiaient de bourses complètes du ministère de l'Éducation du Québec et de 5 bourses partielles du ministère des Affaires intergouvernementales.

Il faut aussi noter la venue au Québec de stagiaires ivoiriens pour des périodes plus ou moins longues notamment auprès de l'I.N.R.S.-Pétrole.

Le Québec a accueilli également de hauts fonctionnaires ivoiriens du secteur de la santé et de la sécurité au travail et du secteur de la géologie et des mines.

Un événement d'importance à souligner fut certes le séjour de six semaines de la troupe de théâtre PARMINOU en Côte-d'Ivoire de la mi-avril à la fin mai 1981. En plus de se produire sur scène, la troupe a vécu diverses expériences d'animation culturelle populaire en collaboration avec des groupes d'éducation populaire de plusieurs régions de Côte-d'Ivoire.

Enfin, notre participation à la gestion et à la dotation en personnel du Lycée professionnel de tourisme et d'hôtellerie d'Abidjan s'est poursuivie pour une troisième année conjointement avec l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec dans le cadre d'une entente avec l'ACDI.

b) La Haute-Volta

Ce pays du Sahel africain a accru, cette année encore, sa coopération avec le Québec. Ainsi, dix boursiers voltaïques du gouvernement québécois ont poursuivi leurs études au sein de nos universités.

Par ailleurs, les échanges engagés l'année dernière se sont matérialisés cette année par l'accueil d'une mission du Bureau voltaïque de la géologie et des mines, venue se familiariser avec les connaissances techniques développées dans ces secteurs particuliers au Québec et identifier des champs spécifiques de coopération.

Le gouvernement du Québec a également apporté son concours à une mission dans le secteur de la photographie aérienne et de la cartographie en favorisant le détachement d'un fonctionnaire québécois.

c) Le Sénégal

La collaboration se poursuit entre l'École Polytechnique de Montréal et l'École Polytechnique de Thiès au Sénégal.

Les échanges entre l'Université de Montréal et le Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI) de l'Université de Dakar se sont étendus au département d'information et communication de l'Université Laval. Du 11 mars au 12 avril 1981, le Musée de Québec a reçu l'exposition d'art contemporain sénégalais. La qualité des oeuvres produites a fait de cette manifestation culturelle un succès populaire sans précédent.

De nombreux étudiants sénégalais poursuivent leurs études dans les institutions québécoises. Le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec a accordé cinq bourses à des Sénégalais.

d) Les Seychelles

Dans le cadre de la coopération qui s'est développée en éducation entre les deux gouvernements, le Québec a poursuivi encore cette année son appui au programme de CECI avec les Seychelles, en contribuant à l'affectation de 8 nouveaux enseignants. De plus, des stagiaires sont venus au Québec se perfectionner auprès du S.G.M.E. en matière de télévision scolaire et 4 bourses ont été accordées dont 3 pour la formation des maîtres et une en administration.

Par ailleurs, une mission québécoise du ministère des Affaires intergouvernementales, en collaboration avec l'Institut de recherches Brace, a jeté les bases d'un projet de coopération pour le développement intégré d'une île de l'archipel des Seychelles.

e) Autres pays

Il y a lieu, pour terminer, de signaler l'important projet du Collège Polytechnique universitaire de Cotonou que le Québec réalise au Bénin en collaboration avec l'ACDI, la semaine québécoise de Butare, au Rwanda, et la fin de la collaboration ACDI-Québec au Zaïre en matière de technologie forestière. Le Québec a reçu d'importantes missions ministérielles en provenance, entre autres, de la République

Centrafricaine, du Gabon, de la Guinée-Conakry et du Rwanda.

1.4.2 L'Afrique du Nord et le Moyen-Orient

L'année financière qui se termine a particulièrement été marquée par l'intensification des relations avec les pays du Maghreb et du Moyen-Orient. À titre d'illustration, il y a lieu de retenir les relations fort prometteuses qui se sont développées avec l'Algérie, la Tunisie et l'Irak.

a) L'Algérie

Avec ce pays, deux secteurs à dimensions économiques ont principalement fait l'objet d'échanges : l'informatique et l'hôtellerie.

C'est ainsi que deux hauts fonctionnaires québécois, responsables de l'informatique au sein du gouvernement du Québec ont tenu une série de rencontres et séminaires à Alger avec quelque quarante cadres algériens responsables de la gestion financière dans ce pays. Suite à une importante mission au Québec du Président du Comité d'étude pour l'implantation de l'informatique dans le secteur financier (C.E.I.S.F.) du ministère algérien des Finances à l'automne 1981, les volets d'une coopération pour le transfert des compétences techniques québécoises en matière de gestion financière informatisée ont été définis. Il est pertinent de préciser ici l'intérêt déjà manifesté par plusieurs firmes privées québécoises pour ce secteur des échanges commerciaux du Québec avec l'Algérie.

Répondant à une invitation algérienne en décembre 1981, une délégation québécoise mettait au point, avec ses interlocuteurs algériens du ministère du Tourisme, une première phase de coopération visant à appuyer, à court terme, les efforts algériens pour la formation de cadres et de formateurs dans les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie : accueil d'une douzaine de stagiaires et boursiers universitaires, séminaires intensifs pour cadres algériens en exercice, réalisation d'un devis pédagogique visant la réorganisation de la formation universitaire.

La formation massive prévue en ce domaine par l'Algérie suit étroitement l'important développement que connaîtra le tourisme dans ce pays et explique l'intérêt que porte le secteur privé québécois à l'égard de la construction des nombreuses infrastructures hôtelières qui seront réalisées au cours des prochaines années.

Dans le domaine de la coopération en éducation, l'événement marquant fut l'accueil d'une importante délégation de huit recteurs et directeurs de grandes écoles et universités algériennes en octobre 1981. S'intéressant à de très nombreux secteurs, les représentants universitaires algériens ont, avec leurs homologues québécois et les responsables du ministère de l'Éducation, trouvé plusieurs champs de coopération.

D'autre part, cinq étudiants algériens bénéficiant de bourses du ministère de l'Éducation du Québec, ont poursuivi leurs études au Québec au niveau de la maîtrise et trois ingénieurs en foresterie sont venus au Québec, à l'automne, pour un stage d'un mois.

b) La Tunisie

Les échanges entre le Québec et la Tunisie ont été nombreux en 1981-1982.

D'abord, une mission québécoise du secteur de la santé s'est rendue en Tunisie en mai 1981. Elle a permis aux experts québécois de produire pour les autorités du ministère de la Santé de la Tunisie un volumineux rapport concernant l'implantation d'une unité de chirurgie cardio-vasculaire à Sousse. Par ailleurs, une coopération s'est déjà développée entre des institutions québécoises se consacrant à l'éducation des enfants souffrant de déficience mentale et des organismes équivalents en Tunisie.

En juin 1981, le gouvernement du Québec a accueilli le ministre tunisien de la Justice, M. Chaker. Cette visite a été l'occasion de faire le point sur la coopération tuniso-québécoise.

Toujours au mois de juin de la même année, une mission technique de hauts fonctionnaires de l'Office des pêches est venue s'enquérir des compétences particulières développées au Québec en matière de transformation, conservation et mise en marché du poisson. Il est à souligner ici que l'entreprise privée québécoise s'intéresse au développement de la pêche hauturière tunisienne.

C'est dans la même perspective d'appui à l'entreprise privée québécoise que le gouvernement du Québec a accueilli, en septembre 1981, un haut fonctionnaire responsable d'un important projet de formation technique en Tunisie. Ce haut fonctionnaire est venu s'enquérir de tout ce secteur de formation au Québec aussi bien aux niveaux gouvernementaux de planification et de coordination qu'au niveau des institutions d'enseignement.

Dans le domaine de la coopération en éducation, le Québec a favorisé cette année l'accueil d'une quarantaine de boursiers du gouvernement de Tunisie au sein des facultés de génie et d'administration des universités québécoises permettant encore plus à la Tunisie de profiter de l'accord d'exemption des droits de scolarité pour étudiants étrangers signé l'année précédente entre les deux gouvernements. Le Québec a également poursuivi sa contribution financière à la campagne internationale pour la sauvegarde de Carthage en favorisant les travaux de l'équipe d'archéologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

D'autre part, s'est poursuivi cette année, le détachement d'un expert en aménagement linguistique auprès de l'Institut Bourguiba des Langues vivantes de Tunis. Enfin, le Québec a contribué à la participation d'un universitaire québécois, spécialiste des questions maghrébines, à un important colloque tenu à Tunis à l'automne 1981.

c) L'Irak

En septembre 1981, la coopération du Québec et de l'Irak a franchi une étape décisive lors de la visite d'une importante mission multisectorielle irakienne au Québec. Des perspectives intéressantes de coopération ont été explorées notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'habitation et des pâtes et papier à la faveur des rencontres avec des représentants des milieux gouvernementaux, para-gouvernementaux et privés québécois.

d) Autres pays

Le Québec a eu des relations avec plusieurs pays du Maghreb et du Moyen-Orient. Qu'il suffise de mentionner, en terminant, les échanges qui se sont poursuivis avec le Maroc (importante coopération Québec-ACDI auprès des Centres pédagogiques régionaux du Maroc; augmentation sensible des étudiants marocains au Québec) avec le Liban (formation médiale post-graduée; bourses d'études) et avec Israël (échanges universitaires; mission d'hommes d'affaires québécois).

1.4.3 Les organismes non gouvernementaux de coopération internationale

a) Les organismes de coopération internationale du Québec (OCI)

Dans ses relations avec les pays du Tiers-Monde, le gouvernement du Québec a toujours accordé une place importante au transfert de technologie en favorisant de plusieurs manières l'accès aux compétences québécoises. L'aide au développement de ces pays est une voie qu'a encouragée le gouvernement depuis longtemps.

Mais en matière d'aide au Tiers-Monde, les Québécois prennent part non seulement à titre de spécialistes d'un domaine particulier mais à titre de citoyens du monde. C'est pourquoi,

en matière d'aide, le gouvernement du Québec attache une grande importance aux organismes non-gouvernementaux de coopération internationale.

Ces organismes, nés de l'initiative de citoyens provenant des diverses régions du Québec, sont pour la plupart regroupés au sein de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). Ils poursuivent des projets d'aide dans les pays du Tiers-Monde, aussi bien en Afrique qu'en Amérique Latine, ainsi qu'une activité intense de sensibilisation et d'éducation des Québécois aux réalités internationales et aux problèmes du sous-développement.

En 1981, ces organismes ont reçu quelque 325 000 $ en subventions du gouvernement du Québec, qui contribuaient ainsi, par exemple, aux assises Nord-Sud de la jeunesse tenues à Montréal en été 1981, à la production d'une carte du monde selon la projection de Peters qui fut primée aux États-Unis pour la qualité de sa réalisation technique, à un projet en Haute-Volta pour la production de matériel didactique en langue nationale.

b) La banque d'assistants techniques

De manière à faciliter l'accès des spécialistes québécois aux organismes internationaux, une banque d'assistants techniques existe depuis plusieurs années au sein du ministère des Affaires intergouvernementales.

Cette année, l'efficacité de cette banque a été accrue par la mécanisation du répertoire des quelque 2000 spécialistes québécois susceptibles d'apporter leur contribution à des projets de développement international à court et à long terme. Ainsi, le Ministère a fourni des candidatures à des postes spécifiques requis par le PNUD, l'ACDI, l'UNESCO, la BIRD et l'ONU. De plus, le Ministère a autorisé le détachement de quelque 20 fonctionnaires québécois auprès de l'ACDI, de firmes privées québécoises et organismes internationaux.

1.5 Asie et Océanie

Le Ministère oriente, planifie et met en oeuvre des relations internationales du Québec avec les pays concernés. Il exécute les tâches de coopération et de communication les plus susceptibles de favoriser le développement et le rayonnement du Québec dans cette vaste région.

1.5.1 Le Japon

Pendant longtemps, la présence québécoise en Asie s'est limitée aux activités de plusieurs congrégations religieuses, dont l'implantation en Chine et au Japon a permis à un certain nombre de nos compatriotes d'obtenir une connaissance approfondie des sociétés au milieu desquels ils oeuvraient. Ce n'est que depuis une quinzaine d'années qu'une prise de conscience est intervenue au sein du gouvernement et des milieux d'affaires de l'intérêt que présentaient pour nous les marchés en croissance de cette partie du monde.

L'action du Ministère a donc surtout été orientée vers la prospection, en collaboration avec divers intervenants économiques, de débouchés pour nos matières premières, que recherchent les entreprises industrielles du Japon et du Sud est asiatique. Au-delà des préoccupations strictement économiques, l'importance sur la scène internationale de plusieurs des États de la région poussait tout naturellement le gouvernement du Québec à chercher à nouer des liens de coopérations avec des partenaires asiatiques.

Compte tenu des moyens à notre disposition, le Québec a eu tendance à privilégier le développement des rapports avec un nombre limité d'États, dans des domaines où notre savoir-faire et nos atouts étaient généralement reconnus. Dans ce contexte, au cours de l'année 1981-1982, le Ministère a obtenu des résultats probants, comme le bilan de nos activités dans cette région en témoigne.

Dans ses rapports avec le Japon, le Ministère a cherché à couvrir des avenues nouvelles. Les raisons qui motivent cette nouvelle orientation tiennent au fait que le type d'échanges entre les deux communautés repose, au fil des dernières décennies, sur des relations entre pays fournisseurs de matières premières et pays industrialisés.

L'éventail des produits manufacturés au Québec et destinés au marché japonais doit, en conséquence, être élargi de manière à pouvoir rétablir la balance commerciale avec le Japon et la maintenir. Au cours de la dernière décennie, soit de 1971 à 1981, des gains considérables ont été accomplis en ce sens. Cette période des relations nippo-québécoises coïncide avec l'apparition de la Délégation du Québec au Japon dont la réussite fait foi de ce qui constitue la rentabilité d'une délégation.

Tout au long de cette période, on assiste à une augmentation rapide et presque continue des exportations du Québec au Japon: en 1971, le chiffre qui les exprime en valeur, était de 49,723 M $ et en 1981, il était de 328,231 M $. Le sommet a été atteint en 1980 alors que le Québec a vendu au Japon des biens totalisant la somme de 363,065 M $, soit un excédent de la balance commerciale d'environ 50 M $.

Toute autre est la situation en 1981. Alors que le Québec achetait pour une valeur de plus de 400 M $ au Japon, ses ventes ont plafonné à 330 M $.

Pourtant, la croissance des ventes portant sur des produits transformés a continué de se développer à un rythme parfois surprenant: 40% d'augmentation dans les ventes de viande porcine, 15% dans le sirop d'érable; progression notable dans les domaines de la fourrure, de la viande chevaline et l'industrie du meuble. Mais en même temps, les ventes de fer baissaient de 3,5 M $ et celles de l'aluminium de quelque 9 M $ sans parler du cuivre, du zinc et d'autres matières premières. Ainsi, les matières premières mises à part, il apparaît clairement que les structures mises en place continuent à jouer leur rôle dans les domaines de la consolidation et de la conquête de marchés nouveaux.

Dans le domaine des accords industriels, le groupe Christie a finalement obtenu l'accord de la firme Konishiroku Mitsubishi Chemical pour fabriquer au Québec des émulsions photographiques. L'aspect intéressant de l'accord est que le groupe Christie aura l'exclusivité de la commercialisation de ce produit dans toute l'Amérique du Nord. Le chiffre d'affaires anticipé est de 25 M $ par année.

Dans le domaine de la prospection d'investissements pour favoriser le développement de l'industrie au Québec, la délégation a travaillé à la diffusion de l'image du Québec au Japon de manière constante. Grâce à ses démarches, le Québec a été l'hôte de plusieurs missions japonaises.

Le 31 mars 1982, une importante mission de 35 hommes d'affaires japonais, ayant pour mandat d'analyser les possibilités d'investissements, était de passage au Québec. Au sein de cette délégation, on retrouvait les noms des plus grandes sociétés japonaises représentées par des membres de leur direction. Ce genre d'initiative rencontre parfaitement les objectifs du Québec qui visent à assurer la fourniture de matières premières aux Japonais en échange d'une technologie de pointe appropriée.

Dans le domaine de l'éducation, le Ministère a accordé une subvention au Centre d'études sur l'Asie de l'Est de l'Université de Montréal dans le but d'aider cette institution à poursuivre son programme d'enseignement de la langue et de la civilisation japonaise.

1.5.2 La Chine

Au cours du dernier exercice financier, le Ministère a continué à travailler au développement des relations entre la Chine et le Québec, notamment dans le domaine de l'éducation; les rapports entre les deux gouvernements s'appuient sur une entente intervenue en 1980.

À l'Institut des langues de Pékin, un laboratoire équipé par le Ministère fonctionne depuis décembre 1981. Trois professeurs de français, langue seconde, recrutés avec l'aide du ministère de l'Éducation parm les professeurs mis en disponibilité dans leur collège ou commission scolaire, y enseignent tout en initiant des partenaires chinois aux méthodes audiovisuelles. L'investissement du Ministère dans ce domaine a pour objectif de donner une formation accélérée, générale et spécialisée à des professionnels chinois (ingénieurs, chercheurs, médecins) qui effectueront des stages au Québec.

Par ailleurs, le Ministère a poursuivi ses démarches en vue de doter l'Université Fudan de Shangaï d'un centre québécois de documentation; une bibliothèque de quelque 550 titres en plusieurs exemplaires y a été constituée couvrant les domaines aussi bien économiques que culturels. L'Université Fudan, l'une des plus importantes universités de la République populaire de Chine, se trouve à Shangaï, un des principaux centres industriels et commerciaux de la Chine.

Afin de faire connaître et d'intensifier les échanges commerciaux avec la Chine, le Ministère a fait publier une édition en langue chinoise de l'annuaire du CRIQ. Y sont répertoriées, toutes les entreprises québécoises intéressées à exporter, avec la liste détaillée des produits proposés.

1.5.3 Le Pakistan

L'année 1980 marque le début des rapports économiques entre le Québec et le Pakistan. Le Québec a d'abord fait valoir ses capacités dans le domaine de la technologie minière et a obtenu qu'au cours de 1981, les autorités pakistanaises ont demandé au gouvernement du Québec de lui fournir un service de conseils dans le domaine de l'exploitation et de la gestion des ressources minières.

En même temps, le Ministère a jeté les jalons d'un processus de coopération entre la Société québécoise d'exploration minière et le Groupe SNC pour le développement de l'industrie minière au Pakistan.

Le début de cette coopération a pris la forme d'une aide dans le domaine de la formation technologique. Ainsi, cinq programmes de stages qui s'adressent à des hauts fonctionnaires pakistanais ont démarré en 1982 dans les domaines minier et hydro-électrique.

1.5.4 La Nouvelle-Zélande

En étroite collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le Ministère a participé à l'importation de 760 brebis de la Nouvelle-Zélande. Cette transaction constitue un véritable transfert technologique qui aura pour effet non seulement d'augmenter la production annuelle d'agneaux mais aussi d'améliorer la qualité du cheptel ovin au Québec.

1.6 Les organisations internationales francophones

1.6.1 L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)

L'Agence regroupe 38 États et Gouvernements, dont le Québec, qui en est le quatrième plus important contributeur et qui a deux de ses ressortissants parmi les cadres supérieurs de l'organisation.

La Conférence générale de l'ACCT s'est tenue à Libreville en décembre dernier et a élu M. François Owono-N'Guema au poste de Secrétaire général en remplacement de M. Dankoulodo Dan Dicko rendu en fin de mandat. M. Owono-N'Guema était ministre d'État chargé de la Culture et de l'Éducation populaire de la République du Gabon.

En plus d'accueillir quatre nouveaux membres, le Congo et la Guinée comme membres ordinaires et Sainte-Lucie et le Maroc comme États associés, la Conférence a adopté la program-

mation du biennum 1982-1983 ainsi que son budget de dépenses au montant de 93.435.000 FF (environ 19 M $) en 1982 et de 97.887.000 FF (20 M $) en 1983. La contribution du Québec est fixée à 3% des budgets annuels.

Au chapitre de la programmation de la concertation, l'ACCT prévoit réunir les ministres de l'Éducation et les ministres de la Jeunesse et des Sports en collaboration avec le Secrétariat technique permanent (S.T.P.), sis à Dakar, ainsi que les ministres de l'Enseignement supérieur et de la Politique scientifique et les ministres des Communications. Le Québec a offert d'accueillir cette dernière conférence qui se tiendra vraisemblablement au printemps 1983.

Au printemps 1981, avait lieu à Paris la première Conférence des ministres de l'Agriculture des pays et gouvernements membres de l'ACCT. Le Québec y a pris une part active et s'est associé au Gouvernement fédéral et à celui du Nouveau-Brunswick pour l'organisation et l'accueil d'un séminaire sur la gestion agricole. Ce séminaire se tiendra à l'Institut coopératif Desjardins de Lévis en septembre prochain (1982).

L'ACCT a maintenu sa collaboration au Festival d'été de Québec en y déléguant des artistes des pays suivants: Cameroun, Haute-Volta, Haïti, Ile Maurice, Vanuatu et Gabon.

L'École internationale de Bordeaux, qui relève du Siège de l'ACCT à Paris, a tenu un stage sur la gestion hospitalière du 1er au 30 juillet à l'Institut coopératif Desjardins de Lévis. Ce stage a été organisé par le ministère des Affaires sociales en collaboration étroite avec les représentants de l'E.I.B. Le ministre des Affaires sociales a présidé à l'ouverture officielle du stage et rencontré les participants qui originaient d'une vingtaine de pays. Plusieurs Québécois ont participé aux autres stages soit à l'E.I.B. ou soit dans d'autres pays membres.

Les ministres de la Culture se sont réunis à Cotonou en septembre. La Délégation du Québec y était présidée par le ministre des Affaires culturelles qui a présenté des propositions, reprises par la Conférence, dans le domaine des revues culturelles et scientifiques, sur la libre circulation des biens culturels ainsi que sur le développement de la coopération dans le domaine de la radio-télévision.

Le Québec a été amené à prêter des services d'experts pour la réalisation d'études et la coordination de stages. À titre d'exemple, un expert québécois a effectué une mission au Gabon dans le cadre de l'élaboration d'un plan informatique national.

1.6.2 La Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française (CONFEMEN)

Des représentants de quatorze ministères de l'Éducation et de l'Agence de coopération culturelle et technique ont assisté à la réunion préparatoire à la XXXIV[e] session de la Conférence des ministres de l'Éducation nationale des pays d'expression française (CONFEMEN), tenue à Paris les 2 et 3 juillet 1981.

Le délégué québécois a présenté un rapport sur la participation du Québec à cinq des huit projets en cours, dont la préparation d'un guide pour l'élaboration des programmes de sciences au niveau primaire et un bilan et inventaire des expériences de revalorisation et d'intégration des langues nationales dans les systèmes éducatifs, pour lesquels le Québec avait été désigné à titre de « maître d'oeuvre ». Les participants ont proposé un ordre du jour pour la session ministérielle, centré essentiellement sur la réflexion en commun portant sur le thème de l'adéquation entre formation et activité productivité.

Le Bureau de la Conférence s'est ensuite réuni le 6 juillet. Le ministre de l'Éducation du Québec, Camille Laurin, y participait aux côtés de ses collègues de France, de Côte-d'Ivoire et d'Haïti. Cette réunion a permis de préciser le calendrier et l'ordre du jour de la session minis-

térielle puis d'examiner les problèmes financiers du Secrétariat technique permanent (STP) et la situation difficile du Conseil africain et mauricien de l'enseignement supérieur (CAMES).

La XXIV[e] session ordinaire de la CONFEMEN s'est tenue du 3 au 7 novembre 1981 au Centre des Conférences internationales de Paris. M. Alain Savary, ministre français de l'Éducation nationale, fut élu à la présidence du Bureau de la Conférence. La délégation du Québec était conduite par le ministre Camille Laurin.

Les délégués québécois participèrent activement aux discussions sur les thèmes de « l'enseignement des sciences et information scientifique et technique » et des langues nationales. Ils s'engagèrent à poursuivre les travaux amorcés en 1981-1982, soit le projet sur l'enseignement des sciences au niveau primaire, phases II et III (contenus des programmes de sciences et formation des enseignants en sciences), l'enquête sur les langues nationales et la situation de l'information scientifique et technique (IST) dans les pays membres.

1.6.3 Conseil africain et mauricien de l'enseignement supérieur (CAMES)

Parallèlement à la session de la CONFEMEN, s'est tenue la XII[e] session ordinaire du CAMES à Paris du 3 au 6 novembre 1981. Le Secrétariat fit rapport de la réalisation effective des programmes en 1981-1982 et déposa l'Accord de siège signé avec la Haute-Volta le 22 novembre.

Confronté à des problèmes financiers et structurels, le Conseil a néanmoins proposé de couper le lien ombilical qui le relie à la CONFEMEN et tenté de nommer à la tête de son Secrétariat un nouveau secrétaire général en titre.

Une autre réunion a eu lieu à Yaoundé (Cameroun) le 10 décembre. Cette session camerounaise a permis de nommer un Togolais, M. Nathaniel, à la tête du Secrétariat et de confier à la Haute- Volta, pays-siège du CAMES, le soin de désigner son adjoint.

1.6.4 La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES)

Le Québec a de nouveau contribué avec la France au projet de documentation technique et pédagogique à l'intention des Instituts africains de jeunesse et sport; de plus, il participa avec la France et le Nouveau-Brunswick à l'encadrement de stages en athlétisme et en handball qui eurent lieu simultanément en Haïti du 3 au 14 août; enfin, un consultant québécois s'est joint à ceux d'Haïti et de France pour l'élaboration du document de travail sur le thème de l'intégration de l'éducation physique et sportive dans les programmes d'enseignement.

Le Bureau du Conseil permanent de la médecine du sport (C.P.M.S.), institution spécialisée de la CONFEJES, s'est réuni à Paris les 21 et 22 août en vue de préciser le programme du Conseil pour les trois prochaines années et le budget nécessaire à sa mise en oeuvre. Un Québécois, le Dr Pierre Lacoste, qui avait été nommé 2[e] vice-président lors de la session précédente du Conseil en septembre 1980 à Port-au-Prince (Haïti), participa à ces délibérations.

La XII[e] session ordinaire réunissant les ministres de la Jeunesse et des Sports s'est tenue à Port-au-Prince (Haïti) du 23 au 28 novembre. La délégation québécoise y était présidée par le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Lucien Lessard.

Le Québec s'engagea à accueillir un groupe de travail restreint sur la formation des cadres sportifs, techniques et administratifs, qui rassemblera des experts d'Afrique, de France, du Nouveau-Brunswick, du Québec et du Conseil supérieur du sport en Afrique (CSSA), en vue de préparer les documents de travail d'un

séminaire élargi sur les objectifs et les contenus de formation des cadres du sport, programmé pour 1983.

En plus de renouveler avec la France son engagement au projet de documentation au bénéfice des Instituts africains de jeunesse et sports, le Québec a suscité la tenue d'un colloque sur l'intégration de l'éducation physique et sportive en milieu scolaire comme suite à l'étude du thème correspondant dont le rapport fut déposé et étudié à la session de Port-au-Prince.

1.6.5 L'Institut international de droit d'expression française (IDEF)

Sur invitation conjointe des ministres de la Justice du Québec et du Canada, l'Institut international de droit d'expression française (IDEF) a tenu son XIV[e] Congrès annuel du 14 au 19 septembre 1981 à Montréal, sous la présidence de M. Edgar Faure (France). Le thème de la rencontre était: « les mécanismes juridiques de protection des droits de la personne ».

Les participants effectuèrent une visite d'une journée à Québec, où ils furent accueillis par le ministre québécois de la Justice et assistèrent à une séance solennelle de la Cour supérieure.

1.6.6 L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF)

L'AUPELF a tenu sa VII[e] Assemblée générale à Québec, du 7 au 12 septembre 1981. Deux cent cinquante délégués en provenance de 120 universités et institutions d'enseignement supérieur répartis dans trente (30) pays ont participé aux assises de l'Association dont le siège est situé à Montréal. À cette occasion, M. André Jaumotte, président de l'Université libre de Bruxelles a été élu président de l'AUPELF en remplacement du recteur Paul Lacoste, de l'Université de Montréal, président sortant.

Le gouvernement du Québec a maintenu son soutien financier et logistique à cette importante Association qui a fêté d'ailleurs son vingtième anniversaire en 1981.

La dernière réunion du Fonds international de la coopération universitaire (FICU) a permis de faire le point sur les contributions gouvernementales (767 859 $) et d'approuver la programmation 1981-1982. Un effort particulier a été consenti dans le domaine de la culture technologique. Plusieurs universités québécoises participent activement à la réalisation des programmes de l'AUPELF.

1.6.7 Le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF)

Le Québec est représenté à ce conseil par la Société de radio-télévision du Québec (SRTQ). Le Secrétariat de cet organisme est situé à Genève et le Ministère a été appelé à détacher l'un de ses fonctionnaires, François Provencher, afin d'assurer le poste de secrétaire général. Lors de sa Conférence générale, qui s'est tenue du 21 au 25 septembre 1981, le CIRTEF a redéfini ses axes de programmes autour des thèmes suivants: échanges et réalisations communes, la coopération interchaînes, la formation et la documentation.

La SRTQ a maintenu sa collaboration aux programmes du CIRTEF et a participé activement au projet de développement de productions harmonisées de l'Agence de coopération culturelle et technique. Avec une aide financière du Ministère en collaboration avec la Société de télévision de la Haute-Volta (Volta-vision), Radio-Québec a participé au concours du Prix CIRTEF en coproduisant une émission de télévision sur les problèmes de l'eau au Sahel. Cette émission a reçu une mention d'excellence.

La concertation et les politiques gouvernementales en matière culturelle

2.1 Les affaires éducatives et culturelles

Dans le domaine des affaires éducatives et culturelles, le Ministère a eu comme responsabilités, de planifier, de programmer et d'évaluer, en concertation avec les ministères sectoriels concernés, les activités et les opérations de relation et de coopération internationale du gouvernement du Québec dans les domaines suivants: éducation, culture, communications, loisirs et sports, organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales reliées à ces secteurs d'intervention.

Parmi les dossiers majeurs du Ministère en 1981-1982, on retrouve celui des étudiants étrangers et celui du fichier du spectacle.

2.1.1 Les étudiants étrangers

Dans le cadre de ses programmes de coopération, le Ministère offre plusieurs types d'allocations pour études et de stages à des étudiants étrangers. C'est ainsi qu'en 1981-1982, on a favorisé la venue au Québec de 408 étudiants et stagiaires répartis comme suit: Afrique: 153, Amérique Latine: 91, Etats-Unis: 75, France: 72, autres pays européens: 17. Le Ministère a de plus collaboré étroitement à la mise en oeuvre du programme de bourses du ministère de l'Éducation par la sélection des pays bénéficiaires et les communications avec ces pays. Quatre-vingt bourses furent offertes par le biais de ce programme.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec ayant décidé de reviser sa politique d'exemption de la hausse des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers, seulement trois nouvelles ententes sont venues s'ajouter à celles déjà signées, portant ainsi leur nombre à quatorze. Il s'agit du Cameroun, de la Haute-Volta et de la Mauritanie.

Cette révision de la politique québécoise devrait permettre d'accueillir en plus grand nombre les étudiants, particulièrement en provenance des pays en voie de développement, désirant poursuivre au Québec, des études dans notre réseau universitaire.

2.1.2 Le fichier du spectacle

Mis au point l'an dernier, en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles, le fichier du spectacle permet à tous les producteurs professionnels québécois (tant les artistes que leurs représentants), d'offrir au ministère des Affaires intergouvernementales leur projet de pré-tournée ou de tournée à l'extérieur du Québec.

C'est ainsi, qu'au cours de l'année 1981-1982, le Ministère a permis la réalisation de 15 de ces projets qui se sont déroulés en Europe, aux États-Unis, en Amérique Latine et dans certaines provinces canadiennes.

En vue de faciliter la présentation des projets de tournée de spectacles pour l'an 1982-1983, le Ministère organisera 3 inscriptions au fichier pour les artistes.

2.1.3 Autres activités

a) Éducation

Dans le secteur de l'éducation, le Ministère a procédé au bilan et à l'évaluation des activités de coopération réalisées au cours de l'exercice 1981-1982 et à l'analyse de tous les projets présentés par le ministère de l'Éducation.

Il a en plus, favorisé la participation d'une trentaine de Québécois à l'emploi d'établissements scolaires à des rencontres internationales.

b) Culture

En ce qui a trait au secteur culturel, le ministère des Affaires intergouvernementales, conjointement avec le ministère des Affaires cul-

turelles, a mis sur pied un programme visant la présentation d'expositions d'artistes québécois chevronnés dans les Délégations du Québec à Paris et à New York. Ce programme intitulé « Exposer à Paris et à New York » a permis à deux artistes québécois de renom, d'exposer leurs oeuvres.

De même, a-t-on encouragé la participation de candidats québécois au Concours international Joseph Joachim à Burgenland en Autriche (violon), au Concours international de St-Albans en Angleterre (orgue) ainsi qu'au Concours international de guitare « Alirio Diaz » à Caracas au Venezuela.

c) Communications

Dans le domaine des communications, le Ministère a contribué à la réorientation des programmes franco-québécois d'échanges en journalisme et d'échanges d'étudiants en relations publiques en plus de collaborer à la programmation des projets de coopération en communications.

Par ailleurs, le Ministère a oeuvré activement aux niveaux les plus importants pour la promotion et le développement du cinéma québécois: le niveau commercial et professionnel (Festival des films du monde), le niveau expérimental (Festival du nouveau cinéma), le niveau de formation (Festival du cinéma super 8).

d) Loisirs et sports

Le Ministère a, dans le secteur du loisir, de la chasse et de la pêche, travaillé principalement à relancer la coopération franco-québécoise. Une mission de concertation de haut niveau réalisée en France, a permis d'identifier les intervenants et de cerner les intérêts communs des deux parties.

En collaboration avec le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, les projets à caractères internationaux présentés par les groupes d'artistes amateurs, les associations de loisir, de jeunesse et de sport ont été évalués et traités en vue de leur réalisation.

e) Organisations internationales

Enfin, le Ministère s'est occupé de la planification et la coordination de l'action gouvernementale à l'égard des organisations internationales du secteur éducatif et culturel. C'est ainsi que ministères, organismes para-gouvernementaux et groupes privés québécois ont pu prendre une part active et faire état de leur expertise à 4 conférences de l'OCDE, à 3 de l'UNESCO et à 3 conférences d'organisations internationales non-gouvernementales à statut consultatif auprès de l'UNESCO. De même, un Québécois a été détaché auprès de l'OCDE, pour y occuper le poste d'administrateur au Secrétariat du programme sur la gestion des établissements d'enseignement supérieur.

2.2 Les affaires sociales et institutionnelles

Le Ministère est responsable de la coordination des programmes de coopération internationale planifiés par les ministères, régies, commissions ou organismes du gouvernement du Québec oeuvrant dans les secteurs social et institutionnel. Il assure aussi la maîtrise d'oeuvre dans ces matières, des négociations pouvant mener à la conclusion d'ententes intergouvernementales. Enfin, il coordonne la participation du Québec aux activités d'organismes internationaux correspondants.

Les efforts du Ministère ont été orientés au cours de l'année 1981-1982 principalement vers les dossiers des ententes de sécurité sociale, des organisations internationales et de la concertation du Ministère avec le MCCI concernant la sélection des immigrants.

De concert avec les ministères concernés, le Ministère a été chargé de réaliser une évaluation globale des activités internationales au cours des cinq dernières années, en vue d'en arriver à une définition cohérente et globale de la politique à mettre en oeuvre au cours des prochaines années.

Ces travaux, qui ont débuté en 1981, visent à clarifier les objectifs et les priorités à poursui-

vre, à identifier les secteurs d'excellence et les partenaires à privilégier, à analyser les problèmes et à faire les recommandations qui s'imposent, notamment dans le choix des moyens à utiliser. Au cours de l'année, un effort important a été consacré à l'évaluation des activités.

Les programmes de coopération administrés par le Ministère dans ce domaine visent à permettre aux différents ministères intéressés de mieux connaître l'expertise étrangère ou de faire bénéficier d'autres pays des expériences québécoises en matière de santé, de services sociaux, d'administration, de travail et de main d'oeuvre, d'immigration ou de justice. Cette coopération amène souvent les institutions québécoises et étrangères à s'associer pour réaliser des projets communs.

Au cours de l'année, plusieurs missions de courte durée ont été organisées dans différents pays, dont la France, les États-Unis, l'Angleterre, la Suède et la Belgique ; ces missions ont permis à des fonctionnaires du gouvernement d'aller recueillir une information spécialisée, d'échanger avec leurs homologues étrangers sur des problèmes communs et sur les moyens mis de l'avant pour les résoudre.

2.2.1 Les affaires sociales

Au cours de l'exercice, de nombreuses activités de coopération ont été réalisées par le ministère des Affaires sociales avec l'appui du ministère des Affaires intergouvernementales. Elles touchent tant le secteur de la santé que celui des services sociaux.

Les thèmes retenus reflètent les préoccupations actuelles du ministère des Affaires sociales. Ils portent principalement sur les soins et services offerts aux personnes âgées et handicapées et leurs alternatives, sur les coûts socio-économiques engendrés par le vieillissement des populations et sur les politiques établies en matière de fécondité, de natalité et de prévention au suicide.

Bien que la recherche de solutions nouvelles et d'expertise se tourne depuis quelques années vers d'autres pays comme les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Scandinavie, la coopération franco-québécoise conserve néanmoins un volume d'échanges important tant en matière de santé que de services sociaux.

Les missions portant sur la recherche médicale sur thème et hors thème, les échanges d'experts et d'enseignants, les stages de médecins en province française et dans les hôpitaux de Paris, les missions et les stages de perfectionnement du réseau des Affaires sociales ont constitué l'essentiel du volume des échanges imputables à ces deux secteurs.

2.2.2 La condition féminine

Le ministère d'État à la Condition féminine a réalisé en 1981 en Californie une mission portant sur l'humanisation des soins à l'accouchement. Elle avait pour but d'évaluer et d'enrichir, en regard de l'expérience californienne, les différentes alternatives esquissées dans le cadre du travail d'un comité mixte sur les sages- femmes et dont l'objectif premier est de tracer le profil type d'une sage-femme au Québec. Ce séjour sur la côte ouest des États-Unis aura permis de connaître la satisfaction des divers intervenants du milieu concernant l'intervention de la sage-femme.

2.2.3 La fonction publique

Dans le cadre de la formation et du perfectionnement des ressources humaines de la Fonction publique, le programme franco- québécois d'échange de fonctionnaires, qui vise à la fois l'amélioration des administrations et le développement des compétences, a poursuivi ses activités pour une quatrième année. Huit fonctionnaires français sont venus au Québec pendant un an et sept fonctionnaires québécois se sont rendus en France pour une période identique.

Les participants québécois provenaient des ministères de l'Éducation, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, de la Justice,

du Travail, de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, de l'Énergie et des Ressources et des Affaires culturelles.

L'ENAP a réalisé avec le concours du ministère des Affaires intergouvernementales d'importantes percées en matière de coopération et d'échanges aux États-Unis, au Venezuela et dans 5 pays d'Afrique.

Avec l'Université de Pittsburgh aux États-Unis, les pourparlers ont porté sur l'élaboration d'un programme intégré de management pour les cadres étrangers et la possibilité d'ententes (joint venture).

Avec la Oficina Central de Personal et Cordiplan du Venezuela, l'ENAP a signé un procès-verbal dans lequel il y a eu accord sur un ensemble d'activités qui seraient réalisées au cours de la prochaine année.

Enfin, l'ENAP a réalisé une mission dans cinq pays d'Afrique (Sénégal, Côte-d'Ivoire, Cameroun, Zaïre et République centrafricaine). Cette mission avait pour but de faire la mise en marché d'un programme de perfectionnement intégré en management pour les cadres étrangers qui aura lieu désormais chaque année en mai.

Aussi, l'ENAP a discuté avec des hauts fonctionnaires des cinq pays africains de même qu'avec des dirigeants d'importants organismes de plusieurs projets de coopération, notamment de contrats de courte et de longue durée qui pourraient faire l'objet d'accords au cours des prochains mois.

L'ENAP rejoint donc un de ses objectifs qui est d'engager des experts québécois sur le plan international à la demande de pays en voie de développement et d'organismes internationaux. C'est ainsi que l'ENAP a eu, au cours de l'année 1981-1982, des relations avec la Banque mondiale relativement à une aide à apporter à la République centrafricaine en vue de réaménagement de cinq ministères.

L'ENAP vise également à accueillir un plus grand nombre de stagiaires étrangers, de boursiers aidés par leurs gouvernements et par les organismes internationaux.

Dans tous les cas, l'ENAP cherche à atteindre selon sa politique de coopération internationale l'auto-financement de ses activités et exige la réciprocité de la part des gouvernements, des institutions et des organismes avec lesquels elle fait affaire.

2.2.4 Les affaires municipales

Suite à une évaluation effectuée par la Commission permanente de coopération franco-québécoise, lors de sa XXX[e] session de novembre 1980, des modifications importantes ont été apportées à la coopération dans le domaine des Affaires municipales entre la France et le Québec. C'est ainsi que les programmes d'échanges, d'administrateurs et d'ingénieurs municipaux ont été abandonnés et que de nouvelles priorités ont été définies par le conseil d'orientation de coopération technique pour les prochaines années. Les orientations retenues concernent: l'aménagement et l'urbanisme, la revitalisation des centres-villes, le choix et la gestion des équipements municipaux et des réseaux (eau, assainissement) et les transports urbains.

Au total, trois missions ont été réalisées. La première mission préparatoire à l'élaboration d'une programmation, la seconde portant sur la revitalisation des centres-villes et la troisième sur la conciliation villes-campagnes. Retenons enfin, la réalisation d'un stage en France dans le domaine de l'aménagement foncier et l'environnement.

2.2.5 Les communautés culturelles et l'immigration

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a, pour sa part, donné priorité à l'accueil, l'établissement et l'intégration des immigrants et des réfugiés. Des missions ont été organisées en France, en Angleterre et aux États-Unis sur l'intégration des travail-

leurs immigrants au marché de l'emploi. La Belgique et les Pays-Bas ont fourni leur expertise dans l'accueil et l'établissement des réfugiés et des immigrants.

Lors de sa 31e session tenue à Paris, en mai 1981, la Commission permanente de coopération franco-québécoise confiait à l'Office franco-québécois pour la jeunesse le mandat de mettre en oeuvre pour 1982 un programme de mobilité des jeunes travailleurs entre la France et le Québec. Ce programme devrait permettre à 100 jeunes travailleurs français et québécois, désirant exercer un emploi rémunéré dans l'autre pays, d'obtenir un permis de travail temporaire d'une durée de six mois à une année.

2.2.6 Le travail, la main d'oeuvre et la sécurité du revenu

Le ministère du Travail, de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu a axé sa coopération principalement sur l'étude des législations européennes, sur la négociation élargie de la convention collective de travail. D'autres thèmes ont aussi fait l'objet de missions à l'étranger. Entre autres, la rémunération et les conditions de travail ainsi que la réhabilitation des vieux bâtiments.

2.2.7 La langue

Au cours de l'année, les activités dans le domaine de la langue française ont été centrées principalement sur la francisation des entreprises, la remise en marche du réseau de néologie et l'étude des problèmes du français, langue scientifique.

En matière de langue scientifique, un colloque a été organisé par le Conseil de la langue française et a réuni à Montréal 400 participants, dont un grand nombre de personnalités prestigieuses du monde scientifique et linguistique. Les débats ont mis en évidence la gravité, l'étendue et l'urgence du problème. D'autres rencontres et travaux suivront sous peu.

2.2.8 La justice

Les activités de coopération de ce ministère ont porté sur les priorités suivantes: le droit à la portée de tous, les alternatives à la détention des jeunes et les stages pratiques pour les officiers de la Sûreté du Québec. Le ministère des Affaires intergouvernementales a aussi contribué à la réalisation d'un stage à l'Institut international des droits de l'homme et auprès de la Commission des droits de l'homme de l'UNESCO par un représentant de ce ministère.

2.2.9 Les congrès et colloques internationaux

La Direction des affaires sociales a, durant l'année écoulée, coordonné l'appui du gouvernement du Québec à deux événements importants au mois d'août 1981: à Montréal, s'est tenue la conférence internationale sur le rôle de la famille dans l'éducation de l'enfant, organisée par l'Union internationale des organismes familiaux (UIOF), et Amnistie internationale a tenu une conférence à Montréal à l'occasion de son 20e anniversaire.

2.2.10 La participation aux organisations internationales des secteurs social et institutionnel

En concertation avec les ministères sectoriels, la Direction s'est intéressée notamment aux organisations internationales qui rejoignent les compétences internes du Québec. Ainsi, les activités de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont fait l'objet d'une attention particulière à cet égard.

Le gouvernement du Québec a reçu lors d'une visite officielle le Directeur général du Bureau international du travail (BIT). Il a aussi délégué deux conseillers techniques et un observateur au sein de la délégation canadienne à la Conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail qui s'est tenue à Genève, en juin

1981: le sous-ministre adjoint aux relations de travail a agi comme conseiller technique aux travaux de la Commission traitant de la promotion de la négociation collective, tandis que le directeur des affaires extra-ministérielles agissait comme conseiller technique sur la Commission de la cessation de la relation de travail à l'initiative de l'employeur.

Après avoir appuyé l'Institut international d'études sociales (IIES) dans l'organisation du premier congrès de l'Association mondiale de prospectives sociales (AMPS), le Québec a poursuivi sa collaboration avec cet institut en affectant un expert du ministère du Travail, de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MTMSR). Le fonctionnaire québécois collabore à l'élaboration d'un fichier didactique de vulgarisation du code international du travail. Il est enfin prévu que cette collaboration entre Québec et cet organisme du BIT se prolonge sous la forme de stages pour dirigeants sociaux qui seraient offerts par l'IIES au Québec.

Le gouvernement du Québec a aussi participé à la 34e Assemblée mondiale de la santé qui se réunissait pour faire avancer la question des substituts du lait maternel et de la santé pour tous en l'an 2000.

Le Haut-Commissaire des Nations-Unies pour les réfugiés a été reçu au Québec en juin dernier. Il a participé, entre autres, à une table ronde sur les problèmes des réfugiés.

Une délégation gouvernementale dirigée par le ministre des Affaires municipales, Jacques Léonard, a participé du 15 au 18 novembre dernier, au 10e Congrès de la Fédération mondiale des villes jumelées, tenu à Casablanca au Maroc. Ce congrès qui avait pour thème « La coopération intercommunale et la vie associative internationale, expression de la solidarité des peuples, au service du développement et de la paix » a permis de façon générale de reprendre contact avec les dirigeants de la Fédération tout en continuant d'affirmer la personnalité propre du Québec pour accueillir le 11e Congrès de la Fédération en 1984. En plus de la délégation québécoise, 135 personnes, représentant les villes québécoises (maires, conseillers, membres de comité de jumelage) étaient présentes à Casablanca et ont contribué à donner au Québec une grande visibilité possible au cours de cette manifestation.

Parmi les autres activités, nous pouvons noter qu'un représentant du gouvernement du Québec a participé à la 28e Session de la Commission des droits de l'homme et un autre à la Xe Réunion du Comité de la main d'oeuvre et des affaires sociales de l'OCDE. Le gouvernement du Québec a aussi ratifié la convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

2.2.11 Les opérations liées aux activités du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration à l'étranger

La Direction a assuré la concertation avec le MCCI pour le développement des bureaux d'immigration à l'étranger et l'affectation du personnel dans ceux-ci. Le bureau de Mexico, dont la fermeture était projetée pour la fin du mois d'août 1981, a vu son mandat prolongé pour une période d'une année encore. À la fin de cette période, après avoir procédé à l'évaluation des activités réalisées et des perspectives d'immigration à plus long terme, le MCCI et le MAIQ décideront, s'il y a lieu, de maintenir le bureau en activité.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux populations en situation de détresse, le MCCI en concertation avec le MAIQ, est intervenu au cours de l'année pour soulager les catégories de personnes les plus touchées. Plusieurs subventions ont été accordées, dont entre autres, 25 000 $ à la Somalie, 100 000 $ à la Pologne, 25 000 $ au Salvador, 10 000 $ au Zaïre et 25 000 $ à Madagascar.

2.2.12 Les ententes de réciprocité en matière de sécurité sociale

L'objectif premier de ces ententes est de favoriser la mobilité des personnes, plus particulièrement des travailleurs migrants, entre les pays qui les concluent. Elles permettent le transfert d'un pays à l'autre du droit à plusieurs avantages dans le domaine de la sécurité sociale en assurant la coordination des législations en vigueur. Le premier domaine touché par de telles ententes est le régime des rentes.

C'est le Comité québécois de négociation des ententes de sécurité sociale qui est chargé de les négocier pour le gouvernement du Québec. Ce comité est composé de représentants du ministère des Affaires intergouvernementales, du ministère du Travail, de la Main d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, du ministère des Affaires sociales, du ministère du Revenu, du Secrétariat au développement social, du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, de la RAMQ, de la CSST et de la RRQ. Sa présidence sera assumée dorénavant par un représentant du ministère du Travail et de la Sécurité du revenu.

Le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration a mis sur pied à compter du 1er avril 1982 un secrétariat de l'administration de ces ententes afin de coordonner l'intervention des différentes instances, d'assurer la liaison avec les organismes étrangers et de répondre aux demandes du public.

Durant l'année écoulée, le Comité s'est particulièrement occupé des ententes avec les pays suivants: la France, le Portugal, la Grèce et les États-Unis.

a) La France

L'entente avec ce pays couvre tout le champ de la sécurité sociale: rentes, accidents de travail et maladies professionnelles, assurance-maladie et assurance-hospitalisation, allocations familiales. Elle est entrée en vigueur le 1er novembre 1981.

b) Le Portugal

Signée en mars 1981, elle est entrée en vigueur le 1er juillet 1981 et est limitée aux régimes des rentes.

c) La Grèce

Une première entente signée en juin 1981 devrait entrer en vigueur en juin 1982. Limitée aux régimes des rentes, l'élargissement de son champ d'application a été prévu et des entretiens en ce sens ont eu lieu à Québec entre une délégation hellénique et le comité québécois les 14 et 15 septembre 1981. Un projet a été présenté à la partie grecque pour toucher les domaines des accidents du travail et maladies professionnelles, de l'assurance-santé et de l'assurance-hospitalisation. Des négociations sont prévues à Athènes au mois de mai 1982.

d) Les États-Unis

Des observateurs du gouvernement du Québec ont assisté aux négociations entre le Canada et les États-Unis portant sur la conclusion éventuelle d'une entente en matière de sécurité sociale. Des discussions sont en cours pour en arriver à une entente entre le Québec et ce pays prochainement.

2.3 La coordination économique

Le Ministère est chargé de la coordination des activités internationales de l'ensemble des ministères, organismes et sociétés d'État à vocation économique. En liaison étroite à la fois avec les ministères et organismes sectoriels, il veille à ce que les activités envisagées respectent les objectifs prioritaires du gouvernement au plan international, de même que les priorités sectorielles de chaque ministère à vocation économique.

Les ministères et organismes qui font partie de la mission économique gouvernementale sont

nombreux (quelque huit ministères et une douzaine de sociétés d'État) et ils sont impliqués dans les activités internationales à des degrés et selon des modalités fort diverses. Il s'ensuit que l'intervention du Ministère varie beaucoup selon la nature des dossiers depuis la transmission d'information jusqu'à l'organisation de missions et la négociation d'ententes en passant par un appui logistique.

2.3.1 Le contexte économique des années 1981 et 1982

En 1981-1982, chacun des ministères, organismes et sociétés d'État à vocation économique a intensifié son action en matière de commerce et d'échanges économiques avec l'étranger. La période difficile sur le plan économique que traverse la Communauté mondiale, y compris le Québec, a incité le ministère des Affaires intergouvernementales, conformément aux priorités gouvernementales, à privilégier les actions de soutien aux initiatives du secteur industriel québécois vers l'extérieur. On décrit ci-après un certain nombre d'interventions par ministère et secteur.

2.3.2 L'industrie et le commerce

Tout au long de l'exercice 1981-1982, le Ministère s'est préoccupé d'établir une coordination accrue entre ses directions géographiques et le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. Cet effort a porté tant sur la programmation des activités que sur la définition et la mise en oeuvre d'actions complémentaires.

Deux visites ministérielles importantes sur le plan économique se sont déroulées au Québec durant cette période. La première fut la visite de M. Michel Rocard, ministre d'État et ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire de France, les 11 et 12 septembre 1981.

Du 12 au 19 septembre 1981, le Québec a également été l'hôte du ministre de la région wallonne, Jean-Maurice Dehousse, qui présida une importante délégation d'hommes d'affaires wallons.

Il apparaît de plus en plus que des champs de coopération de nature économique, variés et importants s'ajoutent aux échanges déjà très poussés dans les secteurs éducatifs et culturels.

2.3.3 Le tourisme

Le Ministère a favorisé la participation du Directeur général de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) aux entretiens de l'Association internationale de l'hôtellerie (AIH) au Bureau international du travail à Genève au mois de mai 1981, et en mars 1982. Devant 200 participants représentant les organismes les plus importants de la formation hôtelière internationale dans 42 pays, le directeur général de l'ITHQ a fait état des actions de coopération de l'Institut avec divers pays en développement, dont certains en matière de techniques de formation en milieu de travail.

Le Ministère a planifié le voyage d'étude, au Québec, de la firme Omnium Technique Holding qui regroupait une quarantaine de personnes de divers organismes régionaux de France. Il s'agissait pour ces personnes de prendre connaissance des principales réalisations techniques québécoises, notamment le Palais des congrès et le projet de la Baie James.

Il a aussi contribué à la réalisation des journées d'études sur la formation, du Conseil national du patronat français, à Montréal les 10 et 11 novembre. À cette occasion, 1050 participants français dont 750 chefs d'entreprise ont partagé leurs expériences avec leurs vis-à-vis québécois.

2.3.4 L'agriculture, les pêcheries et l'alimentation

Le ministère des Affaires intergouvernementales a, comme par le passé, accordé un soutien

important à la coopération technique et économique que poursuit à l'étranger le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Un effort particulier a été consenti dans le secteur des pêches maritimes où trois missions ministérielles ont été réalisées au cours de l'année. Tout d'abord en France, où le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Garon, a pu rencontrer son homologue, M. Le Pensec, et discuter avec lui, des modalités de contrôle de qualité et de normalisation des produits de la mer; cette rencontre a contribué à insuffler un nouveau dynamisme au programme de coopération franco-québécoise dans ce secteur.

M. Garon s'est rendu par la suite, aux États-Unis, sur la côte Ouest, avec la préoccupation d'identifier de nouveaux modes de transformation des produits de la mer, puis sur la côte Est dans la région de Boston, où il a pu étudier avec ses interlocuteurs les mécanismes de fixation des prix en vigueur.

D'autre part, l'élaboration d'un programme de collaboration technique a été amorcé avec le Mexique.

Notons de plus que le Mouvement Desjardins conjointement avec le MAPAQ et le MAIQ ont accueilli une importante mission au Québec de la Confédération latino-américaine des coopératives d'épargne et de crédit (COLAC) représentant douze pays d'Amérique latine intéressés à explorer les possibilités de coopération dans les secteurs agricole et agro-alimentaire.

Le Ministère a maintenu tout au cours de l'année son appui au MAPAQ dans la mise en oeuvre de son action d'exportation, ceci en concertation avec les services du MICT; ainsi, il a participé à la sélection et à l'affectation d'un conseiller agro-alimentaire qui oeuvrera au sein de notre Délégation à Tokyo. Il a également favorisé la venue à Montréal de représentants étrangers à l'occasion du Salon international de l'Agriculture et de l'Alimentation.

De plus, il a encouragé la poursuite d'échanges avec l'Amérique du Sud, lesquels, cette année, se sont traduits par d'importantes ventes de bétail et de produits agro-alimentaires en même temps qu'ils ont permis un inventaire des possibilités d'approvisionnement direct au Québec en produits frais. Enfin, l'accueil au Québec de missions tant d'Europe que d'Afrique du Nord ou d'Asie a fourni l'occasion d'envisager la percée de nouveaux marchés.

2.3.5 Énergie

Dans le domaine de l'énergie électrique, l'Hydro-Québec, a poursuivi en 1981-1982 ses efforts pour à la fois intensifier sa coopération avec des organismes similaires étrangers et accroître la vente d'énergie hydro-électrique aux États-Unis.

C'est ainsi que le Ministère a participé étroitement aux négociations qui ont entouré la signature d'un accord de coopération entre la Société Hydro-Québec et la Commission fédérale d'électricité du Mexique, le 8 juin 1981. De même, le Ministère a-t-il joint ses efforts à ceux du ministère de l'Énergie et des Ressources et de la Société Hydro-Québec pour permettre la signature de l'important contrat de vente d'énergie hydro-électrique entre Hydro-Québec et PASNY, dont il est question ailleurs dans ce rapport.

Dans le secteur des économies d'énergie et des énergies nouvelles, le Ministère a soutenu plusieurs activités à caractère international au cours de l'année.

C'est ainsi qu'il a prêté son concours à l'organisation de deux importants colloques internationaux tenus au Québec, l'un le cinquième colloque international d'économie pétrolière, sous les auspices du Groupe de recherches en économie d'énergie (GREEN); le second, un colloque France/États-Unis/Québec portant sur l'hydrolyse du bois. De concert avec les ministères et organismes québécois concernés, le Ministère a développé, à l'occasion d'une mission au Québec de représentants français dans le domaine des énergies nouvelles et renouvelables, un important programme de travail

pour les années 1982-1983 dans ces mêmes secteurs avec des chercheurs et des industriels de France.

2.3.6 Les ressources

Dans le domaine forestier et des mines, le ministère des Affaires intergouvernementales a favorisé des actions de prospective et de recherche de partenaires internationaux potentiels. Outre les actions de coopération de matière technique avec plusieurs autres États, principalement les États-Unis, le Mexique, le Venezuela et la Communauté européenne, le Québec a été présent à une rencontre conjointe du Canada et de la Communauté européenne, tenue en République fédérale allemande, portant sur la question de la gestion des aciéries.

De même, le Ministère a-t-il permis la participation de la Société nationale de l'amiante aux échanges industriels institutionnalisés entre le Canada et le Japon.

2.3.7 Amiante

Le Ministère a coordonné la mission qu'a effectuée en Europe le ministre de l'Énergie et des Ressources; celui-ci a pu étudier avec les représentants de la CEE les diverses réglementations en cours d'élaboration. Il s'est également rendu en France, en Allemagne et en Belgique où il a pu discuter des politiques d'utilisation de l'amiante en vigueur et évaluer également au point de vue industriel, les possibilités de collaboration pour la transformation de cette fibre.

2.3.8 L'environnement

La coopération en matière d'environnement a été dominée cette année par la question des pluies acides. En effet, le MAIQ a favorisé les échanges entre le Québec et les États du Vermont et de New York où le ministre de l'Environnement s'est rendu pour rencontrer ses homologues avec lesquels il est arrivé à un accord pour entreprendre certaines actions communes visant à réduire ces précipitations acides.

Le ministère de l'Environnement a en outre déposé un mémoire auprès de l'Environmental Protection Agency faisant état de ses préoccupations quant à la révision en cours du « Clean Air Act ».

De plus, parallèlement à ces actions gouvernementales, le MAIQ a contribué à l'instauration d'une coopération scientifique en ce domaine entre chercheurs d'universités américaines et québécoises.

Il importe enfin de souligner la participation active du MAIQ et du MER aux négociations d'un traité canado-américain sur les pluies acides.

D'autre part, le ministère de l'Environnement a pris de nouvelles orientations dans le cadre de sa coopération avec la France, telles l'assainissement de l'eau, la récupération et le recyclage des déchets et cette collaboration technique a débouché sur une coopération industrielle principalement dans le domaine de l'eau.

Par ailleurs, notre Ministère a favorisé l'organisation d'une mission au Japon où le ministre de l'Environnement a pu évaluer les divers modes de traitement de déchets dangereux qu'on y utilise.

Soulignons enfin que le gouvernement du Québec a reçu, cette année, au Festival de Pérouse, le prix italien Rachel Carlson pour l'ensemble de ses préoccupations environnementales.

2.3.9 Le secteur coopératif

Le Ministère a continué au cours de cette année, d'apporter son soutien au secteur coopératif québécois. C'est ainsi que plusieurs missions à caractère technique ont été effectuées à l'étranger avec l'appui du Ministère, qui a également participé au financement de pro-

jets à caractère coopératif réalisés par la Société de développement international Desjardins, en Amérique latine et en Afrique francophone.

Deux importantes missions de coopérateurs français et latino-américains ont été reçues par le gouvernement au cours de l'année. Une mission pilotée par le ministère des Institutions financières et Coopératives et réunissant des représentants des coopératives de consommation a été effectuée en Suède et en France en juin 1981.

Finalement, le Ministère a pu faire inscrire, dans le programme de travail de l'Agence de coopération culturelle et technique pour l'année 1982-1983, des activités de coopération avec ses partenaires, basées sur le modèle coopératif.

2.3.10 Les organisations et conférences internationales à caractère économique

Au cours de l'année, le Ministère a pu réaliser diverses actions auprès d'un certain nombre d'organisations internationales. À titre d'exemple, le gouvernement a délégué des représentants du ministère de l'Énergie et Ressources, d'Hydro-Québec et du ministère des Affaires intergouvernementales à la Conférence des Nations-Unies sur les sources d'énergies nouvelles et renouvelables qui s'est tenue à Nairobi, Kenya, en août 1981.

Les actions du Ministère auprès des organisations internationales à caractère économique poursuivent trois objectifs; faire connaître les champs d'expertise dont le Québec est doté, s'assurer que les champs de compétence politique et économique dévolus au Québec sont bien pris en compte par les négociateurs fédéraux à l'occasion de ces conférences et, finalement, porter une oreille attentive aux problèmes économiques dont souffrent les pays en développement, particulièrement ceux d'expression française.

2.3.11 Le Centre québécois des coopérations industrielles

Depuis la création du Centre de promotion des coopérations technologiques et industrielles françaises et québécoises, le Ministère a joué un rôle important dans la définition du programme de travail de la section de Paris du Centre. Cette section se nomme désormais Centre québécois des coopérations industrielles.

L'année 1981-1982 aura permis de doter le Centre du personnel requis pour son fonctionnement et d'initier quelques actions dans le dossier prioritaire du bois, actions qui se traduisent par des offres et des demandes de technologies et par des études de marché.

Par ailleurs, divers autres champs prioritaires, dont l'agro-alimentaire, les pêcheries et les biotechnologies feront l'objet d'un examen poussé par le Centre québécois au cours de la prochaine année. Les gouvernements français et québécois ont convenu de faire de ces secteurs l'objet d'un tronc commun des travaux des deux sections du Centre.

2.3.12 La politique des relations économiques internationales

Le Ministère a joué un rôle actif dans la coordination des activités du comité interministériel sur une politique de relations économiques internationales, dont les travaux sont d'une grande importance dans la conjoncture que l'on a connue ces dernières années.

Chapitre troisième: les affaires canadiennes

L'année 1981-1982 a été très active sur le plan fédéral-provincial et interprovincial. Il va sans dire que les discussions constitutionnelles ont occupé une très grande place dans les travaux de la Direction générale des affaires canadiennes au cours de cette période. Des dossiers très complexes ont dû être préparés sur la position du gouvernement du Québec concernant ces discussions qui avaient été amorcées en juin 1980.

Poursuivant la lutte à la fois sur le plan juridique et le plan politique, le Québec et sept autres provinces se sont unies dans un front commun d'opposition au projet unilatéral du gouvernement fédéral de rapatrier et de modifier la Constitution. À la suite du jugement de la Cour suprême de septembre 1981 déclarant l'inconstitutionnalité du geste fédéral et de la conférence des premiers ministres sur la Constitution en novembre, le Québec s'est retrouvé seul à combattre un projet constitutionnel qu'il ne lui était pas possible d'accepter. L'Assemblée nationale du Québec, dans une motion adoptée le 1er décembre 1981, déclarait qu'elle ne « pouvait accepter le projet de rapatriement de la Constitution ».

Tous ces événements ont amené la Direction générale des affaires canadiennes à jouer un rôle de premier plan dans la préparation des nombreuses rencontres intergouvernementales tenues à tous niveaux, dans la participation à ces rencontres et le suivi qui devait y être donné.

La Conférence des Premiers ministres des provinces, tenue à Victoria, Colombie-Britannique, en août 1981, a constitué également un événement important sur le plan des activités intergouvernementales. En plus des questions constitutionnelles, cette conférence a porté largement sur l'économie, le développement régional et les transports. Une autre conférence des Premiers ministres, fédéral et provinciaux, portant exclusivement sur l'économie s'est tenue en février 1982. Les niveaux élevés des taux d'intérêt, l'inflation, les finances publiques, les mesures d'aide à l'entreprise ont été au coeur des discussions. Par ailleurs, le renouvellement des accords fiscaux pour la période 1982-1987 a provoqué de nombreuses discussions fédérales-provinciales au cours de l'année qui vient de s'écouler.

De nombreuses autres questions ont fait l'objet de relations intergouvernementales au cours de l'année. En tout, le Québec a participé à 106 conférences intergouvernementales aux niveaux ministériel et sous-ministériel. Ce nombre ne tient pas compte évidemment des centaines de rencontres qui ont eu lieu chaque année aux autres niveaux. La Direction générale des affaires canadiennes participe activement, de concert avec les ministères concernés, à la préparation de ces rencontres et un de ses représentants assiste à chacune des rencontres de haut niveau.

À la suite de l'accord constitutionnel du 5 novembre 1981 entre le gouvernement fédéral et les provinces anglophones, le Québec a revisé son attitude à l'endroit de sa participation aux conférences intergouvernementales canadiennes. En effet, le Québec ne participera désormais qu'aux rencontres où ses intérêts le justifient.

Enfin, la Direction générale des affaires canadiennes a continué à appuyer les autres ministères dans leurs discussions et opérations régulières impliquant des contacts avec d'autres gouvernements. Mentionnons que 25 ententes intergouvernementales entre le Qué-

bec et des gouvernements canadiens ont été conclues en 1981- 1982.

Ce chapitre décrit en détail les principales activités de chacune des quatre directions de la Direction générale des affaires canadiennes ainsi que celles des bureaux de Toronto, Moncton et Edmonton. Comme dans le chapitre précédent, l'ensemble des dossiers qui ont retenu l'attention de la Direction générale et des trois bureaux ne sont pas traités de façon exhaustive; ce rapport vise plutôt à faire ressortir les évolutions significatives survenues au cours de l'année 1981-1982. Un tableau en annexe fournit une liste détaillée de toutes les conférences intergouvernementales canadiennes auxquelles le Ministère a participé.

1. Les affaires institutionnelles

1.1 Les affaires constitutionnelles

Les initiatives québécoises visant à contrer le projet fédéral de rapatriement unilatéral et de modification de la Constitution ont occupé une grande place dans l'action du Ministère au cours de l'année. Ainsi, le 16 avril 1981, le Québec signait avec sept autres provinces canadiennes un accord constitutionnel prévoyant un plan de rapatriement et une procédure de modification de la Constitution. L'accord était assujetti à la condition que le gouvernement fédéral retire son projet de résolution du Parlement d'Ottawa. En outre, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario étaient invités à y adhérer.

La procédure générale de modification alors prévue exigeait le consentement des deux tiers des provinces représentant 50% de la population canadienne afin de pouvoir apporter des changements à la Constitution. En outre, un droit de retrait était prévu, permettant à une province de se soustraire à l'objet de toute modification constitutionnelle qui diminuerait sa compétence législative, ses droits de propriété ou ses privilèges.

Afin d'éviter que la province qui se prévaudrait de cette protection ne soit pénalisée par une double imposition, une pleine compensation financière aurait été fournie par le gouvernement fédéral dans tous les cas où le droit de retrait aurait été exercé. Du point de vue du Québec, ce droit de retrait assorti d'une compensation financière intégrale était fondamental. En effet, il accordait au Québec une protection équivalente à celle du veto, tout en donnant libre cours à l'évolution différente qu'auraient pu souhaiter les autres provinces. En d'autres termes, on retrouvait les avantages du droit de veto, mais sans ses inconvénients

À la suite de pressions exercées par une majorité des provinces dissidentes auprès du gouvernement fédéral et des autorités britanniques et suite à l'obstruction du Parti conservateur lors des travaux de la Chambre des communes, le gouvernement fédéral décidait, le 24 avril 1981, d'attendre le jugement de la Cour suprême du Canada sur les références intentées par le Québec et d'autres provinces au sujet de la constitutionnalité du projet fédéral.

Le jugement de la Cour suprême du Canada fut rendu le 28 septembre 1981. La Cour déclara unanimement que le projet fédéral affectait les droits, pouvoirs et privilèges des provinces. Par une majorité de six voix contre trois, la Cour constata l'existence d'une convention constitutionnelle qui exigeait le consentement des provinces pour un amendement de cette nature. Par contre, elle devait reconnaître, par sept voix contre deux, qu'elle ne pouvait sanctionner le non-respect d'une telle convention. Autrement dit, le geste fédéral était inconstitutionnel mais non illégal.

Appuyées par ce jugement, les provinces alliées continuèrent donc leur lutte contre le projet constitutionnel fédéral. Dès le 2 octobre, l'Assemblée nationale du Québec adoptait une résolution s'opposant à la démarche unilatérale d'Ottawa et à tout geste qui pourrait porter atteinte à ses droits et pouvoirs sans son consentement. Les 19 et 20 du même mois, les

huit premiers ministres des provinces alliées se réunissaient à Montréal afin de faire le point sur le dossier constitutionnel.

Durement touché par le jugement de la Cour suprême, le gouvernement d'Ottawa n'avait d'autre choix que de convoquer une nouvelle conférence des Premiers ministres afin de tenter de se sortir de l'impasse. Après de nombreux rebondissements et certaines discussions de coulisse dont le Québec a été écarté, la conférence aboutit le 5 novembre 1981, à un accord entre le gouvernement , fédéral et les neuf provinces anglophones. Le gouvernement fédéral acceptait d'incorporer dans son projet constitutionnel une procédure de modification s'inspirant de celle conçue par les huit provinces au mois d'avril 1981 ; les provinces signataires étaient prêtes à accepter une charte des droits modifiée.

Le gouvernement fédéral devait déposer devant la Chambre des communes, le 18 novembre, un nouveau projet de résolution reflétant la teneur de l'accord qu'il venait de conclure avec les autres provinces. Ce projet ne contenait aucune réponse aux objections fondamentales du Québec.

Ces objectifs se situaient à trois niveaux:

— tout d'abord, le dispositif d'amendement, en n'offrant pas de compensation financière intégrale, n'assurait pas un droit de retrait véritable, seule protection réelle pour l'avenir;

— ensuite, la Charte des droits en légiférant en matière de langue d'enseignement, s'ingérait carrément dans une compétence québécoise en attaquant de plein fouet la Charte de la langue française;

— enfin, la Charte, par une catégorie de droits dits « à la mobilité », attaquait de nombreuses lois visant à promouvoir le développement économique du Québec et protéger notre intégrité en tant que société distincte.

En conséquence, dès le 25 novembre, le gouvernement du Québec adoptait le décret no 3214-81 exerçant son veto à la résolution fédérale. Le même jour, le Premier ministre du Québec, René Lévesque avisait le Premier ministre du Canada, Pierre-Elliott Trudeau de l'exercice du droit de veto.

Celui-ci ayant subséquemment refusé de reconnaître le droit de veto du Québec, le Premier ministre du Québec annonça le 2 décembre 1981 qu'il n'avait pas d'autre choix que d'en faire confirmer l'existence par les tribunaux.

Entre-temps, soit le 1er décembre, l'Assemblée nationale du Québec adoptait une résolution exprimant les conditions essentielles à l'acceptation par le Québec du projet fédéral.

Parmi celles-ci, figuraient la reconnaissance de l'égalité des deux peuples fondateurs, le maintien dans la procédure de modification du droit de veto du Québec ou du droit de non-adhésion tel que libellé dans l'accord du 16 avril 1981.

En outre, étant donné l'existence de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, la Charte des droits inscrite dans la Constitution ne devait inclure que certains droits et libertés fondamentaux tout en confirmant la primauté législative provinciale. Quant aux garanties concernant l'enseignement dans la langue de la minorité, le Québec ne s'objectait pas à ce qu'elles soient constitutionnalisées, mais il devait rester libre d'y adhérer volontairement.

Le lendemain de l'adoption par les deux Chambres fédérales de la résolution constitutionnelle, le gouvernement du Québec adoptait avec l'appui unanime de l'Assemblée nationale, un décret demandant à sa Cour d'appel d'exprimer son avis sur l'existence d'une convention constitutionnelle selon laquelle le consentement du Québec était requis avant que le Parlement fédéral ne puisse demander à Westminster de légiférer pour réduire les droits des Provinces. Le Procureur général du Québec, en collaboration avec le ministère des Affaires intergouvernementales, a présenté le point de vue du Québec lors de l'audition qui eut lieu le 15 mars 1982.

Le 19 décembre, M. René Lévesque écrivit à Madame Thatcher, Première ministre du Royaume-Uni, pour lui exposer les motifs de l'opposition du Québec et lui demander de surseoir à l'adoption du « Canada Bill ». À la suite de la réponse négative de Madame Thatcher, le Premier ministre du Québec écrivit alors aux leaders parlementaires du gouvernement de l'Opposition officielle, tant de la Chambre des communes que de la Chambre des Lords du Parlement britannique, aux mêmes fins. Le « Canada Bill », introduit à la Chambre des Communes britannique le 22 décembre 1981, fut finalement adopté par la Chambre des Lords, le 25 mars 1982.

Dans tous ces événements, le rôle du Ministère a été d'élaborer et de coordonner l'action du Québec.

Ainsi, au cours de l'année, il a participé à six réunions afin de faire le point sur le dossier constitutionnel, de prendre connaissance de l'évolution de la situation à Ottawa et de déterminer les champs d'action possibles au Canada comme à Londres. Le Ministère a donc dû se tenir en contact étroit avec les ministères concernés des autres provinces tout au cours de l'année.

De plus, le Ministère a participé à la Conférence interprovinciale des Premiers ministres du 16 avril, à la Conférence annuelle des Premiers ministres des provinces qui s'est tenue à Victoria, du 11 au 13 août, à la Réunion interprovinciale des Premiers ministres sur la Constitution et l'économie des 19 et 20 octobre à Montréal, ainsi qu'à la Conférence fédérale-provinciale sur la Constitution du 2 au 5 novembre 1981. En outre, plusieurs réunions de fonctionnaires se sont tenues afin de préparer ou de donner suite à ces rencontres.

..Afin de mieux faire comprendre à la population du Québec la portée des mesures fédérales, le Ministère a coordonné, au cours de l'année, une campagne d'information avec l'aide des médias.

Enfin, le volet britannique du processus de révision constitutionnelle a nécessité le maintien d'une collaboration étroite et soutenue entre la Direction générale des affaires canadiennes et la Délégation générale du Québec à Londres. Cette collaboration a permis d'attirer l'attention des milieux politiques britanniques sur le Québec en diffusant une documentation appropriée, en mettant sur pied un programme de sensibilisation et d'information et en organisant des visites au Québec de parlementaires britanniques et à Londres de personnalités québécoises et canadiennes.

1.2 Intégrité du territoire

Au cours de la dernière année, le Ministère a continué de veiller à l'intégrité territoriale du Québec dans ses dimensions interne et externe. Le Ministère s'est assuré, en accord avec la politique foncière du gouvernement, que les transactions immobilières entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral respectent les intérêts et priorités du Québec, d'une part.

D'autre part, en ce qui a trait aux frontières interprovinciales, quatre dossiers ont surtout retenu l'attention. En premier lieu, le Ministère a poursuivi les travaux entrepris l'année dernière pour donner suite à l'entente conclue entre le Québec et l'Ontario sur l'interprétation du tracé de la frontière dans le segment du fleuve Saint-Laurent/Lac Saint-François. Les efforts des deux provinces ont surtout porté sur l'élaboration de législations appropriées et l'examen des prétentions des Indiens de la réserve de Saint-Régis dont le territoire s'étend de part et d'autre de la frontière.

Ajoutons que le Ministère, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec et le ministère de la Justice a continué à étudier la demande très complexe d'un consortium québécois de concessions de droits d'exploration et d'exploitation des richesses naturelles dans la partie du Labrador sise à l'est du tracé du Conseil privé de la frontière Québec/Terre-Neuve.

Enfin, le Québec a continué d'affirmer ses droits dans le golfe Saint-Laurent, notamment à l'occasion de la présentation du projet de loi fédéral C-48 sur le pétrole et le gaz. Il s'est aussi penché sur certains problèmes liés à l'emplacement de la frontière Québec/ Nouveau-Brunswick dans la Rivière Restigouche.

1.3 Les affaires législatives et judiciaires

L'analyse constitutionnelle des divers projets de loi déposés par le gouvernement fédéral devant son Parlement s'est poursuivie comme par les années passées au Ministère. Une quarantaine de projets de loi fédéraux ont été déposés au cours de l'année 1981-1982. Parmi les projets de loi importants qui ont nécessité une attention spéciale, il faut noter ceux qui ont trait à la formation professionnelle des adultes, à la nouvelle politique portuaire ainsi qu'à la nouvelle politique énergétique, aux accords fiscaux, au travail, à l'accès à l'information intergouvernementale, aux jeunes délinquants, etc.

Dans le secteur judiciaire, le Ministère a suivi les différents litiges constitutionnels pendants devant les tribunaux québécois et canadiens. Un des litiges les plus importants fut celui du renvoi, par six provinces, devant les Cours d'appel du Manitoba, de Terre- Neuve et du Québec de la résolution constitutionnelle fédérale afin que les tribunaux statuent sur sa validité. Le litige devait subséquemment être porté en Cour suprême du Canada par toutes les provinces, sauf l'Ontario et le Nouveau-Brunswick.

Le renvoi du Québec devant sa Cour d'appel à propos de la question du droit de veto fut aussi l'objet de l'attention du Ministère pendant l'année. Les jugements rendus dans les autres litiges constitutionnels au Canada ont fait l'objet d'une analyse afin d'en dégager les conséquences éventuelles pour le Québec.

1.4 Le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Le Secrétariat des conférences intergouvernementales cana- diennes (S.C.I.C.) est un organisme fédéral-provincial qui est financé à 50% par les gouvernements provinciaux, au prorata de leur population, et à 50% par le gouvernement fédéral. Le S.C.I.C. assume un rôle de soutien lors des rencontres fédérales-provinciales. Pour l'année 1981-1982, le budget approuvé de l'organisme fut de l,687 M $.

Le montant payé par le Québec s'est élevé à 133 100 $ au cours de l'exercice. À la suite de sa nouvelle politique de participation sélective aux conférences fédérales-provinciales et interprovinciales, le gouvernement du Québec suspendait le 1er décembre 1981 sa participation au S.C.I.C. Par la même occasion, il mettait fin, pour le 1er janvier 1982, au protocole d'entente concernant le détachement, auprès de cet organisme, d'un fonctionnaire du Québec qui fut rapatrié à cette date.

1.5 La recherche

Dans le cadre de la réorganisation de la Direction générale des affaires canadiennes, la Direction des affaires institutionnelles s'est vue confier un rôle plus grand dans la recherche sur les relations intergouvernementales. Cette activité se veut un appui aux initiatives des différentes directions dans le domaine des relations fédérales-provinciales et interprovinciales. Dans cette optique, la D.A.I.R. est chargée d'évaluer les principaux problèmes de relations intergouvernementales, de suivre les positions des gouvernements et des principaux intervenants sur la scène canadienne à l'égard des questions fédérales-provinciales.

Cette direction vise en outre à obtenir une meilleure connaissance des différentes provinces du Canada ainsi qu'à se tenir au courant des recherches qui se font dans les mêmes secteurs dans les institutions et organismes spé-

cialisés. Enfin, la Direction a continué à fournir une expertise sur les problèmes de frontières et d'intégrité du territoire.

2. Les affaires économiques et financières

2.1 *Le développement économique*

Le ministère des Affaires intergouvernementales a participé activement à l'élaboration des positions défendues par le Québec lors de la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur l'économie qui a eu lieu à Ottawa du 2 au 4 février 1982. Cette conférence, longtemps réclamée par les Provinces, avait pour objectif de trouver des moyens de relancer l'activité économique et l'emploi à court terme au Canada. Le gouvernement du Québec n'a pu que constater l'échec des pourparlers malgré les propositions concrètes qu'il avait avancées.

C'est ainsi que le gouvernement du Québec a proposé la création d'un fonds d'urgence qui servirait pendant une période de deux ans au financement de prêts à intérêts réduits et de garantie de prêts auprès de la petite et de la moyenne entreprise. Cette proposition a été rejetée par le gouvernement fédéral. Il en est de même de la question des taux d'intérêt pour laquelle le gouvernement fédéral s'est montré inflexible.

Cette conférence a permis d'aborder la question du renouvellement des arrangements fiscaux. Les provinces avaient, à cette occasion, une position commune : le régime devant se terminer le 31 mars 1982 serait maintenu pour une année et le total des transferts financiers consentis par le gouvernement fédéral pour la péréquation et le financement des programmes établis serait plafonné.

2.2 *Les finances publiques*

Le dossier le plus important traité par le Ministère dans ce domaine au cours de l'année 1981-1982 a sans conteste été celui des négociations entourant le renouvellement des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces pour la période 1982-1987.

Pour saisir l'importance de cette question, il faut se rappeler que dans une situation où les responsabilités gouvernementales sont partagées entre deux ordres de gouvernement, le mode de répartition des ressources fiscales et financières constitue un élément fondamental du système politico-économique. Cette répartition de ressources se traduit essentiellement dans la fiscalité. Les transferts fiscaux fédéraux-provinciaux s'appliquent pour une période de cinq ans et, bien qu'il s'agisse d'une loi strictement fédérale, son renouvellement offre habituellement l'occasion privilégiée aux gouvernements fédéral et provinciaux d'entreprendre une série de discussions et de consultations concernant leurs relations fiscales et financières.

Les négociations entre les parties impliquées dans ce dossier ont tardé à démarrer au cours de l'année, malgré les initiatives du gouvernement du Québec lors de trois rencontres des ministres des Finances des provinces entre avril et octobre 1981. Il a fallu attendre le dépôt du budget fédéral le 12 novembre 1981 pour que le Québec puisse prendre connaissance des propositions des autorités fédérales dans ce domaine.

Contrairement aux recommandations formulées par un groupe de travail parlementaire qu'Ottawa avait mis sur pied au printemps de 1981, le gouvernement fédéral proposait, dans son budget, de réduire de façon significative ses transferts fiscaux aux provinces notamment au titre du financement des programmes établis. Une nouvelle formule de péréquation dont le pivot central était la capacité fiscale de l'Ontario était aussi contenue dans le budget.

Dès la fin du mois de novembre 1981, le gouvernement du Québec était en mesure de publier lors d'une conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances, une étude de l'impact des propositions fédérales

sur les finances publiques des provinces. Cette analyse faisait ressortir que le Québec serait le grand perdant des nouvelles règles du jeu proposées par Ottawa, puisque sur 709 M $ de diminution annuelle de paiements fédéraux aux provinces par rapport à ce à quoi elle aurait pu s'attendre en vertu des arrangements alors en vigueur, le Québec perdait 585 M $. Alors que les dépenses totales du gouvernement fédéral devraient croître de 13,5% en 1982-1983, les transferts au Québec ne connaîtraient qu'une croissance infime.

Les ministres des Finances du Canada se sont rencontrés à deux reprises au cours de l'hiver, sans qu'Ottawa ne modifie ses propositions de façon significative. La question fut abordée de nouveau lors de la conférence des Premiers ministres sur l'économie tenue à Ottawa au début de février.

Les autorités fédérales proposèrent alors de baser le calcul de la péréquation sur les performances économiques de cinq provinces plutôt que de l'Ontario. On devait s'apercevoir par la suite cependant que cette nouvelle formule n'aboutissait qu'à une augmentation de 77 M $ sur cinq ans des paiements de péréquation à l'ensemble des provinces.

En fin de compte, le gouvernement fédéral décidait unilatéralement de déposer au Parlement le 19 mars son projet de loi sur les accords fiscaux; la loi reprend la formule de péréquation basée sur les cinq provinces et concrétise les réductions dans la croissance des transferts fiscaux.

Le Québec ne connaîtra qu'une croissance des revenus en provenance du gouvernement fédéral que de 2,8% en 1982-1983, ce qui représente une perte de revenus de plus de 500 M $ pour cette seule année, par rapport à ce qui était prévu antérieurement.

2.3 *L'industrie et le commerce*

L'économie du Québec, comme celle de l'ensemble du Canada, a été marquée par une crise profonde en 1981-1982. Devant cette conjoncture, le gouvernement a multiplié les initiatives en vue de pallier aux effets les plus néfastes de la récession.

C'est ainsi qu'au début de 1982, le Québec a mis sur pied un plan d'urgence destiné à aider les P.M.E. à faire face aux taux d'intérêts élevés; une participation fédérale à la mise en oeuvre de ce plan d'urgence a été demandée par le gouvernement québécois.

Le 1er mars, les ministres responsables de ce plan rencontrèrent leurs homologues fédéraux afin de déterminer la participation de chaque niveau de gouvernement à ce projet. À la suite de cette rencontre, le Québec prit acte du refus fédéral de participer au financement du plan d'urgence. Un nouveau programme de soutien de l'emploi et de l'économie fut mis en oeuvre avec des ressources exclusivement québécoises. Ce programme permet notamment au gouvernement de prendre en charge une partie des frais d'intérêts pour les P.M.E. qui rencontrent des difficultés de financement.

La décision du gouvernement fédéral, en novembre 1981, de lever les quotas dans l'industrie de la chaussure de cuir a constitué un dossier important au cours de l'année écoulée. Cette mesure affectait particulièrement l'économie québécoise où se trouve concentrée 47% de l'industrie canadienne dans ce domaine.

Il convient de noter par ailleurs que cette décision fédérale allait à l'encontre des recommandations du tribunal anti-dumping qui avait souligné peu de temps auparavant, que l'industrie de la chaussure au Canada se trouverait gravement menacée en l'absence de quotas.

Afin de mettre au point un plan de sauvetage de l'industrie de la chaussure, le gouvernement du Québec convoqua à la fin du mois de novembre, un mini-sommet de toutes les parties impliquées dans cette question. Il y fut décidé de créer un groupe de concertation sur l'avenir de cette industrie au Québec dont un des mandats était d'amorcer un dialogue avec Ottawa afin de l'amener à modifier sa décision

du mois de novembre. Les discussions à ce sujet se poursuivèrent activement au cours du printemps 1982.

Sur le plan des relations avec les autres régions canadiennes, le gouvernement a apporté une attention particulière à ce que les retombées industrielles des méga-projets albertains profitent aux industries québécoises.

À l'automne 1981, deux missions ministérielles, dirigées successivement par Rodrigue Biron et Bernard Landry, eurent des discussions à Calgary, et Edmonton avec les autorités gouvernementales albertaines et les industriels du pétrole afin de stimuler l'impact pour le Québec des projets en cours. Ces discussions permirent au gouvernement de constater que les méga-projets albertains devraient générer au Québec des investissements importants au niveau de la pétrochimie, de la construction d'oléoducs et de la fabrication de plates-formes d'exploration. D'autres industries québécoises telles que l'électrométallurgie et les sociétés d'ingénierie devraient pouvoir aussi s'impliquer à divers niveaux de ces projets.

2.4 *Le développement régional*

Depuis de nombreuses années, les deux ordres de gouvernement se concertent pour établir un cadre général à l'intérieur duquel ils coordonnent leurs actions respectives en vue de favoriser le développement socio-économique du Québec. Cette concertation a notamment débouché sur la signature d'ententes-cadres régissant les contributions des deux parties au programme de développement des régions.

Tout au long de l'année 1981, les autorités fédérales ont affirmé leur intention, lorsque les ententes-cadres viendraient à échéance, d'intervenir directement auprès des instances locales et régionales et même d'agir unilatéralement en l'absence d'accords des gouvernements provinciaux. Diverses initiatives du ministère de l'Expansion économique régionale auprès d'instances locales concrétisèrent les propos tenus à Ottawa. La restructuration des ministères fédéraux à vocation économique amorcée en 1982 s'inspire largement de cette philosophie, que le Québec ne peut en aucun cas accepter.

De fait, depuis bientôt 20 ans, le gouvernement du Québec s'est doté des instruments qui lui permettent d'analyser les besoins de développement des régions socio-économiques québécoises, et de gérer des programmes adaptés à leurs besoins. La politique fédérale risque souvent de contrecarrer les priorités et actions décidées entre les diverses parties au niveau des régions. Même Ottawa affirme que des nouvelles ententes simplifiées doivent être proposées aux provinces, il semblerait qu'il s'agit en fait d'inciter les provinces à participer, à l'occasion, aux programmes que le fédéral compte mettre sur pied, financés à partir d'un fond régional de 200 M $.

Tout au long de l'année, le Ministère en collaboration avec les organismes intéressés à cette question au Québec, a cherché à stimuler la réflexion entre gouvernements canadiens à ce sujet afin qu'un consensus apparaisse quant à l'attitude qu'il convenait d'adopter face à l'offensive fédérale. Réunies à Québec à la fin d'octobre 1981, les provinces ont effectivement dénoncé les nouvelles orientations fédérales en notant qu'elles ne correspondent pas aux besoins et priorités des provinces.

2.5 *Les transports*

En concertation avec le ministère des Transports, le Ministère a suivi de très près l'évolution de plusieurs dossiers majeurs dans le secteur des transports au cours de 1981-1982. C'est ainsi que le dossiers de la réorganisation du transport aérien au niveau régional et de la réduction de services de Via Rail imposée par le ministre fédéral des Transports ont retenu plus particulièrement l'attention du gouvernement.

L'on sait que dans le dossier du transport aérien régional, et plus spécifiquement dans

le cas des compagnies Nordair et Québécair, le refus des autorités fédérales de formuler une politique cohérente a gravement pénalisé les transporteurs aériens du Québec. À deux reprises (en juin et en mars), au cours de l'exercice, le ministre des Transports du Québec et son homologue fédéral se sont réunis pour tenter d'en arriver à un accord sur cette question. D'autres sujets, comme la politique de transport intérieur et le réseau des aéroports de Montréal, furent aussi abordés.

L'inaction du gouvernement fédéral dans ce dossier a forcé le gouvernement du Québec à prendre un certain nombre de mesures visant à consolider la situation des transporteurs aériens régionaux au Québec, notamment par un investissement dans la Société Québécair.

Dans le secteur du transport ferroviaire, le Québec a réagi à la décision fédérale de réduire de façon significative les services de Via Rail en proposant un moratoire qui permettrait aux parties en présence de faire valoir des solutions alternatives; les autres provinces devaient rejoindre le Québec en cette matière lors de la 18e réunion des ministres responsables des transports qui s'est tenue à Winnipeg en septembre 1981. Dans ce domaine, comme ailleurs, les autorités fédérales n'ont tenu aucun compte des propositions québécoises.

2.6 *L'agriculture et les pêcheries*

L'attention du Ministère au cours de l'année 1981-1982 dans le domaine des relations intergouvernementales en matière agricole a porté surtout sur les problèmes de stabilisation des revenus des producteurs de porcs et le fonctionnement de l'Office canadien de commercialisation du poulet. Des représentations vigoureuses ont été faites auprès d'Ottawa quant aux effets de la politique monétaire fédérale sur le fonctionnement des entreprises agricoles.

Compte tenu de l'importance qu'occupe la production de porcs au Québec, le gouvernement tient à offrir aux producteurs une couverture supérieure à ce que les programmes fédéraux fournissent aux cultivateurs dans ce domaine. Des discussions infructueuses avec les autorités fédérales ont eu lieu à ce sujet. L'absence d'une formule équitable de répartition des contingents provinciaux dans le cas de la commercialisation du poulet, inonde le marché québécois de surplus en provenance surtout de l'Ontario. Cette question a aussi été abordée avec les parties intéressées.

Dans le domaine des pêcheries, l'événement le plus important pour l'avenir de cette industrie au Québec a été la promulgation unilatérale par le gouvernement fédéral le 5 mars 1982 de modifications aux règlements sur l'immatriculation et l'émission de permis de pêche dans l'Atlantique.

En vertu d'une entente entre Ottawa et Québec qui remontait à 1922, le Québec émettait la majorité des permis de pêche, indépendamment du type d'engins utilisés, pour les bateaux de 65 pieds et moins pour la majorité des espèces pêchées. Un effort important a été accompli au cours des dernières années en vue de revitaliser ce secteur d'activité au Québec et le gouvernement y a consenti des investissements significatifs.

Dès l'annonce de cette mesure fédérale, le ministre québécois de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation a vivement dénoncé la violation des accords intervenus en 1922; il n'y a aucun doute que le mesure fédérale constituerait un empêchement majeur à la mise en oeuvre efficace de la politique québécoise de développement de l'industrie de la pêche puisque Ottawa pourrait être dorénavant en mesure de déterminer quel genre de permis sera émis aux pêcheurs québécois, et ce, en fonction d'objectifs « canadiens ».

Le geste des autorités fédérales a constitué l'aboutissement logique d'un processus qui s'est manifesté tout au long de l'année. Ottawa a eu tendance à intervenir directement auprès du milieu des pêcheries sans tenir compte des politiques québécoises en cette matière. De plus, l'industrie québécoise a eu gravement à

souffrir des effets de la politique monétaire du gouvernement fédéral. Il est à noter que le Nouveau-Brunswick, répondant aux préoccupations des milieux de la pêche de cette province, a poussé à plusieurs reprises le ministre fédéral des Pêcheries à adopter des mesures qui enlèveraient au Québec les moyens dont il avait besoin pour développer son industrie. Il faut croire que les autorités fédérales ont été très sensibles à ces représentations.

2.7 *L'environnement*

Les relations intergouvernementales au Canada en matière d'environnement ont surtout porté au cours de l'exercice sur le problème des pluies acides. Cette question est d'une importance vitale pour le Québec qui compte environ 1500 lacs directement affectés par les retombées d'industries situées surtout aux États-Unis mais aussi en Ontario.

Par sa nature, le problème exige une concertation étroite entre les instances internationales et canadiennes du Ministère dans la mesure où pour agir efficacement, la question doit être traitée à la fois avec des interlocuteurs américains et canadiens. On notera ainsi au chapitre consacré à nos rapports avec les États-Unis, il est fait état de nos activités dans ce domaine sur le plan international.

Sur le plan canadien, l'objectif visé par le Québec au cours de l'exercice a été d'amener les différents gouvernements à mettre en oeuvre un programme de réduction des émissions polluantes de l'industrie de l'ordre de 50%.

En octobre et en février, ont eu lieu des réunions ministérielles restreintes mettant en présence le gouvernement fédéral, le Manitoba, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Québec où furent abordées les questions de la répartition des efforts à consentir dans le cadre de ce programme de réduction.

La stratégie à suivre dans la négociation avec les États-Unis fait aussi l'objet de discussion: les interlocuteurs canadiens ont décidé qu'un éventuel accord américano-canadien dans ce domaine devait obliger les deux parties à formuler un programme de réduction des précipitations acides qui ferait en sorte qu'il ne dépasse pas 20 kilogrammes l'hectare, au Québec.

2.8 *L'énergie et les ressources*

Dans le domaine de l'énergie et des ressources, une grande activité a régné au niveau des relations intergouvernementales en 1981-1982.

Parmi les événements les plus importants, notons le dépôt par le gouvernement fédéral au mois de février d'un projet de loi sur la sécurité énergétique dont une des dispositions autoriserait l'expropriation de corridors rendant possible l'exportation d'hydro-électricité à travers le territoire québécois, sans que le gouvernement du Québec n'ait à donner son accord. L'opposition du gouvernement à ce projet a été manifestée à différentes reprises de façon vigoureuse, notamment au niveau de l'Assemblée nationale.

Même si cette disposition du projet de loi a été la plus abondamment commentée, d'autres articles de cette mesure législative contenaient des éléments qui auraient mis en péril les engagements d'Hydro-Québec à l'égard de certains clients américains.

En effet, l'Office national de l'énergie se voyait octroyer un droit de surveillance très général, et à la limite de l'arbitraire, sur les termes des contrats d'exportation d'électricité conclus par la société québécoise avec ses partenaires américains. Des représentations actives ont été faites à Ottawa à ce sujet par les instances québécoises concernées. De façon générale, le Ministère a suivi de très près la mise en oeuvre de la « Politique nationale de l'Énergie », lancée à l'automne 1981.

Dans un domaine connexe, la Cour d'appel de Terre-Neuve a rendu un jugement favorable à cette province sur la validité constitutionnelle

de la loi « The Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited (Lease) Act ». Cette mesure législative permet au gouvernement terreneuvien de mettre fin au contrat d'électricité qui lie la Corporation Churchill Falls à la Société Hydro-Québec. Compte tenu de ce jugement, le gouvernement a porté la décision en appel au niveau de la Cour Suprême.

Le budget fédéral du mois de novembre 1981 comportait des dispositions rendant imposables les primes versées aux travailleurs des régions éloignées. Certains articles risquant de nuire plus particulièrement à l'industrie minière au Québec qui opère des chantiers situés dans les régions nordiques, le gouvernement est intervenu à diverses reprises auprès des autorités fédérales afin de les inciter à modifier cet aspect du budget.

2.9 *Les statistiques*

Dans la mesure où le niveau d'une partie importante des transferts fiscaux du gouvernement fédéral au Québec sont déterminés par les résultats des recensements effectués par Statistique-Canada, le Ministère a consacré une attention particulière aux modalités des réalisations du recensement de 1981. Le dossier revêtait d'autant plus d'importance qu'il apparaît clairement que la population du Québec a été systématiquement sous-dénombrée au cours des derniers recensements réalisés par l'organisme fédéral avec les résultats que cela implique sur le plan financier.

Au cours de plusieurs rencontres tenues entre juin et février, le Québec a fait ressortir les divergences entre les attentes manifestées par le gouvernement et les intentions de Statistique- Canada quant à la production de données relatives à la population active et le logement en particulier. Un projet de décentralisation des activités de Statistique-Canada a aussi été abordé. Enfin, le Québec s'est préoccupé de la diffusion du résultat du recensement auprès des agents économiques.

3. Les affaires sociales, éducatives et culturelles

3.1 *La santé*

Les relations intergouvernementales dans le domaine de la santé ont été marquées au cours de l'année par le débat entourant le renouvellement des arrangements fiscaux dont il a été question dans une section précédente.

En effet, en vertu de la loi sur le financement des programmes établis, le Québec bénéficie de crédits fiscaux importants afin de défrayer certains programmes comme l'assurance-hospitalisation. Les réductions des transferts annoncés au mois de mars 1982 entraîneront certainement des problèmes de financement pour la prestation de services de santé au Québec ; comme il a été noté dans la section de ce rapport consacrée aux arrangements fiscaux, la démarche fédérale dans ce domaine a été placée sous le signe de l'unilatéralisme.

Parmi les autres dossiers traités au cours de l'année dans le cadre des discussions fédérales-provinciales au niveau des ministres et des fonctionnaires, on peut relever le projet d'établissement au Canada de trois usines de fractionnement sanguin, les services de santé aux autochtones, et le problème de la mousse isolante d'urée formaldéhyde (MIUF).

3.2 *Les programmes sociaux*

La réforme globale des régimes de rentes de retraite au Canada a constitué l'élément le plus important des relations intergouvernementales pendant l'exercice. Des discussions se sont poursuivies tout au long de l'année, à partir d'une conférence nationale sur les pensions tenue à Ottawa début avril 1981 sur quatre facettes de ces régimes : la couverture offerte par les régimes de rentes, la transférabilité et l'immobilisation des rentes, la situation des femmes et les effets de l'inflation sur la valeur des rentes.

On sait que le gouvernement du Québec a poursuivi tout au long de l'exercice des travaux visant à modifier le fonctionnement du régime des rentes du Québec. Il était donc très important pour le Québec d'assurer une concertation suivie avec les autres gouvernements canadiens qui gèrent le régime de pensions du Canada, compte tenu des problèmes de transférabilité que des disparités trop importantes des deux régimes poseraient.

Au cours des rencontres fédérales-provinciales et interprovinciales qui se sont tenues en 1981, le projet fédéral de transfert aux provinces des services sociaux aux Indiens et les conséquences sociales de la situation économique actuelle ont été abordés.

Un accent spécial a aussi été mis sur l'étude de l'élargissement des possibilités de formation et d'emploi pour les personnes handicapées. Enfin, le Québec s'en est vivement pris aux propositions formulées unilatéralement par Ottawa en vue de modifier le régime d'assurance-chômage.

3.3 *La justice*

Outre les dossiers constitutionnels qui ont accaparé une très grande partie de l'attention du Ministère dans ce domaine au cours de l'année, plusieurs questions importantes ont été suivies de près. Il en a notamment été ainsi pour les suites données par les autorités fédérales aux propositions du Rapport MacDonald sur l'organisation des services de sécurité au Canada.

Dès le mois d'octobre 1981, lors d'une réunion du Conseil interprovincial des procureurs généraux, le ministre québécois de la Justice a exprimé sa déception devant les conclusions du rapport et manifesté son inquiétude face à l'attitude d'Ottawa en cette matière.

Le Québec a refusé par la suite de participer aux rencontres convoquées à Ottawa portant sur la création d'une agence de renseignements. Il en a évidemment été de même pour les rencontres convoquées par les autorités fédérales pour discuter des modalités d'application de la charte des droits comprise dans le « Canada Bill ».

Au chapitre des ententes, le Ministère a participé aux négociations qui ont précédé la signature d'un accord avec le gouvernement du Canada relativement au paiement par ce dernier pour les services rendus par le Québec dans le cadre de programmes de libérations conditionnelles.

Un autre accord a été conclu portant sur l'incarcération dans les prisons québécoises de délinquants purgeant des sentences dans un pénitencier.

Un dossier qui n'a pas beaucoup avancé au cours de l'année, malgré son importance, est celui de l'entente du partage des coûts en matière juridique et de droit pénal dont la date d'expiration était le 1er avril 1982. Malgré une entente interprovinciale à ce sujet, les autorités fédérales n'avaient pas fait connaître leurs intentions dans ce domaine à la fin de l'exercice.

D'autre part, le refus du gouvernement fédéral d'accepter un projet d'entente en matière de financement de l'administration de certaines dispositions du Code criminel sur le contrôle des armes à feu a eu pour effet d'annuler les engagements pris par le ministre fédéral dans ce domaine.

Enfin, le Ministère a été impliqué, de concert avec le ministère de la Justice, dans un processus de remise à jour des arrangements fédéraux-provinciaux concernant la planification des mesures d'urgence en cas de désastres naturels et de conflits armés.

3.4 *Les droits de la personne*

Un autre domaine où les activités internationales et canadiennes du Ministère se rejoignent est celui des droits de la personne, notamment sur le plan de la ratification et de l'application des conventions des Nations-Unies en cette matière.

Le 20 octobre 1981, le gouvernement du Québec a adhéré aux termes de la Convention des Nations-Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le processus de ratification de cette convention au niveau canadien a été abordé à diverses reprises avec Ottawa et les autres provinces. Il a aussi été question de la rédaction des rapports que doit soumettre le Canada aux Nations-Unies en vertu des conventions internationales touchant aux droits de la personne.

3.5 *Protection du consommateur*

En septembre 1981, le Québec a accueilli deux importantes rencontres intergouvernementales qui ont notamment permis aux organismes canadiens chargés de la protection du consommateur de se concerter sur les problèmes reliés à l'utilisation de la MIUF ; cette question fut aussi abordée au niveau ministériel où l'on aborda d'autre part des projets de loi fédéraux sur les coalitions et les faillites.

Dans les dossiers de la MIUF, le gouvernement du Québec a mis sur pied un programme afin d'aider les propriétaires de maisons isolées avec ce produit. Ayant pris ses responsabilités, le gouvernement du Québec était en mesure tout au long de l'année de réclamer vigoureusement des autorités fédérales qu'elles assument les leurs.

3.6 *L'immigration*

Un autre secteur où les discussions fédérales-provinciales ont des implications internationales est celui de l'immigration. En vertu de l'entente dite Couture-Cullen, le gouvernement du Québec exerce une partie de ses compétences en matière d'immigration à l'étranger.

Certains problèmes continuent de se poser cependant surtout au niveau des programmes d'établissement et d'intégration des immigrants ; en ces matières, le Québec ressent le besoin d'exercer certaines responsabilités financées actuellement par Ottawa afin de rendre cohérent l'ensemble de sa politique d'accueil. Malgré le refus d'Ottawa de procéder aux transferts de responsabilités revendiqués par le Québec, les négociations se sont poursuivies tout au long de l'exercice afin d'en arriver à une meilleure coordination des programmes québécois et canadiens.

3.7 *Travail, main d'oeuvre et fonction publique*

Dans la perspective du développement de méga-projets faisant appel à une main d'oeuvre spécialisée dans l'ouest du Canada, le gouvernement fédéral a commandé un certain nombre d'études portant sur la revision du régime d'assurance-chômage et l'évolution du marché du travail au Canada dont les propositions ont été en grande partie retenues par les autorités fédérales. La mise en oeuvre de celles-ci par Ottawa a donné tout au long de l'exercice à des discussions ardues avec le Québec.

En effet, les autorités fédérales ont tiré des rapports de la consultation qu'il convenait de réorienter entièrement des programmes de formation professionnelle au Canada afin que ceux-ci produisent une main d'oeuvre susceptible de correspondre aux besoins des projets envisagés dans l'Ouest et le Grand-Nord du Canada.

Le Québec de son côté, continue de considérer que la formation professionnelle relève de sa compétence, étant étroitement relié au fonctionnement du système éducatif. De plus, le fonctionnement du marché québécois de la main d'oeuvre, caractérisé par une faible mobilité vers l'extérieur, exige que les programmes de formation soient conçus en fonction d'impératifs propres au Québec, alors que les autorités fédérales se préoccupent surtout de besoins existants à l'ouest de nos frontières.

Dans le domaine de la formation professionnelle, plusieurs rencontres intergouvernementales ont été tenues à partir du mois de juillet 1981. La plus importante fut sans doute la rencontre interprovinciale des ministres responsables de ce secteur, au mois de septembre, où

le Québec est parvenu à établir un consensus intergouvernemental quant à l'approche qu'il convenait d'adopter en matière de formation professionnelle.

Au cours de l'automne 1981, des discussions intergouvernementales se sont tenues à propos de la conclusion d'une entente abordant l'ensemble des problèmes dans ce domaine; les autorités fédérales ont, en fin de compte, rejeté cette approche. Les provinces ont reçu, à partir de janvier 1982, des propositions d'ententes reflétant les priorités qu'Ottawa s'était données dans ce domaine.

Les négociations entre Ottawa et Québec, auxquelles le Ministère prit une part active, se sont poursuivies jusqu'au mois d'avril 1982 sans qu'une entente définitive n'intervienne entre les deux parties.

Dans le domaine connexe des politiques et des niveaux de rémunération des employés des secteurs publics, deux rencontres interprovinciales ont eu lieu au cours de l'année. Les travaux de ce groupe ont débouché sur la rédaction d'un document qui a été soumis aux Premiers ministres, document étudiant les niveaux de rémunération pour quelques emplois-types dans les diverses fonctions publiques provinciales.

3.8 L'habitation et les affaires municipales

En matière d'affaires municipales, deux questions ont surtout retenu l'attention du gouvernement lors des rencontres intergouvernementales qui se sont tenues en 1981-1982.

La loi fédérale sur les « en-lieux » de taxe ne respectait toujours pas le principe selon lequel l'« en-lieu » doit représenter un montant équivalent à celui qu'aurait eu à payer un propriétaire privé sur un terrain donné. En effet, alors que les autorités fédérales possèdent des terrains d'une grande valeur situés dans des quartiers centraux de plusieurs municipalités québécoises, elles ne consentent qu'au paiement de subventions dérisoires par rapport à ce qu'elles auraient eu à débourser s'il s'était agi de propriétaires privés. De son côté, le Québec a accepté à l'occasion de la réforme de la fiscalité municipale de rembourser intégralement les municipalités pour les pertes de taxes résultant de la présence de propriétés gouvernementales dans leurs limites. Cette question a fait l'objet de discussions ardues au cours de l'année, sans que le gouvernement fédéral n'accepte d'assumer ses responsabilités dans ce domaine.

Les contacts directs entre le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale et diverses municipalités a aussi soulevé des difficultés dans la mesure où ces contacts ont constitué une entorse manifeste à la compétence exclusive du Québec en cette matière; de nombreuses incohérences entre les programmes d'aide des différents gouvernements en ont résulté. Cette question fit aussi l'objet de discussions interprovinciales.

Dans le domaine de l'habitation, la politique monétaire fédérale a suscité une crise aigüe tout au long de l'année. Aussi, au cours des discussions menées par le Québec avec les autres gouvernements canadiens, il a été question des moyens à adopter pour contrer les effets des taux d'intérêts sur l'industrie de la construction. Les projets fédéraux d'établissement d'un programme d'allocation de logement et les arrangements financiers entre les deux niveaux de gouvernement en matière de subvention à l'habitation ont aussi fait l'objet de discussions intergouvernementales.

3.9 La culture

Sur le plan des relations intergouvernementales, la redéfinition des politiques fédérales en matière culturelle était au centre, tout au long de l'année, des travaux du comité d'étude de la politique culturelle fédérale (comité Applebaum-Hébert). Le gouvernement du Québec, à l'instar d'autres gouvernements provinciaux, a décidé de ne pas participer aux travaux du comité, l'ingérence fédérale dans ce dossier étant manifeste.

L'abstention du Québec sur ce plan était d'autant plus justifiée que le ministre des Affaires culturelles du Québec mettait sur pied, au cours de l'année, une tournée de consultations des milieux de la culture au Québec afin de cerner les besoins et attentes de ce secteur de la société québécoise.

3.10 Les communications

Le développement des politiques québécoises en matière de communication a amené le gouvernement à porter un intérêt soutenu aux relations intergouvernementales dans ce secteur, compte tenu des implications que les décisions prises à Ottawa en matière de télécommunication et de radio-télédiffusion peuvent avoir sur le développement de notre société. C'est ainsi qu'au cours des conférences intergouvernementales dans ce secteur en 1981, le Québec a continué à faire valoir ses intérêts en ce qui concerne le réseau téléphonique transcanadien, la réception de signaux en provenance de satellites et l'exploitation privée de réseaux de transmission par microondes. Le Québec a par ailleurs revendiqué une participation à la planification de l'utilisation des satellites.

Un événement tout à fait caractéristique de l'état des relations intergouvernementales de ce secteur a été fourni par plusieurs décisions fédérales prises unilatéralement en matière de télévision payante. En conséquence, le Québec a profité des conférences intergouvernementales afin d'affirmer la nécessité de nouveaux mécanismes de concertation entre les gouvernements en vue d'éviter les déséquilibres culturels qui résultent de décisions fondées sur une conception pan-canadienne des besoins des usagers.

3.11 Loisirs et parcs

Les relations intergouvernementales dans le secteur des loisirs ont été centrées au cours de l'exercice sur la préparation d'une déclaration fédérale-provinciale sur le loisir au Canada, qui visait à jeter les bases d'une politique pan-canadienne des loisirs. Le gouvernement fédéral n'a pas accepté un projet de déclaration sur lesquels s'étaient entendus les États-membres de la fédération, lors d'une rencontre à Vancouver en octobre 1981, jugeant que le rôle dévolu à Ottawa en matière de loisir par les provinces était insignifiant. Le Québec, pour sa part, avait accepté cet énoncé de politique, avec réserve dans la mesure où le gouvernement aurait préféré que l'on s'entende sur une meilleure coordination des politiques définies en fonction des besoins de chacune des régions plutôt que d'accepter une politique nationale qui ne correspondrait pas aux priorités québécoises.

Un autre dossier qui a donné lieu à un sérieux différend entre Ottawa et le Québec trouve son origine dans un projet de loi fédéral visant à modifier certains articles du Code criminel afin de lui permettre d'instituer une loterie apparentée aux concours de pronostics sportifs. Pour le Québec, il s'agit là d'un bris manifeste de l'entente fédérale-provinciale sur les loteries qui avait conduit au démantèlement de Loto-Canada en faveur des régies provinciales de loteries. Le Québec a rapidement collaboré avec les autres gouvernements impliqués dans ce dossier afin de tenter de contrer l'initiative fédérale.

Suite à l'accord constitutionnel du mois de novembre, le Québec a décidé de ne plus participer aux différents mécanismes de concertation interprovinciale et fédérale-provinciale fonctionnant dans le domaine du loisir. Les relations bilatérales avec Ottawa ont cependant été maintenues avec le gouvernement fédéral dans le cadre de la préparation des Jeux du Canada qui se tiendront au Saguenay en 1983.

Dans le domaine des parcs et de la faune, de nombreuses rencontres bilatérales Ottawa-Québec ont été tenues au cours de l'exercice, traitant de projets de mise en valeur de rivières et de sites du patrimoine; les sites des Forges du Saint-Maurice et du Canal Lachine ont notamment retenu l'attention des deux parties.

Dans le secteur de la faune, à travers différentes rencontres intergouvernementales, le Québec a émis des réserves quant aux modalités de mise au point d'une politique canadienne de la faune ; la question de la ratification d'un protocole international sur les oiseaux-migrateurs fut aussi abordée.

Sur le plan bilatéral Ottawa-Québec, la mise en valeur du saumon de l'Atlantique a fait l'objet de plusieurs rencontres. Celles-ci visaient à identifier les éléments de solution au problème des interceptions de saumon québécois par des pêcheurs d'autres provinces.

3.12 *Le tourisme*

Le gouvernement du Québec attache au développement de l'industrie touristique une grande importance en raison des retombées économiques significatives générées par les activités dans ce domaine. Aussi, le gouvernement s'est-il doté d'une stratégie de développement touristique qui fait figure de précurseur au Canada.

La finalisation par les divers gouvernements canadiens d'un plan « national » du tourisme a donc préoccupé le Québec au cours de l'exercice. Le Ministère, en concertation avec le ministère responsable du tourisme a veillé à ce que ce plan n'interfère pas avec les axes de développement dont le Québec s'est doté.

Lors de la tenue de la conférence fédérale-provinciale des ministres du Tourisme à l'automne, le Québec s'est abstenu puisque le gouvernement était d'avis qu'aucun intérêt québécois fondamental n'était en jeu sur le plan économique.

3.13 *Éducation*

Sur le plan des relations intergouvernementales dans le domaine de l'éducation, le conseil des ministres de l'Éducation du Canada constitue un forum de discussion privilégié ; on a noté au sein du conseil un niveau d'activité élevé en 1981-1982 par la tenue de deux conférences ministérielles et plusieurs rencontres au niveau administratif.

Le problème le plus important abordé dans le cadre du conseil a été celui de la négociation d'un nouvel accord entre Ottawa et les provinces en matière de financement de l'enseignement de la langue seconde. Les membres du conseil se sont entendus sur les principes directeurs ainsi que sur la définition du cadre général devant régir la nouvelle entente.

Les autorités fédérales ont annoncé à diverses reprises en 1981 qu'elles avaient l'intention de réduire fortement leur participation au financement des programmes d'enseignement de langue seconde, étant donné qu'aux yeux d'Ottawa, certaines provinces se serviraient des montants versés à ce chapitre pour financer des programmes qui n'avaient rien à voir avec l'enseignement de la langue seconde.

Or, le Québec n'est manifestement pas dans ce cas puisque l'on connaît l'importance des budgets affectés à ces fins au ministère de l'Éducation. Il était donc primordial pour le gouvernement que le nouvel accord reflète l'état de la situation au Québec.

Le Ministère a collaboré par ailleurs étroitement avec le ministère de l'Éducation lors de la négociation de plusieurs ententes intergouvernementales dans des secteurs liés à l'utilisation de nouvelles technologies informatiques adaptées à l'enseignement.

Il convient enfin de mentionner que dans le cadre des débats entourant la renégociation des arrangements fiscaux, l'impact des réductions des contributions fédérales à l'enseignement post- secondaire au Québec a fait l'objet de vives discussions.

3.14 *Le développement scientifique et technologique*

Il n'existe pas de mécanismes formels de relations intergouvernementales au Canada en

matière de science et technologie. Le gouvernement est cependant conscient de l'intérêt qu'il y aurait, à propos de certaines questions, à développer une certaine concertation avec les autres instances canadiennes s'occupant de développement scientifique et technologique.

Aussi, le ministre d'État au Développement culturel et scientifique, Jacques-Yvan Morin, a-t-il entrepris à l'automne 1981, une série de visites en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan afin de rencontrer ses homologues. L'identification d'intérêts communs et la pertinence de la mise en place d'une conférence des ministres des Sciences ont ainsi pu être abordées.

Sur un plan bilatéral, plusieurs rencontres entre responsables québécois et fédéraux dans ce domaine ont eu lieu au cours de l'année. Le Québec y a fait valoir qu'il ne recevait pas sa juste part des budgets fédéraux consacrés au développement scientifique, ce qui se traduit par une présence restreinte de laboratoires fédéraux de recherche au Québec et d'attribution de la majeure partie des contrats de recherche fédéraux à des universités et entreprises ontariennes.

Le Québec a aussi eu des discussions avec Ottawa à propos des perspectives d'implantation de projets importants de recherche au Québec dans des domaines comme la biotechnologie.

3.15 Les affaires autochtones

Au cours des discussions interprovinciales traitant des questions relatives aux affaires autochtones ont été abordées, en 1981, un certain nombre de thèmes comme celui des projets fédéraux de création de gouvernement locaux amérindiens, de prestation de services aux populations autochtones et de revendications territoriales. Ces sujets ont notamment fait l'objet d'une réunion ministérielle à Montréal en septembre.

4. Les programmes d'aide et de coopération

Les réaménagements de structures dont il a été question antérieurement ont permis de développer une meilleure complémentarité des programmes d'aide auprès des francophones des autres provinces canadiennes et des programmes de coopération avec les autres gouvernements provinciaux, en plus d'établir des relations plus fonctionnelles pour les fins de ces programmes avec les Bureaux de Moncton, de Toronto et d'Edmonton.

Dans cette optique, la mise en oeuvre des activités est maintenant assurée par trois coordonnateurs régionaux des programmes d'aide et de coopération, soit un pour la région de l'Ouest canadien, un pour la région de l'Ontario et un autre pour la région de l'Est canadien.

La Direction des programmes d'aide et de coopération gère trois programmes ; le programme d'aide technique et financière à la Fédération des francophones hors Québec (F.F.H.Q.), le programme d'appui à des initiatives multiples (P.A.I.M.) et le programme de coopération interprovinciale.

La collaboration du Québec auprès des Francophones hors Québec a été élargie cette année pour rejoindre également les groupements de Francophones qui ne sont pas membres de la F.F.H.Q., par le biais du programme d'appui à des initiatives multiples (P.A.I.M.)

Le but du programme d'aide technique et financière à la F.F.H.Q., ainsi que le P.A.I.M., est de favoriser le développement des communautés francophones et de multiplier les échanges entre les Québécois et les Francophones des autres provinces canadiennes, afin d'accroître la compréhension mutuelle et de tisser des liens de solidarité. Le P.A.I.M. permet au Ministère de fournir une contribution d'appoint aux organismes ou groupements francophones hors Québec pour des projets tels des stages, des colloques, des spectacles, des publications et divers achats de produits culturels.

La Fédération des Francophones hors Québec (F.F.H.Q.), qui fixe ses priorités dans le cadre de ce programme, a continué de privilégier l'aide technique, à raison de 70% du budget.

Durant l'exercice 1981-1982, quatre mandats de longue durée ont été complétés par des consultants détachés auprès des composantes de la F.F.H.Q.; un projet impliquant deux prêts de personnel s'est poursuivi, tandis que trois projets de prêts de personnel de longue durée ont été amorcés. De plus, un projet de courte durée a été complété. La Fédération des Francophones hors Québec, la Fédération des femmes canadiennes-françaises et la Fédération des jeunes canadiens-français ont bénéficié de cinq prêts de personnel de longue durée.

Quant au programme d'appui à des initiatives multiples (P.A.I.M.), il a permis de soutenir financièrement une quinzaine d'organismes qui ne sont pas membres de la F.F.H.Q., pour la mise en oeuvre de certains projets. Ce programme, à sa première année d'opération, n'avait pas encore pris son rythme de croisière.

En outre, le gouvernement du Québec a poursuivi ses programmes de coopération interprovinciale avec le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, dans le cadre des ententes formelles qui avaient été signées avec ces deux gouvernements en 1969. Les activités de coopération se sont accrues avec l'Alberta et le Manitoba, alors qu'elles se sont maintenues au même niveau que l'année précédente avec la Colombie-Britannique. Les programmes de coopération se situent principalement dans les domaines de la culture, de l'éducation et des communications; ce dernier secteur est appelé à connaître un développement rapide au cours des prochaines années.

4.1 Les programmes d'aide et de coopération dans l'ouest canadien

Deux consultants québécois, l'un en éducation et l'autre en gestion, ont complété respectivement un mandat de deux ans et un an auprès de l'Association canadienne-française de l'Alberta et de la Société franco-manitobaine.

Par le biais du programme d'aide à la F.F.H.Q. également, la Société franco-manitobaine, l'Association culturelle franco- canadienne de la Saskatchewan et la Fédération des Franco-Colombiens ont bénéficié de contributions financières; la première a envoyé deux de ses employés assister à une session de perfectionnement en économie au Québec; la seconde a permis à une de ses associations de faire appel à un consultant québécois pour la réalisation de son plan d'orientation et enfin les Franco-Colombiens ont pu assister à un spectacle d'une artiste québécoise dans le cadre de leur « Semaine francophone ».

De plus, un certain nombre d'activités se sont concrétisées dans le cadre du programme d'appui à des initiatives multiples: une session de formation en économie pour des Franco-Colombiens, des festivités dans le cadre de la St-Jean-Baptiste à Red Deer en Alberta et un échange d'élèves au Manitoba.

Quant aux activités de coopération interprovinciale, elles ont été nombreuses et diversifiées. L'échange d'emplois d'été pour étudiants universitaires a été étendu cette année au Manitoba, ce qui a permis à quatre Québécois d'aller travailler dans cette province et à un nombre égal de Manitobains de passer plusieurs semaines au sein de la Fonction publique québécoise.

Par ailleurs, des contributions financières des Affaires intergouvernementales ont permis la tournée au Manitoba d'une troupe de théâtre québécoise, l'octroi de deux bourses au niveau collégial dans le domaine du cinéma, un échange de secrétaires entre les deux gouvernements ainsi que la participation de trois personnes-ressources québécoises à une journée pédagogique des éducateurs franco-manitobains.

Une mission manitobaine s'est déroulée au Québec dans le domaine de l'édition et des artistes amateurs ont participé au stage de formation organisé à l'occasion du Festival de

Granby. De plus, plusieurs Québécois se sont rendus au Manitoba afin de participer à des activités culturelles et à un festival de films québécois, ainsi qu'une exposition itinérante de livres québécois a été présentée au bénéfice des Franco-Manitobains.

En Alberta, les programmes d'échanges d'emplois d'été, d'enseignants et d'étudiants se sont poursuivis, impliquant 25, 2 et 79 personnes respectivement de part et d'autre. Des artistes québécois ont effectué des tournées en Alberta, alors que d'autres artistes québécois ont bénéficié de bourses afin de participer au stage d'été du Centre des arts de Banff.

Les programmes d'échanges d'enseignants et d'emplois d'été pour étudiants universitaires se sont poursuivis également en Colombie-Britannique, permettant respectivement à 3 et 30 Québécois de travailler dans cette province pendant qu'un nombre égal de Colombiens oeuvraient de même au Québec. Neuf étudiants québécois ont également pu bénéficier d'une bourse pour poursuivre leurs études au Collège international Lester B. Pearson, à Victoria.

Au chapitre des affaires culturelles, des contributions financières et techniques ont été accordées pour l'organisation de la « Semaine québécoise » qui se tenait pour la deuxième année consécutive à Vancouver.

4.2 Les programmes d'aide et de coopération avec l'Ontario

Dans le cadre du programme d'aide technique et financière à la F.F.H.Q., un consultant a été affecté pour une durée de deux ans comme conseiller en sports et loisirs auprès de l'Association canadienne-française de l'Ontario. L'A.C.F.O. a également bénéficié d'une contribution financière pour entamer une recherche dans le domaine des communications.

Des organismes qui ne sont pas membres de la F.F.H.Q. ont également bénéficié de contributions financières pour mettre en oeuvre certains projets. Ainsi, l'Association de la presse francophone hors Québec, dont le siège social est à Ottawa, et le Centre d'activités françaises à Penetanguishene ont mené à terme des projets d'achats de livres, de formation et de publicité. Une contribution financière a été apportée pour l'organisation d'un concours de français pour les jeunes Franco-Ontariens.

Au cours de l'exercice 1981-1982, les activités et les programmes réalisés sous l'égide de la Commission permanente de coopération entre le Québec et l'Ontario ont été variés.

Dans le secteur culturel, le Festival du cinéma québécois à Harbourfront (Toronto) a remporté un succès sans précédent puisque la grande majorité des représentations se sont tenues à guichet fermé. De plus, plusieurs artistes, groupes et organismes du milieu culturel ont aussi reçu une aide financière pour se produire sur les scènes ontariennes.

Le programme d'échange d'emplois d'été pour étudiants des universités a connu pour sa part un accroissement important avec l'Ontario, puisque près de 150 étudiants québécois ont travaillé dans la Fonction publique de cette province. En contrepartie, le Québec a reçu un nombre à peu près équivalent d'Ontariens.

C'est encore dans le domaine de l'éducation que se situent la majorité des projets et des programmes découlant de l'entente de coopération de 1969. Le programme d'échange d'élèves pour six mois est sans conteste un des plus connus avec plus de 250 échanges en 1981-1982. Ce programme permet notamment aux jeunes Québécois et Ontariens de faire l'apprentissage de la langue seconde autant au sein de la famille d'accueil qu'à l'école. D'autre part, les projets de coopération entre collèges et universités du Québec et de l'Ontario ont fonctionné de manière satisfaisante avec près d'une cinquantaine de projets de coopération auxquels ont pris part différents départements des institutions des deux provinces.

La coopération du Québec avec l'Ontario a encore donné lieu cette année aux programmes d'échange d'enseignants, de jumelage de classes, d'échange d'étudiants en journalisme et de jumelage d'options professionnelles de niveau collégial.

4.3 Les programmes d'aide et de coopération dans l'est canadien

L'aide technique du Québec auprès de la Société Nationale des Acadiens (S.N.A.) a consisté essentiellement cette année en des sessions d'information sur les médias communautaires auprès de sept groupes des trois provinces maritimes. La S.N.A. a également reçu une contribution financière du Québec afin d'organiser un colloque pour commémorer le centième anniversaire de leur première convention nationale. La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse a reçu également une contribution financière pour la préparation d'une trousse historique portant sur les Acadiens de la Nouvelle-Écosse.

Au bénéfice des Acadiens, le P.A.I.M. a apporté une aide technique et financière à la station de radio communautaire de l'Université de Moncton, à la revue « Égalité » pour le colloque Acadie-Québec, aux Dames d'Acadie et au journal « La Voix Acadienne » de l'Ile-du-Prince-Édouard.

L'entente de coopération du Québec avec le Nouveau-Brunswick a pris un nouvel essor lorsque furent mises en place, en 1981, les infrastructures nécessaires à la diffusion des émissions de Radio-Québec dans cette province. On estime maintenant que 50 000 foyers peuvent capter par câblodistribution 21 heures de programmation hebdomadaire.

L'émission populaire « Passe-Partout », produit par Radio-Québec, a gagné le coeur des jeunes Acadiens. Lors d'un concours organisé au cours de cette émission, il semble que le nombre de participants ait dépassé toutes les attentes. Il est question que l'émission soit diffusée bientôt dans les écoles.

En ce qui a trait aux autres projets de coopération, les activités culturelles ont occupé une place prépondérante en 1981-1982. Des bourses d'études ont été accordées dans les domaines des arts d'interprétation, de l'artisanat et de la musique. Une tournée de la troupe du Théâtre Populaire du Québec, de la chanteuse Suzanne Jacob et de la Chorale « V'là le bon vent », ainsi qu'une exposition itinérante constituent des exemples d'autres activités dans ce secteur.

Le programme d'échange d'emplois d'été pour étudiants a permis à six étudiants du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse de vivre une expérience de travail au Québec.

5. Le bureau du Québec à Toronto

L'évolution particulière de la conjoncture politique ainsi que la situation économique actuelle justifient amplement la présence institutionnelle du Québec en Ontario. Établi en 1973, avec un mandat économique, le Bureau du Québec à Toronto s'est vu également confier, au fil des années, un rôle dans les domaines de l'information et des affaires publiques. Progressivement, une dimension culturelle et touristique s'est aussi ajoutée aux activités du Bureau du Québec à Toronto,.

5.1 Les affaires publiques

C'est au cours de l'année 1981-1982 que le ministre des Affaires intergouvernementales a procédé à la nomination d'un troisième délégué du gouvernement du Québec à Toronto, Jean-Marc Blondeau, chargé du maintien de contacts avec les milieux ontariens s'intéressant au Québec dans les domaines économiques et financiers, en premier lieu.

Le Bureau du Québec a été mis à contribution à l'occasion de visites ministérielles. Notons, à cet égard, la visite à Toronto du Premier

ministre, René Lévesque, qui a pris la parole à la réunion annuelle de l'Associated Press Managing Editor's Association le 21 octobre; également, M. Bernard Landry, ministre d'État au Développement économique, a prononcé une communication lors d'un séminaire sur les missions mondiales des sociétés multinationales le 5 octobre. Le délégué a participé à un certain nombre de colloques et de conférences dans le milieu universitaire, par exemple à l'université Queens et au Collège Glendon.

5.2 *L'information*

Le Bureau du Québec à Toronto est doté d'un Centre d'information à l'usage du grand public; au cours de l'exercice financier 1981-1982, les trois employés du Centre ont répondu à plus de 20,000 demandes de renseignements sur le Québec que ce soit par téléphone, par courrier ou visites, ce qui constitue une hausse par rapport à l'année précédente. L'information touristique demeure la première vocation du Centre; quant aux demandes de nature générale, elles portent principalement sur les demandes de certificats de naissance et de renseignements sur l'assurance-maladie, l'assurance automobile, les lois québécoises, les publications gouvernementales, etc.

Le Centre d'information diffuse un bulletin d'information de nature surtout économique, « Quebec Update », toutes les deux semaines à l'intention de quelque 500 personnalités ontariennes. Par ailleurs, une revue hebdomadaire de la presse ontarienne est préparée au Centre et acheminée à un certain nombre de ministères québécois.

En outre, le BQT a organisé un certain nombre de conférences de presse afin de répondre aux besoins des médias, par exemple lors des visites du Premier ministre, du ministre d'État au Développement économique, du ministre des Finances, du ministre de l'Environnement, du président de l'Institut québécois du cinéma, de représentants du Carnaval du Québec.

5.3 *L'industrie, le commerce et le tourisme*

À ce chapitre, le BQT vise à susciter le développement des exportations de biens et services québécois, attirer de nouveaux investissements manufacturiers au Québec et encourager les Ontariens à visiter le Québec.

Du point de vue de la promotion commerciale, l'équipe économique du Bureau de Toronto a une vocation particulièrement importante. En effet, les petites et moyennes entreprises québécoises font souvent leurs premières armes, en matière d'exportation en dehors du Québec, en Ontario. C'est ainsi que le BQT accueille les industriels québécois, individuellement ou en petits groupes (lors de missions) et les informe des particularités du marché ontarien; il les met également en contact avec des agents manufacturiers, des associations industrielles ou avec des partenaires ontariens éventuels, et facilite leur participation à des expositions spécialisées se tenant à Toronto.

Le Bureau peut également offrir, dans ses nouveaux locaux, l'utilisation d'un bureau ou d'une salle d'exposition pour le manufacturier qui désire ce service. Enfin, la plupart des chaînes de grands magasins à rayons ont centralisé leurs services d'achats pour l'ensemble du Canada à Toronto et le BQT aide les entreprises du Québec à établir des contacts avec ces chaînes.

C'est ainsi qu'en 1981-1982, le BQT a traité quelques 95 nouveaux dossiers commerciaux, soit 63 dossiers d'entreprises québécoises qui ont effectué des ventes ou avaient la possibilité de vendre à court terme sur le marché ontarien et 32 dossiers d'entreprises ontariennes qui ont fait appel aux services du Bureau pour identifier des fournisseurs ou des produits québécois. Les secteurs industriels les plus souvent touchés par ces dossiers commerciaux sont les suivants : équipements et machineries divers, agro-alimentaire, matériaux de construction et rénovation.

Par ailleurs, parmi les dossiers d'investissements en voie de réalisation au Québec auxquels l'équipe économique de Toronto a apporté sa contribution, on peut mentionner la modernisation et l'expansion d'une usine de papier et la diversification apportée à une usine de résine de plastique. Les dossiers à l'étude à la fin de l'exercice, touchaient des secteurs aussi divers que les produits chimiques, l'agro-alimentaire, les bateaux de plaisance et le textile industriel.

Enfin, l'équipe économique (deux conseillers et un attaché) a multiplié les rencontres avec les associations manufacturières et a participé à une quarantaine d'expositions, foires ou visites industrielles.

5.4 *Le revenu*

Sur le plan de la fiscalité, les agents vérificateurs du ministère du Revenu ont continué de jouer un rôle très actif auprès d'entreprises ayant des activités au Québec. Notons que pendant l'année 1981-1982, les agents vérificateurs ont donné suite à plus de 13 000 demandes de renseignements et ils ont étudié au-delà de 190 dossiers de compagnies.

5.5 *La culture*

Le Bureau du Québec à Toronto s'est efforcé, au cours de 1981-1982, de consolider le champ de la coopération culturelle entre le Québec et l'Ontario, de faire connaître la spécificité culturelle du Québec et de promouvoir les produits culturels québécois en Ontario.

L'activité majeure du secteur pour l'année écoulée est le festival du cinéma québécois « Québec on/sur film » qui s'est déroulé pendant une quinzaine ; c'est ainsi qu'un nombre impressionnant de comédiennes et comédiens, réalisatrices et réalisateurs, et producteurs québécois ont pris part à diverses activités.

Le Bureau a collaboré à des manifestations incluant des artistes québécois oeuvrant dans les arts plastiques, les arts d'interprétation, le livre, etc. Citons, entre autres activités, les expositions d'Alain-André Forcier, de Jean-Paul Lemieux, d'art inuit ; les représentations théâtrales de *Balconville* ; *Les fées ont soif*, *La saga des poules mouillées*, L'impromptu d'Outremont ; les spectacles de danse tels Les Grands Ballets canadiens, Pointépiénu, Ballets Jazz de Montréal.

Enfin, le Québec a continué d'accorder une attention particulière à la Communauté francophone ont[illegible]ne et aux journalistes spécialisés d[illegible] arts.

6. Le Bureau du Québec à Moncton

Ouvert le 3 mars 1980, le Bureau du Québec à Moncton en est maintenant à sa deuxième année de fonctionnement. Au cours de cette période, le mandat du délégué, M. Charles-Henri Dubé, a porté plus particulièrement sur les secteurs culturel, éducatif et des communications.

En novembre 1981, la direction du ministère des Affaires intergouvernementales élargissait ce mandat en y ajoutant un volet économique, touchant la promotion commerciale et industrielle des produits et des entreprises du Québec.

6.1 *Les affaires acadiennes*

L'une des principales fonctions du délégué a été d'amorcer et d'entretenir des relations harmonieuses et fructueuses avec les représentants acadiens dans tous les secteurs d'activités.

Des relations suivies ont été maintenues avec la Société nationale des Acadiens, la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, la Société St-Thomas d'Aquin (I.P.E.), la Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Écosse, de même qu'avec la Conférence permanente des institutions acadiennes, fondée cette année. À chacune de ces associations, le délégué a expliqué les objectifs poursuivis par le Québec dans ses programmes d'aide et de coopéra-

tion, en particulier le nouveau programme d'appui à des initiatives multiples qui a permis d'apporter un appui financier à plusieurs groupes d'Acadiens. Il a participé à leurs assemblées annuelles respectives, de même qu'au colloque tenu en décembre par la Société nationale des Acadiens pour commémorer le centième anniversaire de la première convention nationale des Acadiens. Le délégué s'est impliqué activement dans la préparation d'un colloque sur les relations Acadie-Québec, organisé par la Revue « Égalité », en collaboration avec l'école de droit et le département des Sciences politiques de l'Université de Moncton. Il a aussi été présent aux principales activités culturelles qui foisonnent en Acadie : festivals, expositions, spectacles, lancements de livres, etc...

6.2 *Les affaires publiques*

Des contacts suivis ont été maintenus avec quelques hauts fonctionnaires des gouvernements du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, tantôt pour évaluer la progression des projets de coopération, tantôt pour donner des renseignements et explorer de nouveaux domaines. Des rencontres ont eu lieu à plusieurs reprises avec la direction des ministères de l'Industrie et du Commerce, de l'Éducation, ainsi qu'avec la Société d'aménagement régional du Nouveau-Brunswick. Le Délégué a aussi maintenu des relations étroites avec le Consul de France en Acadie.

6.3 *L'économie*

Un nouveau volet d'activités s'est ouvert pour le bureau avec des demandes d'aide accrues d'entreprises québécoises désireuses de mieux s'établir sur le marché des Maritimes.

À La suite d'un séminaire sur le marché des Maritimes et de l'Ontario organisé le 3 mars 1981 à Montréal par l'Office québécois du commerce extérieur, auquel le représentant a participé avec deux hommes d'affaires de la région de Moncton, il était devenu évident que le Québec avait négligé ce marché où ses expéditions manufacturières ont dépassé 1,4 milliard de dollars en 1980.

Ce séminaire fut suivi en mai d'une visite à Halifax et Moncton du directeur des opérations Amérique du Nord de l'OQCE organisée par le représentant, visite au cours de laquelle ont été rencontrés les dirigeants du ministère du Développement de la Nouvelle-Écosse, du Board of Trade de Halifax, des organisateurs de CORE (Canadian Offshore Ressources Exhibition), du Conseil économique acadien et de la Chambre de Commerce de Moncton.

Le 3 décembre, peu de temps après que le sous-ministre du MAIQ eut ajouté la représentation économique au mandat de son représentant à Moncton, l'OQCE affecta un de ses agents à la promotion commerciale et industrielle en Atlantique. Ce dernier vint le mois suivant dans les Maritimes, visita Halifax, avec le représentant, le Home Improvement Show afin d'en faire l'évaluation, et rencontra à Moncton les présidents de Coop Atlantique et de Willett Foods.

Le bureau a été appelé durant l'année à faciliter les démarches de plusieurs entreprises québécoises voulant trouver de nouveaux débouchés dans les Maritimes pour des produits tels que : coffres anti-hold-up, boîtes à pommes de terre, rince-bouche, appareils de ventilations, chaudières, portes et châssis, ustensiles pour restaurants et hôtels... L'aide fournie comprenait entre autres la recherche d'agents manufacturiers ou de distributeurs, l'obtention de listes de détaillants, la diffusion de documentation, l'organisation de visites industrielles au Québec, l'évaluation de demandes APEX faites par des entreprises conjointes.

6.4 *L'information*

Le bureau a accueilli un grand nombre de visiteurs à la recherche d'information et de documentation de toute sorte. Il a distribué de nombreux documents et revues québécoises. Il a diffusé de l'information sur la position consti-

tutionnelle du Québec auprès des chefs de file du milieu.

Les relations avec les organes d'information ont été plutôt informelles. Elles ont, cependant, conduit à la réalisation de diverses entrevues ou commentaires à la radio, à la télévision et dans les médias écrits.

En somme, cette deuxième année d'opération du Bureau a vu le volume de ses activités augmenter sensiblement. En plus de consolider les actions déjà engagées auprès de groupes acadiens et des gouvernements, l'ouverture à des intérêts plus économiques et commerciaux offre des possibilités intéressantes.

7. Le Bureau du Québec à Edmonton

Le Bureau du Québec à Edmonton, dont l'ouverture remonte au début de 1980, a pour mission principale de développer les relations commerciales et industrielles entre le Québec et les provinces de l'Ouest.

7.1 L'économie

Afin de tenir à jour les données sur les mégaprojets et coordonner l'action des divers intéressés, le délégué du Québec a continué d'intensifier systématiquement ses interventions et a rencontré les responsables des principaux projets de la plupart des grandes entreprises et du gouvernement de l'Alberta. Les marchés potentiels pour les fournisseurs québécois pourraient se chiffrer à 8,5 milliards de dollars, soit 13% de la production des biens d'équipement prévue d'ici la fin de la décennie dans le secteur des hydrocarbures.

Deux ministres québécois, le ministre d'État au Développement économique et le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme ont effectué des visites dans l'Ouest, respectivement en octobre et en septembre 1981, en vue d'appuyer l'action économique du Bureau.

En plus de sensibiliser les principales entreprises énergétiques et le gouvernement albertain aux possibilités de technologies et de fournitures québécoises, ils ont joué un rôle significatif dans la décision de la compagnie Dome Petroleum de se porter acquéreur du Chantier Davie de Lauzon et de procéder à des rénovations. Il en va de même des grands investissements de NOVA et DOME-TCPL dans la gazoduc Montréal-Québec.

Un effort particulier a été consacré à l'action de la Société générale de financement et de ses filiales, et en particulier Marine Industrie Ltée, dans l'étude des marchés et l'obtention de commandes des entreprises énergétiques canadiennes, la plupart situées à Calgary. Marine Industrie Ltée s'est d'ailleurs vue octroyée un contrat de 23 Millions $ pour la construction d'un navire sismique.

Le vice-premier ministre et ministre d'État au Développement culturel et scientifique a effectué, en novembre 1981, une tournée des Provinces de l'Ouest. Sa mission visait principalement à faire connaître les efforts du Québec au plan de la politique de la science et à s'enquérir des programmes mis sur pied dans l'Ouest ailleurs dans ce domaine. De nombreux champs d'intérêt commun ont été identifiés tant sur le plan de la recherche et du développement que des retombées industrielles et les interlocuteurs se sont reconnus des intérêts mutuels.

La section économique du Bureau du Québec à Edmonton a été renforcée par l'addition en janvier 1982 d'un nouvel attaché commercial. Cet apport permettra de mieux répondre à la demande de centaines d'industriels des petites, moyennes et grandes entreprises qui ont fait appel aux services du Bureau pendant l'année et d'attaquer d'une façon plus systématique l'immense marché des mégaprojets dans l'Ouest canadien.

Le travail de sensibilisation des entreprises québécoises aux occasions d'affaires potentielles a été amorcé vigoureusement sur une base individuelle et collective en coopération avec les services du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et de l'Office

québécois du commerce extérieur. Le nombre et la fréquence des visites d'hommes d'affaires québécois n'ont d'ailleurs pas cessé de croître comme n'ont pas cessé d'augmenter les missions au Québec de représentants du milieu des affaires de l'Ouest canadien.

Pendant l'année, quelque 140 chefs d'entreprises ont prospecté leurs marchés dans le cadre de missions subventionnées du programme APEX de l'O.Q.C.E. Un nombre à peu près égal a utilisé les services du Bureau du Québec à Edmonton sans passer par ces programmes. Des participations individuelles ou groupées se sont réalisées lors des salons et expositions ; le Bureau du Québec à Edmonton a appuyé et coordonné la participation québécoise à chacune de ces manifestations.

7.2 Autres activités

Dans ses contacts avec la francophonie de l'Ouest, le Bureau du Québec à Edmonton s'est efforcé d'informer ses interlocuteurs des politiques québécoises notamment celles touchant à la langue et à la question constitutionnelle. Le Bureau du Québec à Edmonton a ainsi continué à être à l'écoute des courants d'opinion majeurs et des prises de position qui ont cours au sein de la francophonie de l'Ouest.

Sur le plan de la diffusion culturelle, les manifestations se font toujours plus nombreuses et variées. Le Bureau du Québec à Edmonton a appuyé diverses initiatives visant à faire connaître la réalité culturelle et la production intellectuelle québécoise.

Sur le plan de l'information, un effort particulier a été fait au cours de la dernière année en vue de collaborer à des reportages de fond sur la présence du Québec dans l'Ouest canadien.

Chapitre quatrième: les communications

La Direction des communications a une double vocation:

— faire connaître la réalité québécoise sur la scène internationale, en particulier dans les pays où le Québec maintient une représentation;
— faire connaître à la population québécoise les politiques, programmes et activités du ministère.

1. L'information aux clientèles extérieures

Au cours de l'année 1981-1982, la Direction des communications a coordonné les actions d'information des délégations en vue de projeter du Québec une image reflétant tous ses aspects dynamiques. Elle s'est souciée de maintenir un contact étroit avec le réseau des délégations les informant de tous les éléments et de toutes les facettes de la réalité québécoise susceptibles d'être rediffusés auprès des clientèles extérieures.

La Direction des communications a appuyé chacune des délégations afin de leur permettre de mener à bien sa tâche d'information. Ces moyens et outils se répartissent comme suit:

1.1. L'information écrite

a) Les manchettes

Diffusion chaque jour par télex des principales manchettes de l'actualité québécoise et canadienne, d'un résumé des éditoriaux des quotidiens québécois ainsi que des décisions et positions gouvernementales majeures.

b) Les bulletins

Diffusion hebdomadaire d'une série de bulletins d'information portant sur l'actualité québécoise et destinés à diverses clientèles hors Québec. Ils constituent un moyen privilégié de maintenir un contact permanent avec tous ceux qui s'intéressent à ce qui se fait et se dit au Québec: hommes d'affaires, universitaires, milieux politiques, journalistiques, etc.

Québec Hebdo: trois éditions en français: à Québec (pour l'étranger), Paris et Bruxelles;

Québec Update: neuf éditions en anglais: à Québec, New York, Boston, Chicago, Los Angeles, Toronto, Londres, Atlanta, Lafayette;

Québec Heute: version allemande diffusée en Allemagne, Suisse, Autriche;

Québec Van Daag: version néerlandaise pour la Belgique néerlandophone, et les Pays-Bas;

Québec Oggi: version italienne pour la Délégation de Milan;

Québec Al Dia: diffusé en espagnol tous les quinze jours en Amérique latine.

c) Les publications

Depuis plusieurs années, la Direction des communications tend à offrir à ses clientèles étrangères des documents d'information sur le Québec traduits dans la langue des pays où sont situées ses délégations. Au chapitre des délégations, citons pour cette année:

— les versions espagnole et néerlandaise du document d'information générale intitulé « Vivre au Québec », déjà disponible en version française et anglaise;

— un document portant sur la coopération économique franco-québécoise;

— des dépliants sur les services offerts par les délégations de Paris, Edmonton (versions anglaise et française), Boston et Atlanta. Toutes les délégations en seront progressivement dotées au cours des deux prochains exercices financiers.

d) La documentation

— Expédition hebdomadaire de documents d'information générale sur le Québec émanant des organismes publics et parapublics;

— transmission de dossiers spéciaux permettant aux délégations d'avoir toutes les informations sur des sujets d'actualité, tels la question constitutionnelle, la politique énergétique ou le bilan de l'activité économique au Québec en 1981.

Par ailleurs, depuis le mois de janvier 1982, les délégations ont été désignées comme lieux de « dépôts sélectifs » des publications gouvernementales. À cet effet, elles ont désormais l'assurance de disposer pour leur centre de documentation d'un exemplaire de toutes les publications parues. Ces centres de documentation sont à la disposition de tous les visiteurs.

1.2 L'information audio-visuelle

La Direction des communications assume le rôle de coordination et de conseil auprès des délégations et des différentes directions du ministère pour:

— le choix et l'achat d'équipement audio-visuel adéquat;

— le choix et l'achat de documents audio-visuels pertinents.

Le mandat dans le domaine audio-visuel prend aussi d'autres formes:

— coordination et surveillance des opérations techniques entourant la traduction de documents audio-visuels destinés aux délégations;

— organisation du séjour québécois d'équipes étrangères de tournage. Ce fut le cas notamment en octobre 1981 d'une équipe de télévision américaine venue au Québec pour produire l'émission de 30 minutes de « PM Magazine ». Mentionnons aussi la venue d'une équipe de la radio-télévision italienne qui a produit deux émissions à caractère culturel intitulées « Sestante »;

— préparation pour les délégations de répertoires photographiques portant sur des thèmes aussi variés de l'actualité québécoise que l'économie, le tourisme, la culture ou les affaires sociales.

Parmi les opérations spéciales mises en oeuvre en 1981- 1982, il faut souligner la transmission par radio des résultats des élections générales du Québec en avril 1981 aux délégations de Paris, New York, Chicago, Londres et Bruxelles. Cette transmission a été rendue possible grâce à la collaboration du ministère des Communications.

Mais la principale activité dans le domaine audio-visuel, demeure la participation à la production du film « Ô Québec » réalisé dans le cadre d'une entente interministérielle. « Ô Québec », d'une durée de quinze minutes, se veut un film synthèse, destiné à une clientèle étrangère peu sensibilisée à la réalité québécoise. Il porte principalement sur la dimension économique du Québec. La plupart des délégations en ont reçu copie.

1.3 Les moyens promotionnels

— Réalisation d'une exposition intitulée « Le Québec en images » traduite en italien, espagnol, anglais et néerlandais à l'intention des délégations. Elle présente en vingt panneaux un portrait général du Québec sous ses aspects politique, économique, social et culturel;

— support technique dans la préparation de plusieurs autres expositions telles l'exposition intitulée « Recent Trends in Québec Literature » présentée dans plusieurs uni-

versités britanniques, ou encore une exposition sur l'art inuit présentée à Milan en novembre 1981.

e) La publicité

— Participation conjointe avec le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme à la publication de cahiers spéciaux sur le Québec dans « The Globe and Mail » au Canada et dans quatre journaux étrangers: aux États-Unis: « Business Weeks », au Mexique: « Expansion », au Venezuela: « Numero », en Allemagne: « Handelsblatt ».

f) Les relations publiques

— Information au corps diplomatique et consulaire

Envois périodiques de documentation générale sur le Québec aux diplomates étrangers en poste au Québec et au Canada. Ce fut le cas notamment du bilan des actions gouvernementales en matière de condition féminine, de la politique sur les communautés culturelles ou des résultats de la conférence sur l'économie du Grand Montréal.

— Accueil de journalistes étrangers

Au cours de l'exercice 1981-1982, la Direction des communications a organisé le séjour au Québec de plus d'une centaine de journalistes ou groupes de journalistes en provenance de tous les coins du monde et représentant les médias écrits et électroniques les plus prestigieux.

En tant que « multiplicateurs », ces visiteurs contribuent à faire connaître le Québec dans ses dimensions politique, économique, sociale et culturelle. Le séjour de plusieurs d'entre eux a coïncidé avec la tenue d'événements qui ont suscité l'intérêt de la presse internationale: la campagne électorale québécoise d'avril 1981, les conférences constitutionnelles ou le passage au Québec de personnalités telles Mme Simone Veil, Présidente du Parlement européen, MM. Michel Rocard et Jean-Pierre Chevènement, ministres français, ou les astronautes de la mission Columbia.

2. L'information aux clientèles québécoises

Au cours de l'exercice financier 1981-1982, la Direction des communications s'est souciée de mieux faire connaître aux clientèles québécoises les politiques, programmes et activités du Ministère. À cet effet, elle a utilisé les moyens suivants:

2.1 L'information écrite

Publication mensuelle d'un bulletin intitulé « Québec Inter » et distribué gratuitement à 6 000 abonnés québécois parmi lesquels on note principalement des gens d'affaires, des universitaires, des journalistes, des coopérants, des membres des communautés culturelles, ainsi que des représentants d'organismes qui entretiennent des relations internationales. Cette publication traite des activités internationales du Québec ainsi que ses rapports avec le gouvernement fédéral et les autres provinces canadiennes.

Un bulletin d'information intitulé « Passeport » est publié toutes les deux semaines à l'intention du personnel du ministère.

a) Le calendrier des activités

Un calendrier faisant état des visites officielles et des principaux événements à caractère international se tenant au Québec a été transmis périodiquement aux représentants de la presse québécoise. La production de ce calendrier permet à la presse québécoise d'être mieux informée sur les activités du Ministère.

b) Les publications

Un répertoire des programmes de coopération du ministère des Affaires intergouvernementales pour l'année 1981 a été publié en vue de mieux renseigner la population québécoise sur

les programmes auxquels elle peut avoir accès. Cette publication sera rééditée annuellement et largement diffusée; elle est complémentaire au rapport annuel du Ministère.

Enfin, près de 130 communiqués de presse, reflétant l'activité du Ministère et les délégations, ont été émis par la Direction des communications.

2.2 L'information et la documentation

Le ministère des Affaires intergouvernementales compte un centre de documentation constitué dans le but de répondre à deux types de demandes d'information: celles du grand public québécois et celles du personnel du Ministère. Ce centre produit par exemple, des dossiers de presse ou des pochettes d'information portant sur l'activité internationale du Québec, sur le ministère des Affaires intergouvernementales ou sur l'actualité québécoise, canadienne et internationale. Soulignons également que le centre est abonné aux fils des principales agences de presse.

2.3 La publicité

Des messages publicitaires portant sur certains programmes du Ministère ont été diffusés dans les médias écrits afin d'inciter des clientèles spécifiques à y participer. Citons notamment les annonces pour le recrutement de professeurs enseignant à l'étranger, l'inscription des artistes québécois au fichier du spectacle et la participation d'hommes d'affaires du Québec au programme ACTIM-MAIQ.

2.4 Les relations avec les médias québécois

La Direction des communications a multiplié les occasions de faire connaître aux médias québécois les diverses activités ou réalisations du Ministère. Elle émet des communiqués de presse, convoque les journalistes à des conférences de presse, à des séances d'information ou à des entrevues.

Chapitre cinquième: Direction du protocole

Le Protocole assure la responsabilité de l'accueil des personnalités séjournant officiellement au Québec, l'organisation des réceptions officielles et l'administration des privilèges et immunités dont bénéficient les membres du Corps consulaire et du Corps diplomatique en raison de l'usage international et des Conventions en ce domaine. C'est ainsi qu'il a apporté son concours à l'organisation de plusieurs manifestations et visites (voir Annexe 1).

En ce qui concerne l'administration des privilèges et immunités, le Protocole a assuré la gestion des décrets portant sur:

1) les exemptions fiscales en matière mobilière touchant particulièrement:
— l'impôt sur la vente en détail
— la taxe sur les carburants
— la taxe sur les télécommunications
— la taxe sur les repas et l'hôtellerie
— l'impôt sur le tabac
— les droits successoraux;
2) les exemptions fiscales en matière immobilière touchant particulièrement:
— l'impôt foncier tant municipal que scolaire
— les droits sur les transferts de terrain
— les droits sur les mutations immobilières portant sur les propriétés de gouvernements étrangers reconnues par le ministère des Affaires intergouvernementales comme étant destinées à des fins diplomatiques ou consulaires, y compris la résidence du chef de mission diplomatique ou du chef de poste consulaire;
3) l'inscription à l'assurance-maladie et l'assurance-hospitalisation suivant une tarification particulière;
4) l'exemption du paiement des frais de scolarité spéciaux exigés des étudiants étrangers;
5) l'autorisation à recevoir l'enseignement en anglais reconnue aux enfants des personnes affectées officiellement ou de fonctionnaires d'un pays étranger accrédités auprès du Ministère et qui ne détiennent pas le statut de résident permanent;
6) l'obtention du permis de conduire québécois sans examen;
7) l'immatriculation en CC ou en CD.

Participation du Québec

Nombre de rencontres intergouvernementales par niveaux et par type de rencontres pour l'année financière 1981-1982

Types de rencontres / Niveaux	Hauts fonctionnaires	Ministres	Totaux
Fédérale-provinciale	33	25	58
Interprovinciale	25	23	48
Totaux	58	48	106

Participation du Québec

Nombre mensuel et par niveaux des rencontres intergouvernementales pour la période s'étendant du 1er avril 1981 au 31 mars 1982

Périodes	Niveau des rencontres		Totaux
	Hauts fonctionnaires	Ministres	
Avril	4	4	8
Mai	9	2	11
Juin	15	4	19
Juillet	4	2	6
Août	4	4	8
Septembre	6	13	19
Octobre	7	8	15
Novembre	—	2	2
Décembre	1	3	4
Janvier	1	2	3
Février	3	3	6
Mars	4	1	5
Totaux	**58**	**48**	**106**

Participation du Québec

Nombre mensuel des rencontres intergouvernementales, par type de rencontres, pour la période s'étendant du 1er avril 1981 au 31 mars 1982

Périodes	Types de rencontres		Totaux
	Fédérales-provinciales	Interprovinciales	
Avril	4	4	8
Mai	5	6	11
Juin	11	8	19
Juillet	2	4	6
Août	1	7	8
Septembre	10	9	19
Octobre	7	8	15
Novembre	2	—	2
Décembre	4	—	4
Janvier	3	—	3
Février	5	1	6
Mars	4	1	5
Totaux	**58**	**48**	**106**

Participation du Québec

Nombre de rencontres intergouvernementales et nombre absolu et moyens de représentants du gouvernement du Québec à ces rencontres pour la période s'étendant du 1er avril 1981 au 31 mars 1982

Périodes	Niveau des rencontres				Totaux	
	Hauts fonctionnaires		Ministres			
	NP / NR *	Moyenne	NP / NR *	Moyenne	NP / NR *	Moyenne
Avril	8/4	2	22/4	5.5	30/8	3.75
Mai	38/9	4.22	6/2	3	44/11	4
Juin	49/15	3.27	14/4	3.5	61/19	3.32
Juillet	6/4	1.5	12/2	6	18/6	3
Août	8/4	2	21/4	5.25	29/8	3.63
Septembre	37/6	6.17	77/13	5.92	114/19	6
Octobre	30/7	1.76	38/8	4.75	68/15	4.53
Novembre	—	—	23/2	11.5	23/2	11.5
Décembre	7/1	7	15/3	5	22/4	5.5
Janvier	6/1	6	14/2	7	20/3	6.67
Février	10/3	3.33	35/3	11.67	45/6	7.5
Mars	7/4	1.75	7/1	7	14/5	2.8
Totaux	**206/58**	**3.55**	**284/48**	**5.91**	**490/106**	**4.62**

* NP / Nombre de personnes
NR / Nombre de rencontres

Liste des ententes intergouvernementales de 1981-82 établie en fonction des ministères du gouvernement et des organismes gouvernementaux qui les ont signées (*)

Affaires intergouvernementales

Entente concernant le projet du lycée professionnel d'hôtellerie d'Abidjan, en République de Côte-d'Ivoire, entre l'Agence canadienne de développement international et le gouvernement du Québec, 7 avril 1981 (1981-12)

Procès-verbal de la réunion du groupe de travail mixte en vue de la coopération économique et technique entre la Wallonie et le Québec, 18 septembre 1981 (1981-23)

Procès-verbal de la sous-commission belgo-québécoise, réunion tenue à Québec du 20 au 23 octobre 1981 (1981-26)

Accord relatif au siège de l'Association du transport aérien international (IATA), entre le gouvernement du Québec et l'Association du transport aérien international, 14 décembre 1981 (1981-27)

Procès-verbal de l'accord de coopération Québec-Louisiane 1982-83, entre le gouvernement du Québec et la Louisiane, 17 février 1982 (1982-1)

Affaires sociales

Entente au sujet des services de santé dans les communautés de Mistassini et Waswanipi par application de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, 23 avril 1981 (1981-14)

Entente renouvelant, pour la période du 1er avril 1981 au 31 mars 1982, l'entente initiale relative au coût de certains services fournis aux jeunes délinquants, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec (1981-25)

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Accord de coopération agro-industrielle entre les États-Unis du Mexique et le gouvernement du Québec, 29 juin 1981 (1981-19)

Entente auxiliaire Canada-Québec sur la Société Inter-Port de Québec 1981-84, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, 3 juillet 1981 (1981-20)

Communautés culturelles et Immigration

Entente quant à la sécurité sociale, entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République hellénique, 23 juin 1981 (1981-15)

Conseil exécutif

Accord constitutionnel sur un projet canadien de rapatriement de la Constitution, entre les gouvernements de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec et de la Saskatchewan, 16 avril 1981 (1981-9)

Éducation

Entente en matière d'éducation, entre le gouvernement du Québec et le Cameroun, 2 juillet 1981 (1981-16)

Convention entre le gouvernement du Québec et le Centre national de documentation pédagogique de France, 10 décembre 1981 (1981-31)

Bail par le gouvernement du Québec au gouvernement du Canada d'un emplacement à Saint-Romuald d'Etchemin dans le cadre du programme de formation de la main-d'oeuvre maritime du Québec, 26 janvier 1982 (1982-3)

* Le numéro qui accompagne chacune des mentions correspond au numéro d'inscription au Répertoire des ententes intergouvernementales.

Environnement

Convention de modifications à l'entente générale du 13 septembre 1971 relative à la construction d'égouts et de conduites maîtresses d'eau dans la région québécoise de l'Outaouais et autres sujets, entre le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada, la Commission de la capitale nationale et la Communauté régionale de l'Outaouais, 10 avril 1981 (1981-8)

Immigration et Communautés culturelles

Entente quant à la sécurité sociale, entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République hellénique, 23 juin 1981 (1981-15)

Office de planification et de développement du Québec (OPDQ)

Amendement no 4 apporté à l'entente auxiliaire Canada-Québec sur les axes routiers prioritaires — projet de débarcadère pour le traversier-rail de Port-Cartier, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, 20 juin 1981 (1981-17)

Amendement no 1 apporté à l'entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement touristique 1978-1983, 15 février 1982 (1982-2)

Régie de l'assurance-dépôts du Québec

Prolongation de l'entente du gouvernement de l'Alberta avec la Régie de l'assurance-dépôts du Québec concernant Eaton Bay Trust Company (autrefois Commercial Capital Trust Company), 25 novembre 1981 (1981-30)

Revenu

Protocole d'une entente concernant l'échange de renseignements en ce qui regarde l'imposition des corporations, entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Alberta, 19 août 1981 (1981-28)

Protocole d'une entente concernant l'échange de renseignements en ce qui regarde la fraude en matière d'impôt sur les corporations, entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'Alberta, 19 août 1981 (1981-29)

Transports

Vente d'un emplacement à Sainte-Anne-des-Monts, division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, par la Société Radio-Canada en faveur du gouvernement du Québec, 27 avril 1981 (1981-11)

Accord concernant l'aide financière requise pour la modernisation des services de trains de banlieue, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, 29 avril 1981 (1981-18)

Contrat concernant l'implantation d'un nouvel aéroport dans la région de Chibougamau-Chapais, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, 28 juillet 1981 (1981-21)

Travail et Main-d'oeuvre

Accord en matière de formation professionnelle des adultes, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, 12 mai 1981 (1981-13)

La liste des rencontres ou conférences fédérales-provinciales ou interprovinciales pour la période du 1er avril au 31 mars 1982

Date	Endroit	Description	Pers. prés.	Niveau	Type
Avril 1981					
1er	Ottawa	Réunion entre le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et le ministère des Affaires extérieures	3	M	FP
1-3	Arnpior (Ontario)	Conférence fédérale-provinciale des directeurs responsables des mesures d'urgence	2	HF	FP
8-9	Halifax	Conférence préparatoire à la conférence des Premiers ministres sur la Constitution	3	M	I
13	Banff	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres des Finances	2	HF	FP
16	Ottawa	Conférence des Premirs ministres sur la Constitution	9	PM	I
27-28	Fredericton	17e conférence du Conseil des ministres des transports et de la sécurité routière	7	M	FP
28	Toronto	Conférence des sous-ministres des Affaires municipales	2	HF	I
29	Manitoba	Conseil culturel interprovincial	2	HF	I
Mai 1981					
1er	Boston	Réunion du comité de coordination des fonctionnaires des États de la Nouvelle-Angleterre et des Provinces de l'Est du Canada	3	HF	FP
6	Toronto	Rencontre de fonctionnaires sur la rémunération dans la Fonction publique	2	HF	I
6	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale du Conseil de la documentation juridique	7	HF	FP
7	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables de la justice pénale	7	HF	FP
7-8	Québec	Rencontre Québec-Ontario en matière d'affaires municipales	7	HF	I
12	Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des Ministres de l'agriculture	3	M	FP

Date	Endroit	Description	Pers. prés.	Niveau	Type
19	Montréal	Réunion des fonctionnaires « Publicité sur la question constitutionnelle »	2	HF	I
20	Montréal	Réunion des fonctionnaires sur la stratégie au Royaume-Uni	3	HF	I
20-21	Victoria	Conférence des sous-ministres responsables des services sociaux	3	HF	I
25	Québec	Réunion interprovinciale des fonctionnaires chargés des questions autochtones	4	HF	I
25-26	Edmonton	Rencontre des ministres responsables de la Faune	3	M	FP
Juin 1981					
1-2	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'habitation	5	M	FP
2-3	Toronto	Rencontre interprovincial des sous-ministres des Loisirs	4	HF	I
3-5	Toronto	Conseil interprovincial des sports et Loisirs	2	HF	I
4	Winnipeg	Réunion des ministres responsables du dossier constitutionnel	3	M	I
4-5	Windsor	Comité permanent fédéral-provincial des fonctionnaires responsables des droits de la personne	4	HF	FP
5	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des mesures d'urgence	4	M	FP
9	Ottawa	Conférence canadienne des représentants officiels du Tourisme	2	HF	FP
9	Fredericton	Réunion interprovinciale des sous-ministres responsables des pêches maritimes de l'Est du Canada	3	HF	I
10	Frédéricton	Réunion du Comité fédérale-provinciale des pêches de l'Atlantique	3	HF	FP
10	Québec	Conférence de fonctionnaires fédérale-provinciale, Rencontre Québec-Ottawa, Réunion Parcs Canada	6	HF	FP
11-12	Québec	Réunion des sous-ministres provinciaux des Affaires culturelles avec le sous-ministre fédéral des Communications	3	HF	I
11-12	Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale sur la politique de traitement linguistique des noms géographiques au Canada	2	HF	FP

Date	Endroit	Description	Pers. prés.	Niveau	Type
15-16	Québec	Rencontre Québec-Ontario sur le volet culturel des Jeux du Canada	2	HF	I
17-19	St-John (T.N.)	Conférence fédérale-provinciale sur le développement de la main-d'oeuvre agricole	3	HF	FP
22-23	Québec	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la justice	8	HF	FP
23-25	Charlottetown	45e conférence fédérale-provinciale de la Faune	4	HF	FP
25-26	Victoria	Conférence interprovinciale des ministres des finances	2	M	I
25-26	Ottawa	Rencontre des sous-ministres des Loisirs	2	HF	FP
26	Halifax	Conseil interprovincial des directeurs des Affaires culturelles (comité exécutif)	1	HF	I
Juillet 1981					
7	Edmonton	Rencontre interprovinciale sur la rénumération dans le secteur public	2	HF	I
13	Alberta	Conférence interprovinciale des ministres de l'agriculture	6	M	I
14-16	Alberta	Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'agriculture	6	M	FP
20-24	New Richmond	Rencontre fédérale-provinciale sur les tournées d'artistes au Canada	1	HF	FP
23	Halifax	Rencontre interprovinciale des sous-ministres chargés des questions autochtones	2	HF	I
24	Victoria	Rencontre interprovinciale des sous-ministres des Affaires intergouvernementales (préparatoire à la rencontre annuelle des Premiers ministres)	1	HF	I
Août 1981					
5-6	Toronto	28e Réunion du comité consultatif des sous-ministres de l'éducation	3	HF	I
10-12	Thunder Bay (Ont)	Réunion de l'exécutif du Conseil interprovincial des Sports Loisirs/Réunion du sous comité sur la politique nationale	1	HF	I
11	Thunder Bay (Ont)	Rencontre fédérale-provinciale sur le partage des responsabilités fédérales-provinciales en matière de loisirs et de sports	1	HF	FP

Date	Endroit	Description	Pers. prés.	Niveau	Type
11	Victoria	Conférence interprovinciale des ministres des Finances	4	M	I
11-13	Victoria	Conférence annuelle des Premiers ministres provinciaux	6	PM	I
14	Québec	Bureau de direction de la Fédération des Francophones Hors Québec rencontre le ministre Claude Morin	8	M	I
17-19	Winnipeg	Rencontre des ministres des Affaires municipales	3	M	I
24	Montréal	Conseil interprovincial des sous-ministres responsables des affaires culturelles et des ressources historiques	3	HF	I
Septembre 1981					
1-2	Québec	Réunion des administrateurs en consommation (sous-ministres, présidents d'offices de la protection du consommateur)	24	HF	I
3	Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale sur le programme d'assurance des grandes expositions au Canada	1	HF	FP
3-4	Québec	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la consommation	15	M	FP
4	Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale du sous-ministre québécois des affaires culturelles et du sous-ministre fédéral des communications	2	HF	FP
9-10	Winnipeg	Conférence fédérale-provinciale des ministres des communications	4	M	FP
9-11	St-Jean (T.N.)	Conférence des ministres et des sous-ministres responsables des travaux publics et de l'approvisionnement et des services gouvernementaux	5	M	FP
11-16	Whitehorse Yukon	Conférence fédérale-provinciale sur les Parcs	3	HF	FP
12	Québec	Conférence interprovinciale des sous-ministres de la main-d'oeuvre	5	HF	I
13	Québec	Conférence interprovinciale des ministres de la main-d'oeuvre	5	M	I
14	Québec	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la main-d'oeuvre	5	M	FP
15-17	Happy Valley Labrador	4e conférence annuelle des ministres responsables du développement nordique	7	M	I
16-18	St-Jean (T.N.)	38e Réunion du Conseil des ministres de l'éducation	5	M	I

Date	Endroit	Description	Pers. prés.	Niveau	Type
16-18	Winnipeg	Conférence des ministres des transports	6	M	I
18	Thunder Bay Ontario	Réunion du Comité permanent des noms géographiques	2	HF	FP
21-22	Montréal	Conférences fédérale-provinciale des ministres chargés des affaires autochtones	5	M	FP
28	Ottawa	Conférence interprovinciale des ministres responsables du dossier constitutionnel	3	M	I
30-1er octobre	Ottawa	Conseil canadien des ministres des ressources et de l'environnement	7	M	FP
30-1er octobre	St-Jean (T.N.)	Conférence interprovinciale des ministres de la santé	3	M	I
30-2 octobre	St-Jean (T.N.)	Conférence interprovinciale des procureurs généraux	7	M	I
Octobre 1981					
1	Lac Meach (Gatineau)	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres des Finances	4	HF	FP
2	Lac Meach (Gatineau)	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances	5	M	FP
2	Montréal	Réunion des ministres responsables du dossier constitutionnel	3	M	I
7	Lac Meach (Gatineau)	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Finances	4	HF	FP
6-8	Toronto	Coférence interprovinciale des sous-ministres du Loisir	4	HF	I
9-10	Toronto	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministre du Loisir	4	HF	FP
15-16	Québec	Conférence interprovinciale des ministres responsables des services sociaux	6	M	I
19	Victoria	Réunion IPACE	4	HF	I
19	Vancouver	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice	4	HF	FP
19-20	Montréal	Réunion interprovinciale des Premiers ministres sur la constitution et l'économie	5	PM	I

Date	Endroit	Description	Pers. prés.	Niveau	Type
20	Victoria	Conférence annuelle des ministres provinciaux des Mines	3	M	I
21	Victoria	Réunion du Conseil interprovincial des ministres de l'Énergie	4	M	I
20-22	Vancouver	Conférence interprovinciale des ministres du Loisir	6	M	I
23	Vancouver	Conférence fédérale-provinciale des ministres du Loisir	6	M	FP
29	Québec	Réunion des sous-ministres responsables de l'administration de l'entente-cadre fédérale-provinciale de développement	6	HF	FP
Novembre 1981					
2-5	Ottawa	Conférence des Premiers ministres sur la Constitution	14	PM	FP
23-24	Halifax	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances	9	M	FP
Décembre 1981					
7	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des Pêches maritimes de l'est du Canada	5	M	FP
7-9	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Justice	1	M	FP
13	Toronto	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres des Finances	7	HF	FP
14-15	Toronto	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances	9	M	FP
Janvier 1982					
11	Vancouver	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables de la main-d'oeuvre	5	M	FP
21	Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres des Finances	6	HF	FP
22	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des ministres des Finances	9	M	FP
Février 1982					
2-4	Ottawa	Conférence fédérale-provinciale des Premiers ministres sur l'économie	25	PM	FP

Date	Endroit	Description	Pers. prés.	Niveau	Type
8	Ottawa	Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Justice	1	HF	FP
9-10	Ottawa	Rencontre fédérale-provinciale sur la Main-d'oeuvre	5	HF	FP
15	Toronto	Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des pluies acides	4	M	FP
22	Toronto	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Finances	4	HF	FP
24	Toronto	Conseil des ministres de l'Éducation	6	M	I
Mars 1982					
2	Ottawa	Groupe de travail fédéral-provincial sur la fiscalité minière	1	HF	FP
22	Ottawa	Rencontre entre les membres de l'Agriculture du Québec et du Canada	7	M	FP
28-29	Toronto	Conférence semi-annuelle de l'Association des surintendants des assurances des provinces du Canada	4	HF	I
29	Toronto	Conférence interprovinciale des sous-ministres de la Consommation	1	HF	FP
30	Toronto	Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la consommation	1	HF	FP

Annexe 1

Manifestations, visites, et événements organisés avec le concours de la direction du Protocole

ÉTATS-UNIS (5 au 7 avril)	Visite à Québec du gouverneur du New Hampshire, Hugh J. Gallen.
ITALIE (15 et 16 avril)	Visite à Montréal du sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères d'Italie, le Sénateur Libero della Briotta.
NOUVELLE-ZÉLANDE	Visite officielle du haut-commissaire adjoint de Nouvelle-Zélande, Barry Brooks.
YOUGASLAVIE (29 avril)	Visite à Montréal du ministre du Commerce extérieur de Yougoslavie, Metod Rotar.
QUÉBEC (30 avril)	Présentation des membres du Conseil des ministres, au Salon rouge de l'Assemblée nationale.
ITALIE (5 mai)	Visite privée à Québec du président de la Commission des affaires étrangères du Sénat italien, le Sénateur Paolo Emilio Taviani.
COMORES (13 et 14 mai)	Visite à Québec du ministre des Transports des Comores, Mtara Maecha.
BAIE JAMES (14 c. 26 mai, 9 juin, 17 et 22 septembre)	Excursions à la Baie James pour les chefs de Missions diplomatiques et de Postes consulaires.
GRANDE-BRETAGNE (14 au 18 mai)	Visite à Québec du secrétaire permanent du ministère de l'Éducation et des Sciences de Grande-Bretagne, Sir James Hamilton.
MEXIQUE (18 au 23 mai)	Semaine du Mexique à Québec.
COLOMBIE (19 mai)	Visite à Québec de la consule générale de Colombie à Montréal, Mme Amparo Harper.
GRANDE-BRETAGNE (19 et 20 mai)	Visite à Québec du consul général de Grande-Bretagne à Montréal, Alfred Murray Simons.

GUINÉE (21 et 22 mai)	Visite à Québec de l'ambassadeur de la République de Guinée, Son Excellence Abraham Doukouré.
CANADA (25 mai)	Visite à Québec de l'ambassadeur du Canada désigné à Paris, Michel Dupuy.
NOUVELLE-ÉCOSSE (25 au 29 mai)	Séjour à Québec du Bluenose II (Ministres Bruce Cochran et Roland Thornhill).
FRANCE (28 et 29 mai)	Séjour à Québec du chef du Service des affaires francophones, ministère des Relations extérieures de France, Jean-Marie le Breton.
AUSTRALIE (30 mai au 2 juin)	Visite à Québec du ministre des Affaires fédérales d'Australie, Ian Medcalf.
JAPON (1er et 2 juin)	Visite à Québec du nouveau consul général du Japon, Kyoichi Omura.
BRÉSIL (2 au 4 juin)	Visite à Québec du gouverneur de l'État de Sao Paulo, Paulo Maluf.
MONTRÉAL (3, 4 et 5 juin)	Réunion interprovinciale des organismes s'occupant des relations entre locataires et propriétaires (Régies du logement).
QUÉBEC (4 juin)	Réception offerte en l'honneur de Son Éminence le Cardinal Maurice Roy et du nouvel Archevêque-Primat Mgr Louis-Albert Vachon.
PÉROU (4 juin)	Visite à Québec du consul général du Pérou à Montréal, Juan Garland.
URUGUAY (9 juin)	Visite à Québec du consul général de l'Uruguay à Montréal, Carlos A. Mora.
LIBAN (11 et 12 juin)	Visite à Québec de Son Eminentissime Béatitude le Patriarche syrien catholique d'Antioche, Ignace Antoine II Hayek.
ITALIE (10 et 11 juin)	Visite d'adieu à Québec du consul général d'Italie à Montréal, Giorgio Testori.
U.R.S.S. (15 juin)	Visite à Québec du consul général de l'U.R.S.S., Alexandre S. Yereskowsky.
PAYS-BAS (15 au 17 juin)	Visite à Québec du bourgmestre d'Amsterdam, Wim Polak.

BELOEIL (16 juin)	35e Réunion plénière de la Communauté des télévisions francophones.
ÎLES-DE-LA-MADELEINE (16 juin)	Excursion aux Îles-de-la-Madeleine pour quelques chefs de Postes consulaires.
SUISSE (16 juin)	Visite à Québec du consul général de Suisse à Montréal, Théodor Dudli.
AUTRICHE (17 juin)	Visite à Québec du vice-premier ministre de Vienne, vice-maire de Vienne et vice-président du Parti conservateur autrichien, Erhard Bucek.
HAUTE-VOLTA (17 et 18 juin)	Visite à Québec de l'ambassadeur de Haute-Volta, Son Excellence Louis Dominique Ouédraogo.
TUNISIE (17 au 19 juin)	Visite à Québec du ministre de la Justice de la Tunisie, M'Hamed Chaker.
PORT-CARTIER (20 juin)	Signature de l'entente Québec/Canada sur les axes routiers prioritaires.
IRAQ (22 au 24 juin)	Visite à Québec de l'ambassadeur d'Iraq au Canada, Son Excellence Abdo Ali Hamdan Al-Dairi.
QUÉBEC (23 juin)	Signature d'une entente en matière de sécurité sociale entre le Québec et la Grèce.
SUÈDE (23 au 26 juin)	Visite au Québec de l'ambassadeur de Suède au Canada, Son Excellence Kaj Aake Björk.
IRLANDE (23 au 26 juin)	Visite au Québec de la Commission internationale d'étude des problèmes de la communication, Sean MacBride.
QUÉBEC (24 juin)	Réception offerte en l'honneur des chefs de Postes consulaires à l'occasion de la Fête nationale.
NATIONS-UNIES (27 au 30 juin)	Visite du haut-commissaire aux réfugiés, Paul Hartling.
ESPAGNE (28 juin au 1er juillet)	Visite au Québec du député de la Catalogne au Cortes à Madrid, Miguel Roca.
CAMEROUN (2 juillet)	Visite à Québec de l'ambassadeur du Camerou au Canada, Son Excellence Lucas Zaa Nkweta.
QUÉBEC (2 au 7 juillet)	IVe Rencontres francophones de Québec.

QUÉBEC (2 au 29 juillet)	Colloque sur le perfectionnement en gestion des hôpitaux organisé par l'École internationale de Bordeaux, de l'Agence de coopération culturelle et technique.
QUÉBEC (3 juillet)	Signature de l'entente auxiliaire Canada/Québec sur la Société Inter-Port.
ITALIE (6 juillet)	Visite à Montréal de l'ambassadeur d'Italie au Canada, Son Excellence Francesco Paolo Fulci.
TROIS-RIVIÈRES (6 au 10 juillet)	Congrès mondial des sciences de l'éducation.
BELGIQUE (7 au 9 juillet)	Visite à Québec de l'ambassadeur de Belgique au Canada, Son Excellence Jean-Robert-Lodewijk Vanden Bloock.
INDE (12 au 14 juillet)	Visite officielle à Québec du Haut-commissaire de l'Inde au Canada, Son Excellence G.S. Dhillon.
QUÉBEC (16 au 20 juillet)	Escale à Québec du HMCS Fraser.
GUINÉE (17 au 19 juillet)	Visite officielle au Québec du ministre de l'Énergie et du Konkouré de Guinée, N'Famara Keïta.
ITALIE (23 juillet)	Visite au Québec du ministre du Tourisme et du Spectacle d'Italie, Nicola Signorello.
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (23 juillet)	Visite à Québec du ministre de l'Éducation nationale de la République centrafricaine, Pierre Samy MacFoy
ALLEMAGNE (23 juillet)	Visite à Québec de la consule générale d'Allemagne à Montréal, Mme Hélène Schoettle.
BAHREIN (30 juillet)	Visite à Québec du nouveau consul du Bahrein à Montréal, Ali Abdullah Al-Doy.
FRANCE (7 au 9 août)	Visite au Québec de l'ambassadeur de France au Canada, Pierre Maillard.
U.R.S.S. (13 août)	Visite à Québec du Premier ministre d'Arménie, Fadey Sarkisyan.
HAUTE-VOLTA (14 août)	Visite à Québec du ministre du Développement rural de la Haute-Volta, André-Roch Campaoré.
GRANDE-BRETAGNE (17 et 18 août)	Visite à Québec du haut-commissaire de Grande-Bretagne au Canada, Son Excellence Lord Moran.

MONTRÉAL (20 au 23 août)	XX[e] Conseil international d'Amnistie internationale.
MONTRÉAL (20 au 30 août)	Festival des films du monde.
QUÉBEC (21 au 23 août)	Congrès conjoint des Associations Québec/France et France/Québec.
FRANCE (21 au 24 août)	Visite à Québec du ministre délégué auprès du Ministre des Relations extérieures, chargé des Affaires européennes, André Chandernagor.
MONTRÉAL (23 et 24 août)	Conférence internationale sur le rôle de la famille dans l'éducation de l'enfant (U.I.O.F.)
CHINE (28 au 30 août)	Visite au Québec du gouverneur de la province du Heilongjiang, Chen Lei.
ÉGYPTE (31 août)	Visite d'adieu à Québec du consul général de la République arabe d'Égypte, Elhamy Abbas Refaat.
CANADA (31 août)	Visite à Québec du Commandant de la formation des navires HMCS Canada et USS William C. Lawe et de leur commandant.
CANADA (3 septembre)	Visite à Québec du nouvel ambassadeur du Canada à Tokyo, Barry Cornell Steers.
QUÉBEC (3 et 4 septembre)	Conférence fédérale-provinciale des ministres de la Consommation.
QUÉBEC (7 au 13 septembre)	VIII[e] Réunion de l'Assemblée générale de l'A.U.P.E.L.F.
IRAQ (8 au 13 septembre)	Visite au Québec d'une délégation irakienne.
ÉTATS-UNIS (9 septembre)	Visite au Québec du gouverneur de l'État du Maine, Joseph Brennan.
FRANCE (10 au 14 septembre)	Visite au Québec du directeur général aux Affaires culturelles au Quai d'Orsay, Jean-Bernard Raymond.
FRANCE (11 au 14 septembre)	Visite officielle au Québec du ministre d'État, ministre du plan de l'Aménagement du territoire de la République française, Michel Rocard.

QUÉBEC (12, 13 et 14 septembre)	Conférence ministérielle sur les questions de main-d'oeuvre.
MONTRÉAL (13 au 19 septembre)	XIV[e] Congrès de l'Institut international de droit d'expression française.
GRÈCE (14 et 15 septembre)	Visite d'une délégation grecque en matière de sécurité sociale.
VENEZUELA (17 septembre)	Visite d'adieu à Québec du consul général du Venezuela à Montréal, Luis José Bellorin-Malaver.
BELGIQUE (12 au 19 septembre)	Visite au Québec du ministre de la Région wallonne, président de l'Exécutif régional wallon, Jean-Maurice Dehousse.
ESPAGNE (21 au 23 septembre)	Visite au Québec d'une délégation espagnole (Madrid).
CANADA (22 septembre)	Visite à Québec des membres du Collège de la Défense nationale.
FRANCE (22 septembre)	Visite d'adieu à Québec de l'ambassadeur de France au Canada, Son Excellence Pierre Maillard.
GRANDE-BRETAGNE (22 au 28 septembre)	Visite du président du caucus conservateur britannique, Edward du Cann.
CHINE (24 septembre)	Visite de l'ambassadeur de la République populaire de Chine, Son Excellence Wang Dong.
CANADA (25 septembre)	Visite de l'ambassadeur du Canada désigné près de la Confédération helvétique, Michel de Goumois.
VENEZUELA (28 et 29 septembre)	Visite du ministre d'État au Développement de l'Intelligence du Venezuela, Luis Alberto Machado.
FRANCE - A.C.C.T. (29 septembre)	Visite du secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, Dankoulodo Dan Dicko.
FRANCE - B.I.T. (29 septembre)	Visite du directeur général du Bureau international du travail, Francis Blanchard.
DANEMARK (29 septembre)	Visite de l'ambassadeur du Danemark, Vagn Korsbaek.
GRANDE-BRETAGNE (30 septembre)	Visite de parlementaires britanniques « All Party Group ».

QUÉBEC (30 septembre au 2 octobre)	V[e] Colloque international d'économie pétrolière.
ITALIE (1[er] octobre)	Visite à Québec du consul général d'Italie à Montréal, Francesco Capece Galeota.
ÉTATS-UNIS (6 octobre)	Visite d'adieu du consul général des États-Unis à Montréal, Lloyd M. Rives.
QUÉBEC (7 au 9 octobre)	48[e] Congrès de l'Union des Foires internationales.
PAKISTAN (8 octobre)	Séjour à Montréal du ministre des Finances du Pakistan, Ghulam Ishaq Khan.
ÉTATS-UNIS (8 octobre)	Visite à Québec des présidents d'universités membres de l'American Association of State Colleges and Universities.
QUÉBEC (8 et 9 octobre)	XIII[e] Congrès des Relations internationales du Québec.
MONTRÉAL (12 au 16 octobre)	Conférence annuelle de la Fédération internationale des manufacturiers de textiles.
GRANDE-BRETAGNE (12 au 22 octobre)	Visite à Québec de parlementaires britanniques.
CANADA (15 et 16 octobre)	Conférence interprovinciale des ministres responsables des services sociaux.
ALGÉRIE (19 au 29 octobre)	Visite au Québec de six recteurs d'universités algériennes.
C.E.E. (20 et 21 octobre)	Visite à Québec de la présidente du Parlement européen, Mme Simone Veil.
BELGIQUE (21 octobre)	VII[e] Session de la Sous-commission belgo-québécoise.
CANADA (21 octobre)	Réunion annuelle du Conseil des ministres de l'Énergie des provinces canadiennes.
QUÉBEC (26 au 30 octobre)	Réunion des délégués, délégués généraux et chefs de poste.
MEXIQUE (26 au 30 octobre)	Visite au Québec de Mme Carmen Romano de Lopez Portillo, épouse du Président du Mexique.

FRANCE (28 et 29 octobre)	Visite du nouvel ambassadeur de France, Son Excellence Jean Béliard.
AUSTRALIE (29 et 30 octobre)	Visite du haut-commissaire d'Australie, Son Excellence Barrie Graham Dexter.
FRANCE (31 octobre au 2 novembre)	Visite du ministre d'État à la Recherche et à la Technologie de France, Jean-Pierre Chevènement.
BURUNDI (4 au 7 novembre)	Visite de l'ambassadeur du Burundi, Son Excellence Jérôme Ntungumburanye.
BÉNIN (5 novembre)	Visite d'adieu de l'ambassadeur du Bénin, Son Excellence Léon-Blaise Ahouandogbo.
FRANCE (9 au 11 novembre)	32e Session de la Commission permanente franco-québécoise.
FRANCE (9 au 15 novembre)	Visite à Québec d'une flotille française (La Jeanne-d'Arc, le Doudart de Lagrée et le Tenace).
FRANCE (10 et 11 novembre)	Colloque du Conseil national du Patronat français intitulé « Deauville IV » à Montréal.
ÉTATS-UNIS (10 et 11 novembre)	Visite officielle à Québec de l'ambassadeur des États-Unis, Son Excellence Paul H. Robinson.
POLOGNE (11 et 12 novembre)	Visite à Québec de l'ambassadeur de Pologne, Son Excellence Stanislaw Pawlak.
QUÉBEC (13 novembre)	Cérémonie de signature d'emprunt au Salon rouge de l'Assemblée nationale.
ÉTATS-UNIS (16 novembre)	Visite au Québec du gouverneur du Vermont, Richard A. Snelling.
PAKISTAN (18 au 20 novembre)	Visite à Québec de l'ambassadeur du Pakistan, Son Excellence Altaf Ahmad Shaikh.
ÉGYPTE (19 novembre)	Visite du consul général d'Égypte, Adel Mohamed Abdel-Salam.
HAÏTI (24 novembre)	Visite du nouvel ambassadeur d'Haïti à Ottawa, Hervé Denis.
BAHRAIN (26 novembre)	Visite du consul du Bahrain, Ali Al-Doy.

PANAMA (26 novembre)	Visite du ministre de l'Industrie et du Commerce de Panama, Arturo D. Melo.
VENEZUELA (30 nov. au 1er décembre)	Visite du consul général du Venezuela à Montréal, Genaro Verde Ortega.
SUISSE (30 nov. au 1er décembre)	Visite à Québec du consul général de Suisse à Montréal, Theodor Dudli.
GABON (30 nov. au 1er décembre)	Visite à Québec de l'ambassadeur de la République populaire du Gabon, Son Excellence Jean-Claude Labouda, et du Secrétaire général du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération du Gabon.
FRANCE (3 décembre)	Départ du consul général de France à Montréal, Jean Honnorat.
HAUTE-VOLTA (3 et 4 décembre)	Visite officielle à Québec de l'ambassadeur de Haute-Volta, Son Excellence Doulaye Corentin Ki.
QUÉBEC (9 décembre)	Réception à l'occasion de l'exposition Jean-Paul Riopelle au Musée du Québec.
ÉTATS-UNIS (10 au 16 décembre)	Visite au Québec des astronautes américains Richard H. Truly et Joe H. Engle.
I.A.T.A. (14 décembre)	Signature entre le gouvernement du Québec et l'Association du transport aérien international (I.A.T.A.), d'un accord relatif au siège social de l'Association.
NIGÉRIA (14 au 16 décembre)	Visite officielle à Québec du haut-commissaire du Nigéria, Son Excellence Yusufu Musa Malangwa.
PÉROU (15 décembre)	Visite à Québec du consul général du Pérou à Montréal, Juan Garland.
ÉTATS-UNIS (17 décembre)	Visite à Québec du nouveau consul des États-Unis à Montréal, William D. Morgan.
MAROC (17 décembre)	Visite officielle à Québec du nouveau consul général du Maroc à Montréal, El Hassane Alaoui.
1982	
PORTUGAL (2, 3 et 7 janvier)	Visite du secrétaire d'État à l'Émigration et aux Communautés portugaises, José Vitorino.

FRANCE (14 janvier)	Visite officielle à Québec du consul général de France à Montréal, Patrick Leclercq.
ITALIE (26 et 27 janvier)	Visite à Québec du consul général d'Italie à Montréal, Francesco Capece Galeota.
QUÉBEC (28 janvier)	Journée d'information du Corps consulaire.
CHINE (6 février)	Visite à Québec du chargé d'affaires de l'Ambassade de la République de Chine, Liu Min.
QUÉBEC (7 février)	Brunch offert dans le cadre du 10e concours international de sculpture sur neige du Carnaval de Québec.
GRANDE-BRETAGNE (9 février)	Visite à Québec du représentant du British Council, Charles Chadwick.
RÉPUBLIQUE FÉD. D'ALLEMAGNE (12 février)	Visite à Montréal du premier ministre du Bade-Wurtemberg de la République fédérale d'Allemagne, Lothar Spaeth.
ÉTATS-UNIS (12, 13 et 14 février)	Visite à Québec du gouverneur de l'État du Maine, Joseph F. Brennan.
ÉTATS-UNIS (14 au 19 février)	Visite au Québec du président du CODOFIL, James Domengeaux.
CANADA (15 et 16 février)	Visite à Québec de l'ambassadeur du Canada au Mexique, Russ McKinney.
GRANDE-BRETAGNE (18 février)	Visite d'adieu du consul général de Grande-Bretagne à Montréal, Alfred Murray Simons.
QUÉBEC (5 mars)	Séance d'information du Corps consulaire en matière d'immigration, de communautés culturelles, d'éducation et de sécurité sociale à Montréal.
VENEZUELA (10 et 11 mars)	Visite au Québec du président du Consejo nacional de la cultura du Venezuela, Jose Luis Alvarenga.
NIGER (11 mars)	Visite à Québec de l'ambassadeur du Niger, Son Excellence Lambert Messan.
OUGANDA (15 au 18 mars)	Visite à Québec du haut-commissaire de l'Ouganda, Son Excellence William W. Rwetsiba.
FRANCE (17 mars)	Visite à Québec du secrétaire général du Haut comité de la langue française, Stélio Farandjis.

VENEZUELA (18 mars)	Visite à Québec du président-directeur général de l'Office central du personnel du Venezuela, Luis Alberto Arape Morales.
ISRAËL (23 mars)	Visite à Québec du consul général d'Israël, Yitzchak Mayer.
FRANCE (23 mars)	33e réunion de la Commission permanente franco-québécoise.
QUÉBEC (25 mars)	Visite à Québec de l'Exécutif de l'Association consulaire de Montréal.

Annexe 2

L'évolution des dépenses du ministère

	77-78	78-79	79-80	80-81	81-82
Affaires canadiennes	1 396	2 809	3 003	3 767	3 795
Affaires internationales	24 436	28 098	32 468	34 129	3 152
Office franco-québécois pour la jeunesse	1 267	1 697	1 872	2 059	1 909
* Gestion interne et soutien	3 051	4 039	4 969	7 035	5 918
Total	**30 150**	**36 644**	**42 312**	**46 990**	**44 774**

Les montants sont en milliers de dollars.

* Ces montants incluent en plus les dépenses de la Direction générale de l'administration, des Communications, du Protocole ainsi que de la Direction du ministère.

Les ressources budgétaires et leur utilisation

Ministère des Affaires intergouvernementales
Année financière 1981-1982

	Crédits 1981/82	Dépenses 1981/82	% d'utilisation	Crédits périmés
Progr. Affaires fédérales, provinciales et interprovinciales	4 246 800	3 906 200	91,98	340 600
EL. 01 Relations fédérales, provinciales et interprovinciales	2 983 200	2 818 700	94,5	164 500
EL. 02 Aide et Coopération	1 263 600	1 087 500	86,06	176 100
Progr. Affaires internationales	36 495 100	35 121 800	96,23	1 373 300
EL. 01 Représentation à l'étranger	14 200 100	13 894 100	97,8	306 000
EL. 02 Relations et coopération internationales	22 295 000	21 227 700	95,21	1 067 300
Progr. Office Franco-Québécois pour la jeunesse	1 908 800	1 908 800	100	—
EL. 01 Recrutement et préparation des stagiaires québécois	913 800	913 800	100	—
EL. 02 Préparation du stage, accueil en encadrement des stagiaires français	995 000	995 000	100	—
Progr. Gestion interne et soutien	6 196 500	5 948 800	96,00	247 700
EL. 01 Direction	2 450 700	2 294 500	93,63	156 200
EL. 02 Soutien administratif	3 088 000	3 005 500	97,33	82 500
EL. 03 Protocole	657 800	648 800	98,6	9 000
Total	**48 847 200**	**46 885 600**	**95,98**	**1 961 600**

L'évolution des effectifs au ministère

	76/77	77/78	78/79 1/4/78	31/3/79	31/3/80	31/3/81
A Direction	67	64	62	61	63	41
B Affaires canadiennes	44	48	47	46	57	55
C Affaires internationales	224	227	245	247	244	239
D Administration	64	75	84	108	107	109
E Total	**399**	**414**	**438**	**462**	**471**	**444**

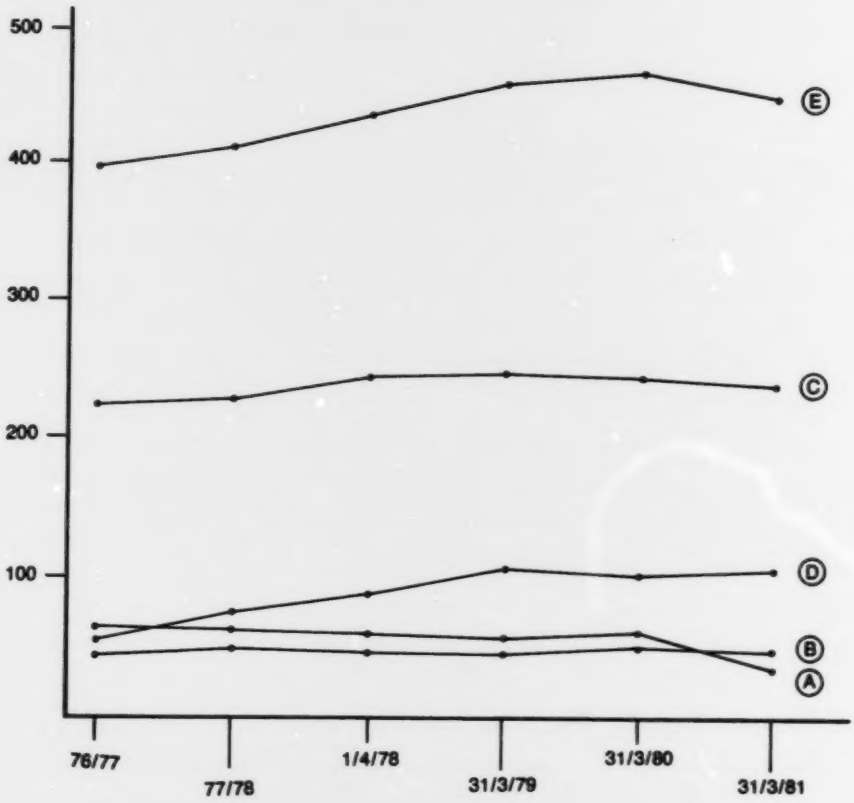

L'évolution des effectifs au ministère

	77/78	78/79 1/4/78	31/3/79	31/3/80	31/3/81	31/3/82
A Direction	64	62	61	63	41	43
B Affaires canadiennes	48	47	46	57	55	51
C Affaires internationales	227	245	247	244	239	232
D Administration	75	84	108	107	109	106
E Total	**414**	**438**	**462**	**471**	**444**	**432**

Le tableau des effectifs à l'extérieur au 31 mars 1982

	Affaires intergouvernementales			Autres ministères			
	Fonctionnaires	Recrutés locaux et contractuels	Total Aff. interg.	Fonctionnaires	Contractuels	Total	Grand total
Abidjan	1	—	1	—	—	—	1
Atlanta	2	4	6	2	1	3	9
Boston	2	7	9	2	2	4	13
Bruxelles	5	13	18	3	2	5	23
Caracas	2	6	8	1	—	1	9
Chicago	1	4	5	2	1	3	8
Dallas	—	1	1	—	1	1	2
Düsseldorf	2	8	10	1	2	3	13
Edmonton	2	3	5	1	—	1	6
Hong-Kong	—	2	2	2	—	2	4
Lafayette	1	2	3	—	—	—	3
Lisbonne	—	1	1	1	—	1	2
Londres	5	12	17	3	2	5	22
Los Angeles	1	6	7	2	1	3	10
Mexico	3	9	12	2	1	3	15
Milan	2	5	7	1	—	1	8
Moncton	1	1	2	—	—	—	2
New York	7	15	22	3	4	7	29
Paris	12	47	59	10	2	12	71
Port-au-Prince	—	4	4	1	—	1	5
Rome	—	3	3	3	—	3	6
Tokyo	1	7	8	2	1	3	11
Toronto	4	12	16	13	1	14	30
Washington	—	1	1	1	—	1	2
Total	**54**	**173**	**227**	**56**	**21**	**77**	**304**

Le tableau des effectifs globaux au 31 mars 1982

Catégorie	Administrateurs et A.C.S.	Professionnels	Agents de maîtrise	Employés de bureau	Techniciens	Ouvriers	Total
Unité administrative Direction [1]	16	10	—	15	1	1	43
Direction générale de l'administration et Communications	7	22	5	52	17	3	106
Direction générale [2] des Affaires internationales	49	101	1	74	7	—	232
Direction générale des Affaires canadiennes	11	24	—	16	—	—	51
	83	**157**	**6**	**157**	**25**	**4**	**432**

[1] La Direction comprend: le Bureau du sous-ministre, le Secrétariat, la Direction du protocole.

[2] Inclut les représentations du Québec à l'extérieur.

Achevé d'imprimer à Québec,
en décembre 1982, sur les presses de
l'imprimerie Vitray Inc.